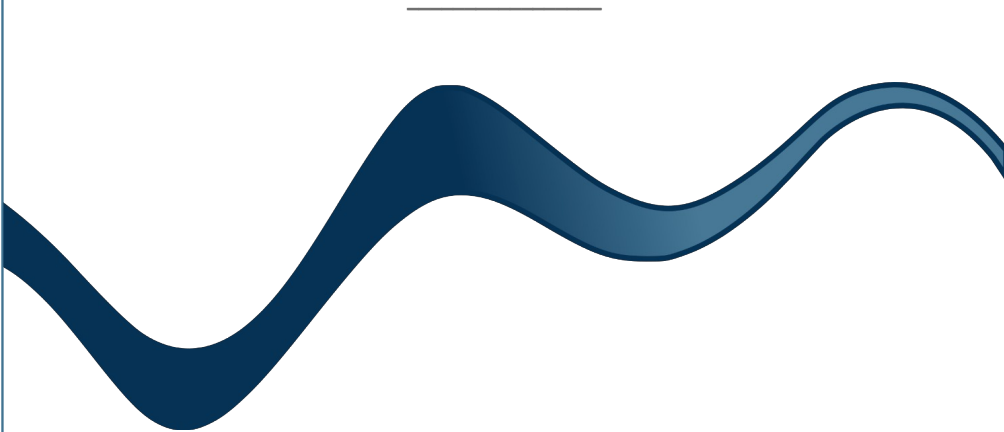


VOREPPE
Pôle Technique

VOTRE DOCUMENT UNIQUE

d'Évaluation des Risques Professionnels



SOMMAIRE

L'identification de la structure VOREPPE
Pôle Technique, ci-dessous, en page 02.

03

Le Suivi des
mises à jour
réglementaires

04

La Règlement et
La Méthode

07

Vos Unités de
travail

08

La Cartographie
des risques

09

Évaluation par
Classe de
Risque

Excel

Évaluation par
Unité de Travail

62

L'Étude de la
pénibilité

63

Votre Plan
d'action de
prévention

LA STRUCTURE

VOREPPE Pôle Technique

Coordonnées

ADRESSE COMPLETE

1 place Charles De Gaulle, 38340 VOREPPE

TELEPHONE

04 76 50 47 69

Activité

CODE NAF et DESCRIPTION

8411Z : Administration publique générale

SIRET

21380565800159

DIRECTION

M. Luc REMOND - maire

EFFECTIF TOTAL

66

Intervention

ACCOMPAGNANT

Mme. Nathalie BLANC, Véronique SAILLARD et Laétitia MORARD-CHATAIGNIER (agents de prévention)

Commentaires

Référente sur la collectivité : Mme. Stéphanie POLISANO

LE SUIVI DES MISES À JOUR RÉGLEMENTAIRES

(article R4121-2 du code du travail)

Ce document a été mis à jour en octobre 2024 et il devra être actualisé

en octobre 2025

[illegible]

LA RÉGLEMENTATION ET LA MÉTHODOLOGIE

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est un inventaire des risques de chaque Unité de Travail de la structure en matière de santé, sécurité et prévention des travailleurs. Il est obligatoire pour toutes structures de plus d'un travailleur. L'identification, l'évaluation, la hiérarchisation conduisent naturellement au programme de prévention annuel.

CONTEXTE

L'obligation d'évaluation des risques est définie dans le Code du travail depuis 1991 (loi n°91-1414 du 31 décembre 1991), mais c'est le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 qui impose un seul support : un document unique.

RÉGLEMENTATION

L'obligation générale se trouve dans les articles L4121-1 et suivants du Code du Travail :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

L'employeur doit ainsi se baser sur les 9 principes généraux de prévention :

-  1/ Éviter les risques
-  2/ Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
-  3/ Combattre les risques à la source
-  4/ Adapter le travail à l'homme
-  5/ Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
-  6/ Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
-  7/ Planifier la prévention [...]
-  8/ Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
-  9/ Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Les articles R4121-1 et suivants précisent la mise en application de cette obligation.

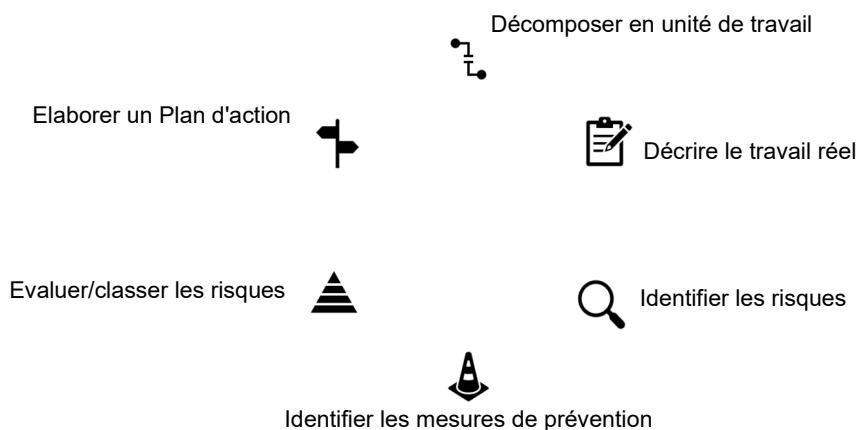
En voici les points essentiels à retenir :

- **Transcrire** l'évaluation des risques professionnels de chaque unité de travail dans un document unique (Inventaire des risques et résultats d'évaluation) ;
- Etablir la liste des **actions de prévention** ou le programme annuel de prévention (dès 50 salariés) ;
- **Mettre à jour** périodiquement le document (annuelle dès 11 salariés, ou lors d'aménagements modifiant les conditions de travail ou d'information supplémentaire utile) ;
- **Communiquer** le contenu du document (travailleurs ou anciens travailleurs, CSE, DP, SPST, Carsat, inspection du travail) ;
- **Afficher** les règles de consultation ;
- **Archivage** (minimum 40 ans) ;
- **Sanctions pénales** en cas de non-respect du décret (Contravention de 5° classe : 1500€, majorée en cas de récidive).

Les acteurs possibles de la démarche sont :

- le Comité social et économique (CSE)
- les Services de prévention et de santé au travail (SPST)
- un Travailleur compétent (réfèrent sécurité, assistant de prévention ...)
- les Branches professionnelles

L'employeur recense les risques puis les classe selon des critères propres à la structure, à son organisation, au système sécurité ou à ses objectifs.



La mise en place du Plan d'action peut mobiliser une démarche d'amélioration continue PDCA (Plan Do Check Act).
 À ce titre, afin d'approfondir la démarche, vous pouvez être accompagnés par un **expert GERISK**.

L'évaluation des risques : c'est attribuer une valeur numérique à chaque situation à risque dans le but de les hiérarchiser. C'est ce qui permet de passer d'un simple inventaire des risques à une évaluation puis à un plan d'action de prévention.

Les cotations de votre évaluation

- **P** : la Probabilité (durée, fréquence, occurrence d'exposition)
- **G** : la Gravité (dommage, danger)
- **M** : la Maîtrise (humaine, matérielle, organisationnelle)

Valeurs	Probabilité	Gravité	Maîtrise
1	Très improbable Evènement exceptionnel Fréquence rare, courte exposition au danger	Mineure Légère coupure, irritation Accident ou maladie sans arrêt de travail	Très bonne Prévention individuelle, collective, sur tous les plans Mesures efficaces en place
2	Improbable Evènement rare Faible fréquence, courte exposition au danger	Significative Entorse, brûlure, TMS Accident avec arrêt, lésions réversibles	Bonne D'autres mesures de prévention sont possibles
3	Probable Evènement dans quelques cas Forte fréquence, durée d'exposition moyenne	Élevée Fracture importante, cancer Accident avec arrêt, conséquences irréversibles	À améliorer Quelques mesures de prévention Mesures insuffisantes
4	Très probable Evènement régulier ou de façon certaine Fréquente, longue exposition au danger	Très élevée Menace pour la vie Atteinte mortelle	Nulle Aucune mesure, ou non réalisée, ou inadaptée ou non efficace

$$R = P \times G \times M$$

Risque
(de 1 à 64)

=

Probabilité
(de 1 à 4)

×

Gravité
(de 1 à 4)

×

Maîtrise
(de 1 à 4)

criticité

Le produit de la Probabilité (P) et de la Gravité (G) donne la criticité ou parfois mentionnée risque brut. Cette valeur que l'on modère avec la Maîtrise (M), c'est-à-dire les mesures de prévention existantes, permet de pondérer le Risque (R) parfois appelé risque résiduel.

Hiérarchisation des résultats

Maîtrise										
4	4	8	12	16	24	32	36	48	64	
3	3	6	9	12	18	24	27	36	48	
2	2	4	6	8	12	16	18	24	32	
1	1	2	3	4	6	8	9	12	16	
	1	2	3	4	6	8	9	12	16	Criticité

Niveaux de risques	
Acceptable	Risque réduit au plus bas possible. Aucune mesure complémentaire requise. Améliorations sans coûts supplémentaires envisageables. Suivi nécessaire pour veiller au maintien des mesures.
Modéré	Efforts nécessaires pour réduire les risques, en évaluant et limitant le coût de la prévention. Planification nécessaire des mesures de réduction du risque. Garder une vigilance sur les situations les plus maîtrisées.
Substantiel	La tâche ne devrait pas commencer avant que le risque n'ait été réduit. Moyens importants nécessaires pour diminuer le risque. <i>Lorsque ce risque concerne une tâche en cours, des actions doivent être réalisées rapidement.</i>
Intolérable	Arrêter le travail, ou réduire impérativement le risque avant de débiter la tâche. <i>S'il n'est pas possible de réduire ce risque, le travail doit être <u>interdit</u>.</i>

L'évaluation par classes de risques:

Chaque classe de risque liste les situations qui s'y rapportent, à l'aide des éléments suivants :

- Unités de travail (unités concernées par la situation à risque)
- Situation à risque rencontrée
- Illustrations (photo ou image)
- Mesures existantes
- Actions d'amélioration proposées
- Cotation (P, G, M, R)

Ce document se base sur 24 classes de risques définies en introduction de chaque évaluation.

VOS UNITÉS DE TRAVAIL

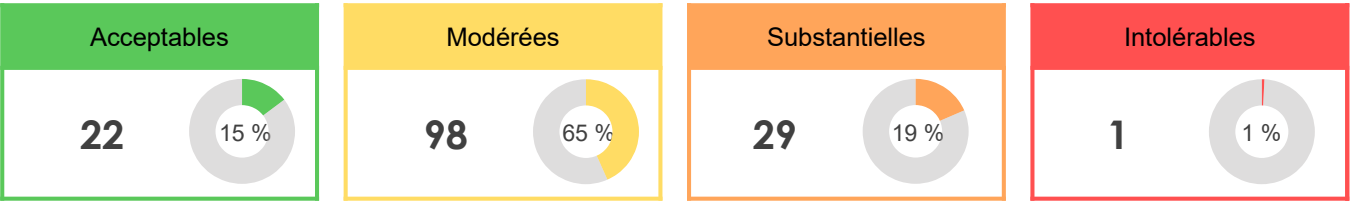
Avant chaque évaluation des risques professionnels, il convient de répartir les travailleurs en unité de travail. Chaque unité de travail regroupe des travailleurs exposés à des risques similaires ou qui rencontrent des conditions homogènes d'expositions. Ce découpage en une ou plusieurs unités de travail est propre à chaque structure, en fonction de son activité et de ses travailleurs.

Code	Intitulé	Commentaire	ETP	% d'effectif
1	Propreté		5	7,58 %
2	Bâtiment		6	9,09 %
3	Espaces verts		7	10,61 %
4	Voirie		6	9,09 %
5	Chargé d'opération		2	3,03 %
6	Logistique		4	6,06 %
7	Gardien du FLPA		2	3,03 %
8	Portage de repas		1	1,52 %
9	Entretien et restauration		33	50,00 %
Total :			66	100 %

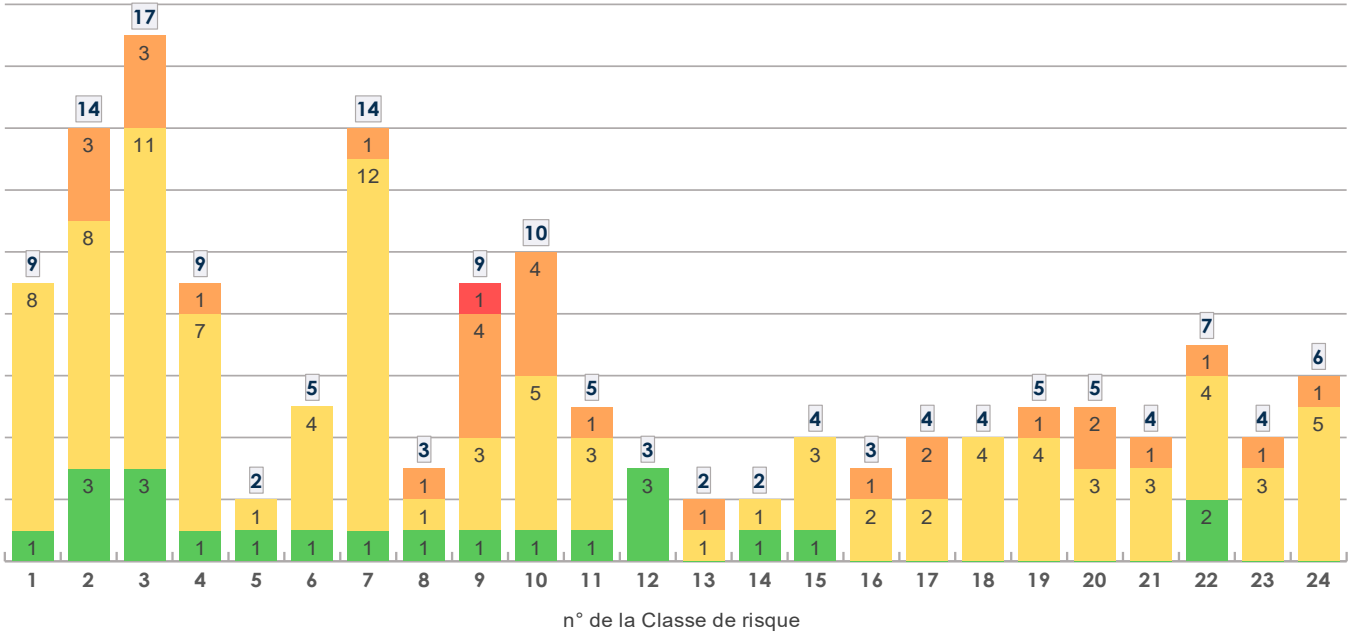
LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Nombre de situation par niveau de risque

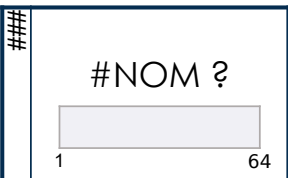
150 situations à risque.



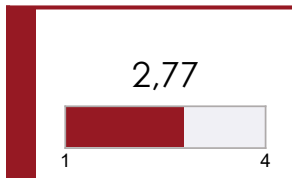
Nombre de situation à risque par Classe de Risque



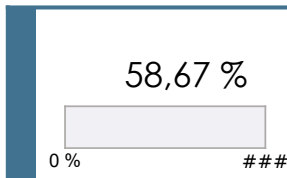
Niveau de risque moyen



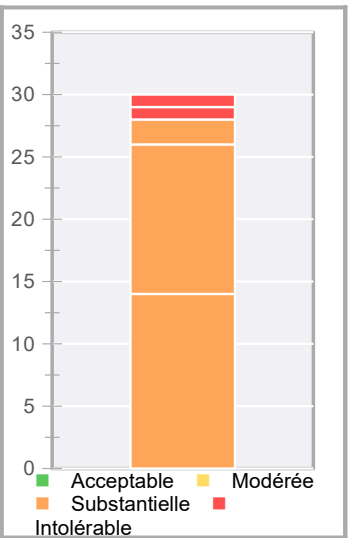
Niveau de Gravité global



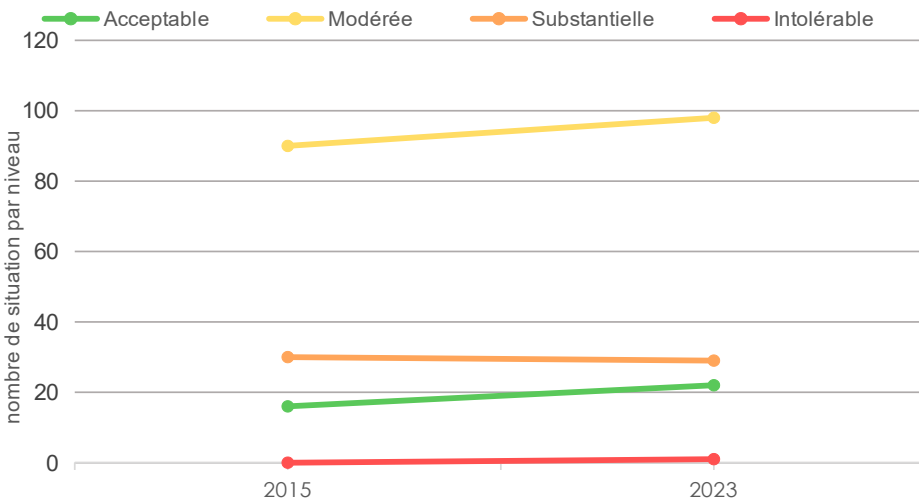
Pourcentage de Maîtrise



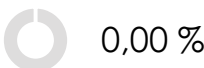
Nombre de situation à risque du plan d'action



Évolution chronologique du nombre de situation de 2015 à 2023.



Proportion de pénibilité



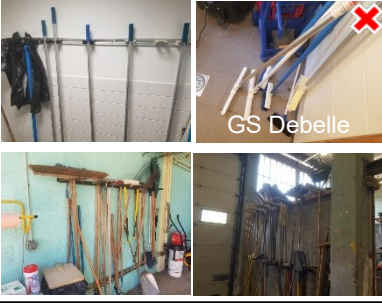


CR1 | Chute de plain-pied

Marche isolée, passage encombré, fils au sol, verglas ... Les chutes de plain-pied (chuter de sa propre hauteur) sont une cause majeure d'accidents du travail et concernent toutes les activités. Leurs conséquences peuvent être graves, notamment dans une zone encombrée ou en présence d'objets coupants.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Déplacement au sein des structures		- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Toutes les unités	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas		- Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saleuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Toutes les unités	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)		- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
8,9	Déplacement sur une surface glissante en cuisine		- Port de chaussures antidérapantes. - Système d'évacuation des eaux. - Centrale de nettoyage uniquement au GS Debelle. - Sinon nettoyage au chariot de ménage et à la raclette.	- Installer un revêtement antidérapant dans les cuisines. - Généraliser l'installation de centrales de nettoyage spécifiques pour l'agroalimentaire.	2	2	3	12
1,2,3,4,7	Déplacement sur une surface glissante (graisse, huile, poussières, microbilles...)		- Mise à disposition d'absorbant en cas de déversement. - Port de chaussures de sécurité.	- Signaler les zones où le sol est glissant. - Nettoyer les surfaces glissantes.	2	2	2	8
3,9	Présence de marches isolées		- Marches isolées signalées aux espaces verts à l'aide d'un marquage au sol rayé jaune et noir. - Rampe présente en complément. - Marche isolée bien visible au GS Debelle. - Bon éclairage des zones.	- Installer des nez de marche antidérapants.	2	2	2	8
1,2,3,4,7,9	Présence d'outils au sol		- Présence en grande majorité de système d'accroche murale pour les outils et balais.	- S'assurer que les outils soient parfaitement rangés à la fin de chaque utilisation. - Rajouter des systèmes d'accroche murale supplémentaires si besoin.	1	3	2	6

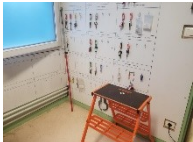
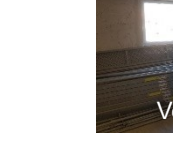
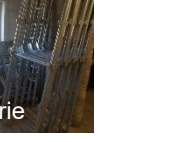
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2,3,4,6,7	Déplacement dans une zone encombrée (stockage)		- Utilisation de nombreuses zones de rangement. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement.	- Veiller à limiter les encombrants et à libérer un passage pour circuler. - Définir par un marquage au sol les zones de circulation, de stockage et les zones de travail. - Si nécessaire, multiplier les rangements et les espaces de stockage. - Se débarrasser régulièrement du matériel inutilisé ou hors d'usage.	2	2	2	8
5,8	Déplacement chez des particuliers ou sur chantier		- Port de chaussures de sécurité pour l'agent au portage de repas. - Port de chaussures de sécurité et des EPI demandés pour l'intervention sur chantier. - Respect des consignes du PPSPS.	- Veiller aux sources de chute : sols glissants, encombrés, mal éclairés...	2	2	2	8

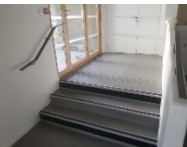
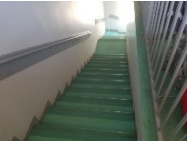


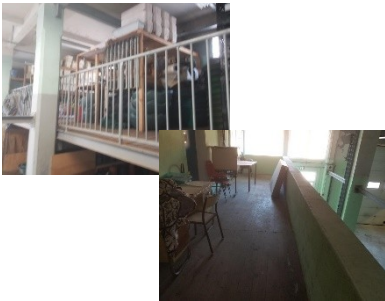
CR2 | Chute de hauteur

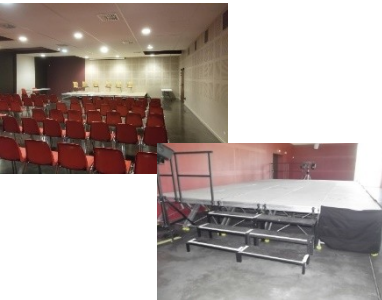
Travail sur un échafaudage, utilisation d'échelles ou de harnais, mezzanine ... La gravité potentielle de la chute augmente avec la hauteur et peut être aggravée par la présence d'objets saillants. Les accidents par chute de hauteur sont la deuxième cause d'accidents de travail mortels.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Accès à des éléments situés à faible hauteur	   	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des clés.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
1,2,3,4,6,7	Utilisation d'un escabeau ou d'une échelle	   	- Utilisation d'échelles ou escabeaux globalement en bon état. - PIRL à disposition au bâtiment. - Contrôle visuel une fois par an du matériel. - Remplacement en cas d'usure.	- Conserver une trace écrite du contrôle annuel du matériel. cf. fiche technique. <i>Ces équipements ne doivent pas être utilisés comme postes de travail sauf impossibilité technique de recourir à la protection collective ou pour les travaux courts, non répétitifs. (art. R4323-63 du Code du Travail)</i>	2	3	2	12
2,3,4	Utilisation d'un échafaudage	   	- Formation du personnel du bâtiment et de voirie à l'utilisation d'un échafaudage vers 2020. - Vérification visuelle à l'usage. - Cahier de montage à disposition. - Non utilisation de l'échafaudage en voirie. - Petit échafaudage pour la taille des haies aux espaces verts.	- Vérifier périodiquement les échafaudages et en garder une trace écrite (Arrêté du 21 décembre 2004). - Former les travailleurs au travail en hauteur et au montage / démontage des échafaudages (art. R4323-69 et suivants du Code du Travail). - Limiter l'utilisation de ce matériel au personnel formé. - S'assurer du suivi médical individuel renforcé. - Transmettre l'échafaudage de la voirie aux services en ayant besoin.	2	3	3	18

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
2,4,6,7	Utilisation d'un harnais de sécurité antichute		- Agent du bâtiment étant cordiste de formation. - Ancienne formation de travail en hauteur pour la logistique. - Harnais et casque contrôlés une fois par an.	- Former le personnel à l'utilisation du harnais et au travail en hauteur (art. R4323-89 du Code du Travail). - Travailler au minimum en binôme. - S'assurer du contrôle annuel de l'ensemble des harnais (y compris au FLPA) par un organisme accrédité ou un collaborateur ayant été formé à la vérification des harnais (Arrêté du 19 mars 1993).	2	4	3	24
2,6	Intervention sur toiture		- Situation peu courante. - Intervention uniquement sur les toitures sécurisées avec crochet ou ligne de vie. - Accès par échelle ou nacelle. - Port obligatoire du harnais.	- Privilégier des moyens d'accès ancrés (échelle à crinoline, échafaudage ...). À défaut, arrimer le moyen d'accès. - Travailler au minimum en binôme.	2	4	2	16
7	Intervention sur toiture		- Intervention rare. - Toiture du FLPA sécurisée par 2 lignes de vie. - Port obligatoire du harnais.	- Privilégier des moyens d'accès ancrés (échelle à crinoline, échafaudage ...). À défaut, arrimer le moyen d'accès. - Travailler au minimum en binôme. - S'assurer du contrôle annuel des harnais.	1	4	3	12
Toutes les unités	Utilisation d'un escalier	   	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
3	Déplacement sur une plateforme mezzanine		- Zones en hauteur sécurisées à l'aide de garde-corps avec butée ou d'un muret complet sur toute la longueur. - Accès par un escalier sécurisé.	- Absence de préconisations particulières.	1	3	1	3
1,2,3,4,6	Déplacement à proximité d'un quai de chargement		- Quai de chargement réalisé en 2017 avec un rebord de protection. - Rebord large pour pouvoir poser les fûts pour le transfert.	- Absence de préconisations particulières.	2	3	1	6
1,2,3,4,6	Accès au chargement d'un véhicule		- Intervention rare.	- Étudier la possibilité d'installer une marche ou rampe d'accès à l'arrière des véhicules.	1	3	4	12
1,3,4	Montée et descente à l'avant d'un véhicule		- Présence de marchepieds d'accès ainsi qu'une barre de maintien.	- Laisser suffisamment d'espace près de la porte. - Supprimer la terre du marchepied et des chaussures. - Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques de sécurité : > Tourner la tête vers la cabine > Chercher appui sur trois points > Monter/Descendre marche par marche (sans précipitation) > Ne jamais sauter de la cabine > Garder propre le marchepied (terre, boue, graisse ...) > Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle autour.	2	2	2	8

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
2	Intervention au bord de la piscine lorsque celle-ci est vidée		- Durée d'exposition limitée (1 fois par an). - Echelle d'accès à l'intérieur du bassin.	- S'assurer que l'accès à la piscine se fasse exclusivement par l'échelle fixe du bassin.	1	3	1	3
6	Déplacement sur une zone en hauteur non protégé sur les podiums		- Peu de déplacement sur les podiums une fois montés. - Rambarde présente parfois. - Faible hauteur.	- Veiller à installer les rambarde lors de la mise en place des podiums, et les main-courantes sur les escaliers.	1	3	2	6
9	Nettoyage de vitres en hauteur		- Plusieurs pratiques différentes observées : > Utilisation d'un marchepied pour nettoyage en hauteur et en extérieur. > Consigne donnée de ne pas monter sur un escabeau. > Nettoyage uniquement à hauteur d'Homme.	- Définir une consigne claire et précise sur la tâche à réaliser. - Communiquer à l'ensemble du personnel la consigne et veiller à son application. - Mettre à disposition un manche télescopique si besoin afin de limiter les travaux sur escabeau. - Envisager le lavage des vitres en hauteur par un prestataire.	2	3	4	24

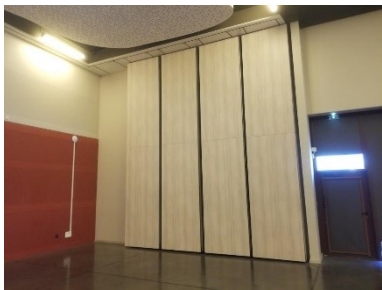
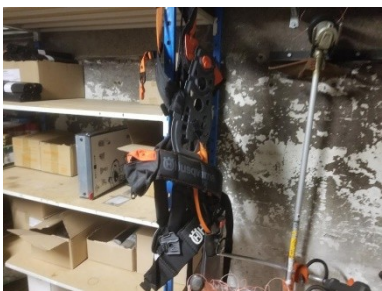
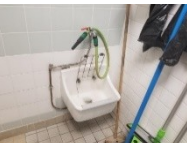


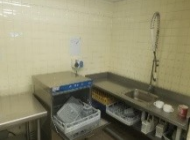
CR3 | Activité physique

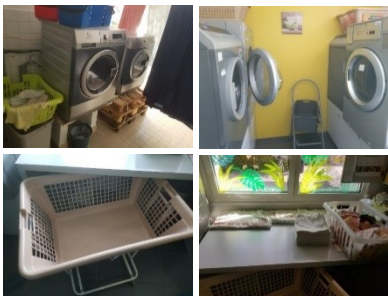
Port de charges élevées, travail en torsion, gestes répétitifs ... Le risque lié à des efforts ou contraintes physiques peut être synonyme de maladies professionnelles ou inaptitude au poste de travail. L'inactivité physique est également un facteur de risque pour la santé des individus.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
5	Manutention de charges unitaires faibles		- Peu de port de charges pour cette unité. - Outils d'aide à la manutention à disposition. - Entraide possible.	- Continuer les actions menées.	2	1	1	2
1,2,3,4,7	Manutention de charges unitaires élevées		- Utilisation de nombreux outils d'aide à la manutention (diablos, chariots à roulettes, brouette, transpalette, chariot élévateur...). - Formation aux gestes et postures faite pour l'ensemble du CTM entre 2021 et 2023. - Port de charges lourdes à plusieurs.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire.	2	2	2	8
6	Manutention de mobilier et de matériel pour des événements		- Outils d'aide à la manutention (diablos, chariots à roulettes, transpalette, camion avec hayon, sangles de déménagement, tapis...). - Diablos spécifiques pour les chaises et chariots pour les tables. - Mobilier plastique léger privilégié. - Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Port de charges lourdes à plusieurs.	- Assurer une formation plus régulière pour ce personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Impliquer tout le personnel dans l'installation ou le rangement des salles. - Envisager le système d'exosquelette.	3	2	2	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
6	Manipulation des panneaux de séparation de l'Arrosoir		- Panneaux de très grande hauteur avec système de rail au plafond. - Manipulation difficile à la main et nécessitant un maintien de la tête vers le haut. - Contrôle et entretien ponctuels de ces équipements.	- Envisager le passage à un équipement motorisé limitant la manipulation manuelle. - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Privilégier une manipulation à plusieurs. - Faire appel au prestataire en cas de panneaux bloqués.	3	2	3	18
8	Manutention de charges pour le portage de repas	   	- Barquette individuelle déposée dans les caisses sur roulettes. - Transfert des caisses jusqu'au véhicule en prenant la rampe. - Place de parking définie, signalée et à proximité pour le portage de repas. - Faible poids porté.	- Former aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire.	2	2	2	8
1,3	Usage de taille-haies, souffleuses, débroussaileuses (charge importante)		- Utilisation de harnais pour répartir le poids sur les épaules. - Rampes pour monter les tondeuses dans les véhicules. - Manipulation à plusieurs si besoin. - Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Être attentif au poids des machines à l'achat.	2	2	2	8
9	Nettoyage des locaux (port de charges, postures...)	   	- Chariots de ménage haut ou bas, aspirateurs, balais ergonomiques ou non, dévidoirs avec flexible. - Centrale de dilution sur les sites. - Formation HACCP fait en 2023 sur l'hygiène. - Port d'EPI (gants, tenue et chaussures antidérapantes).	- Généraliser la mise à disposition de matériel ergonomique (chariot léger et maniable, balai ergonomique avec boule de maintien, aspirateur sans fil ou dorsal, cale-porte...). - Fournir du matériel et un point d'eau à chaque étage (FLPA). - Veiller à limiter le poids de la charge transportée (seau, poubelle, bac...). - Former régulièrement aux bonnes pratiques et aux techniques de nettoyage. - Envisager le nettoyage par système d'imprégnation.	3	2	3	18

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
9	Usage d'une monobrosse ou d'une autolaveuse	   	- Autolaveuse neuve sur chaque groupe scolaire. - Matériel adapté au travail à réaliser et à faibles vibrations. - Utilisation de monobrosses. - Personnel formé à leur utilisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Libérer en amont la zone de nettoyage de tout encombrement. - S'échauffer avant de commencer l'activité. - Toujours travailler en position stable, les bras près du corps.	2	2	2	8
9	Déplacement d'objets pour le nettoyage des locaux (chaises, tables...)	   	- Chaises parfois montées sur les tables. - Tables tirées parfois.	- Utiliser des chaises de faible poids ou "appui sur table" (qui se déposent directement sur la table). - Impliquer tout le personnel dans le rangement des salles pour le nettoyage. - Favoriser le travail en binôme. - Préconiser l'achat de mobilier plus léger et/ou sur roulettes lors de son renouvellement.	2	2	3	12
9	Manutention de vaisselles et plats	   	- Fours et plans de travail à hauteur d'Homme. - Utilisation de nombreux chariots à roulettes. - Chariots de maintien en température en crèche. - Self au GS Debelle.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Veiller à l'ergonomie des cuisines.	2	2	2	8
9	Activité de plonge	   	- Plonges variables d'un site à l'autre. - Système de rails avec mitigeur amovible. - Lave vaisselle à hauteur d'Homme. - Plonge professionnelle au GS Debelle. - Rehausseur de bac sur certains sites.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Respecter la marche en avant. - Veiller à l'ergonomie des plonges. - Généraliser la présence de rehausseurs sur les bacs profonds.	2	2	3	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
6,7,9	Déplacement des poubelles		- Port souvent des sacs poubelle jusqu'au conteneur. - Déplacement des conteneurs sur de longues distance avec un terrain non adapté et avec de fortes pentes. - Manipulation à plusieurs.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Aménager le sol pour supprimer tout obstacle sur le chemin (trous, rebords, marche...). - Déplacer les poubelles a minima à deux, notamment en présence d'une pente. - Porter des gants jetables. - Envisager l'achat de chariots manuels ou motorisés pour manipuler les poubelles.	2	3	3	18
9	Manipulation de linge		- Machines à laver et sèche linge rehaussés à hauteur d'Homme. - Table de tri à bonne hauteur. - Utilisation de bacs à linge dont certains sur roulettes et à hauteur. - Faible quantité de linge.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Veiller à la solidité des rehausseurs pour les machines. - Généraliser les chariots à roulettes. - Fournir des sièges assis-debout pour plier le linge.	2	2	3	12
7	Manipulation de personnes (adultes)		- Situation peu courante. - Professionnels médicaux ou paramédicaux pour les actes de soin ou de toilettes. - Utilisation de draps de glisse. - Formation aux gestes et postures faite en 2022.	- Former aux bons gestes et postures, et proposer une formation PRAPS 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Favoriser le travail en binôme.	1	3	3	9
1	Travail dans des postures contraignantes pour le ramassage de déchets		- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Utilisation de perches télescopiques pour ramasser les déchets. - Alternances des tâches.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4

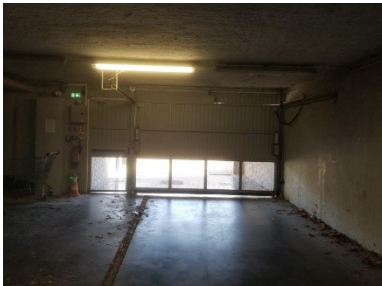
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
2,4	Ergonomie au poste de travail		- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Présence de plans de travail à hauteur d'Homme. - Utilisation de tréteaux en menuiserie pour travailler debout. - Alternance des tâches.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
1,2,3,4,6,7	Travail dans des postures contraignantes (à genoux, accroupie, bras en l'air, en torsion...)		- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Utilisation possible de genouillères ou tapis. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Fournir si besoin des ceintures lombaires. - Fournir des genouillères aux gardiens du FLPA.	3	2	2	12

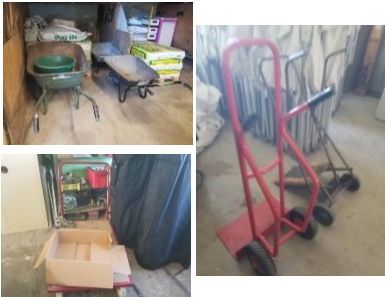


CR4 | Manutention mécanique de charge

Utilisation de transpalette, chariot élévateur, pont roulant ... Le risque peut être lié à une utilisation inadaptée (habilitation, visibilité, charge maximale) ou au moyen de manutention lui-même (défaillance).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
5,9	Présence de portails		- Portail a priori automatique pour le garage de l'hôtel de ville.	- Entretenir et contrôler les portails automatiques semestriellement (Arrêté du 21 décembre 1993). - Garder une trace écrite des contrôles et de l'entretien (à annexer au dossier de maintenance des lieux de travail s'il existe). - Mettre en place les dispositifs de sécurité sur la zone de débattement des portes, portails automatiques ou semi-automatiques : marquage au sol, feu orange clignotant et éclairage suffisant (50 lux au sol).	2	3	4	24
1,2,3,4,6	Présence de portes sectionnelles		- Portes sectionnelles à commande mixte et contrôlées une fois par an. - Présence d'un gyrophare d'un éclairage adapté et d'un marquage au sol. - Portes sectionnelles manuelles pour le reste.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
5,7,8,9	Présence de portes automatiques		- Portes automatiques contrôlés semestriellement par une société extérieure. - Conservation d'une trace écrite.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Usage de moyens de manutention mécanique		- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
1,2,3,4,6	Utilisation d'un transpalette		- Transpalettes en bon état et renouveler au besoin.	- Vérifier périodiquement cet équipement et garder une traçabilité. cf. fiche technique. - Entretenir régulièrement l'équipement. - S'assurer que les charges transportées ne dépassent pas le poids maximum admissible (l'afficher sur l'équipement) et soient parfaitement équilibrées.	2	2	2	8
4	Utilisation d'engins (chariot élévateur, balayeuse, tracteur, tractopelle...)		- Personnel formé et à jour (CACES de 2022). - Autorisation de conduite délivrée. - Balayeuse neuve de 2023. - Contrôle semestriel des engins de levage et annuel pour les autres. - Engins entretenus régulièrement.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
3	Utilisation d'un tracteur tondeuse autoporté		- Personnel formé à son utilisation. - Entretien régulier des engins.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	3	1	6

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
4	Conduite d'un camion avec grue auxiliaire de chargement		- Personnel formé et à jour (CACES de 2022). - Autorisation de conduite délivrée. - Contrôle semestriel de la grue. - Entretien régulier.	- Compléter par la suite le registre de sécurité et le carnet de maintenance.	2	3	2	12
1,3,4,6	Utilisation d'équipements de levage (hayon, crics et benne ampirole)		- Contrôle semestriel de la benne ampirole et du hayon. - Contrôle annuel des crics. - Conservation d'une trace écrite. - Camion hayon neuf. - Entretien au besoin. - Personnel formé à leur utilisation.	- Compléter le registre de sécurité et le carnet de maintenance. - Maintenir l'équipement en conformité.	2	3	2	12



CR5 | Manutention mécanique de personne

Utilisation d'ascenseur, lève-malade, nacelle, manipulation de jeunes enfants... Le risque peut être lié à la défaillance ou rupture de l'équipement mais également à la chute ou le heurt de la personne.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
5,7,8,9	Usage d'ascenseur		- Ascenseurs entretenus et contrôlés régulièrement par une société extérieure.	- Continuer les actions menées.	2	4	1	8
2,3,4	Utilisation d'une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP)		- Location d'une nacelle rare. - Formation faite en 2023 avec un CACES PEMP. - Autorisation de conduite délivrée. - Formation AIPR faite. - Port d'un harnais.	- Conduire la nacelle par deux personnes formées ayant l'autorisation de conduite (présence au sol au voisinage).	1	4	1	4



CR6 | Chute d'objets

Stockage en hauteur, stockage empilé, projection d'objets, objet suspendu, travail en contre-bas ou en hauteur ... La chute d'un objet peut provoquer des blessures importantes.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)		- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
3	Chute d'objets stockés en hauteur (mezzanine, plateforme...)		- Mezzanines sécurisées et avec butée.	- Absence de préconisations supplémentaires.	1	3	1	3
3,4,5	Risque de chute d'objets sur chantier		- Mise à disposition et port d'un casque spécifique pour les espaces verts. - Casque périmé pour le chargé d'opération. - PPSPS prenant en compte ce risque.	- Rappeler que le port du casque est obligatoire lors des déplacements sur chantier. - Remplacer les casques de chantier périmés.	2	3	2	12

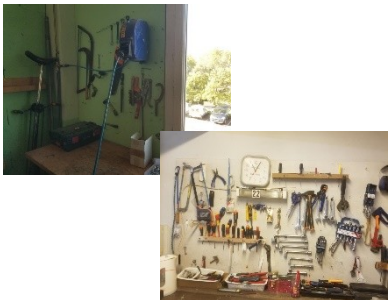
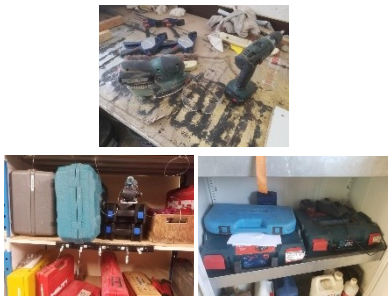
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Travaux sous un véhicule		- Entretien ponctuel des engins. - Utilisation d'un dos alaise pour le travail sous le véhicule.	- Disposer un système de calage prévenant la descente du véhicule ainsi que son déplacement horizontal (chandelles, patins...). - Placer un dispositif signalant la présence d'un employé sous le véhicule.	2	3	2	12
1,2,3,4,6,7,8	Transport de matériels dans un véhicule	   	- Véhicules équipés d'une séparation entre le conducteur et le stockage à l'arrière. - Camion neuf avec hayon pour la logistique. - Matériel d'arrimage à disposition et renouvelé au besoin.	- Contrôler périodiquement l'état des éléments d'arrimage.	2	3	2	12



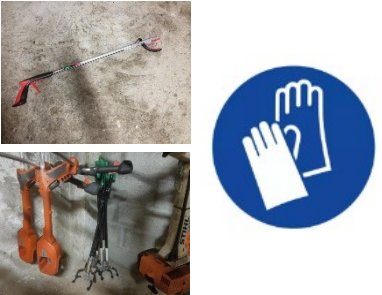
CR7 | Machines et outils / Équipement de travail

Utilisation de machines ou outils, manipulation de pièces coupantes ou brûlantes, projection de matériaux ou fluides ... Le risque mécanique est à l'origine de nombreux accidents du travail : blessures, coupures, amputations, écrasements, brûlures.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
5	Usage d'outils de papeterie		- Utilisation très limitée d'outils dangereux pour cette unité.	- S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Entretenir et / ou renouveler le matériel vétuste. - Aiguiser périodiquement les lames émoussées des équipements.	1	2	2	4
2,6,7	Utilisation d'outils à main (scie, marteau ...)		- Utilisation de nombreux outils à main renouvelé au besoin. - Système d'accroche murale pour les outils. - EPI à disposition.	- Assurer le rangement du plan de travail ou de l'établi. - Veiller au port des EPI adaptés. - S'assurer que les outils coupants / tranchants soient correctement affûtés.	2	2	2	8
2,6,7	Usage d'outillage électroportatif		- Outils électroportatifs en bon état, entretenus en interne et renouvelés si besoin. - Rangement des équipements dans des caisses après utilisation. - EPI à disposition.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Veiller au port des EPI adaptés. - Conserver une trace écrite des entretiens effectués. - Renouveler les disques à meuler périmés.	2	3	2	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
2,4,7	Utilisation de machines fixes		- Machines fixes utilisées peu souvent. - Matériel en partie sécurisé avec capot, visière et bouton d'arrêt d'urgence. - Entretien en interne ou en externe. - Système d'aspiration à la source en menuiserie. - Port des EPI adaptés (gants, lunettes, protections auditives, masques...).	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Renforcer la sécurité des machines qui en manquent, notamment les perceuses à colonne et touret à meuler. - Réaliser des fiches de poste pour les machines fixes. cf. fiche technique. - Avertir des risques présents. - Conserver une trace écrite des entretiens effectués.	2	3	3	18
1,3	Utilisation de machines et outils tranchants, abrasifs pour les espaces verts		- Matériel sécurisé avec carters et systèmes de protection. - Personnel formé à leur utilisation. - Formation tronçonneuse aux espaces verts. - Entretien en interne ou en externe. - Affutage des lames en interne. - Port d'EPI adaptés (pantalon anti coupure, casque, gants, lunettes...).	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Conserver une trace écrite des entretiens effectués.	3	3	1	9
1,2,3,4,7	Utilisation d'outils vibrants (vibrations des bras / mains)		- Utilisation de matériel varié. - Alternance des tâches.	- Diminuer autant que possible les vibrations à la source. - Être attentif aux vibrations émises par les machines lors de leur achat. - Privilégier les outils comportant un système anti-vibration.	2	2	3	12
2,4	Utilisation d'un poste à souder		- Soudure rare (1x/mois). - Agent du bâtiment formé. - Bras d'aspiration et rideau de soudure au poste de soudure. - Port d'EPI adaptés : casque, tablier, gants de soudure. - Vérification du matériel à l'usage.	- Envisager de limiter la soudure uniquement à l'agent du bâtiment. - Sinon : - S'assurer que le personnel soit formé y compris en voirie. - Fournir rideau de soudure et système d'aspiration aussi en voirie. - Rédiger une fiche de poste. cf. fiche technique.	1	3	3	9

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
4	Utilisation d'une presse manuelle		- Utilisation très rare, non concernée par les vérifications périodiques.	- Veiller à la présence de systèmes de sécurité.	1	3	2	6
2,4,7	Utilisation d'un nettoyeur haute pression		- Nettoyeur à eau froide. - Vérification du matériel à l'usage. - Port d'EPI adaptés : lunettes, combinaison ou vêtements de pluie, bottes. - Personnel sachant l'utiliser.	- Sensibiliser le personnel au risque de coup de fouet. - Formaliser les consignes d'utilisation en réalisant une fiche de poste. cf. fiche technique.	2	3	2	12
1,2,3,4,6,7	Usage d'une soufflette (air comprimé)		- Soufflette utilisée pour le nettoyage de pièces. - Absence d'utilisation sur soi. - EPI à disposition.	- Veiller au port de gants et de lunettes pour utiliser la soufflette. - Sensibiliser le personnel aux risques liés à l'utilisation de l'air comprimé. - Ranger le flexible hors des zones de circulation. - S'assurer régulièrement du bon état des flexibles et des raccords.	2	2	3	12
1	Manipulation de pièces à risque (pièces coupantes, abrasives...)		- Utilisation de pinces télescopiques pour ramasser les déchets. - Port de gants classiques.	- Fournir des gants adaptés aux matériaux manipulés, ainsi que des manchettes si nécessaire. - S'assurer du port des EPI. - Renouveler les gants régulièrement en cas de détérioration.	2	2	3	12

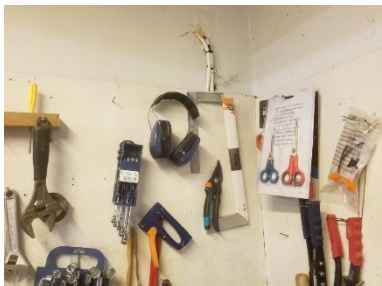
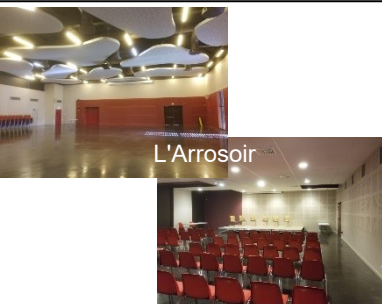
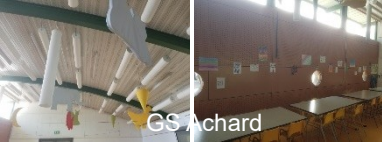
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
8,9	Utilisation de machines chauffantes (fours, friteuse...)	 	- Fours à parois isolantes. - Port de gants anti chaleur ou utilisation de maniques. - Entretien régulier des équipements en externe.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Prévoir des kits anti brûlures.	3	2	2	12
9	Utilisation de machines et outils coupants, tranchants (couteaux, trancheuse)	   	- Utilisation sur chaque site d'une trancheuse sécurisée pour couper le pain. - Présence de couteaux ainsi qu'une armoire à couteaux au GS Debelle. - Personnel sachant utiliser le matériel.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Expliquer au personnel comment utiliser l'armoire de stérilisation pour les couteaux. - Réaliser des fiches de poste pour les machines fixes. cf. fiche technique. - Envisager de remplacer la trancheuse de Debelle par une plus récente et plus sécurisée comme sur les autres sites.	2	3	2	12
9	Utilisation de machines happantes (machine à laver, autolaveuse, monobrosse...)	   	- Autolaveuse neuve et personnel formé à son utilisation. - Machines à laver sécurisées. - Personnel sachant les utiliser.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notice en français).	2	3	1	6



CR8 | Ambiance sonore

Machine bruyante, environnement sonore élevé... Le bruit au travail peut avoir des conséquences irréversibles – la surdité. Il impacte aussi les conditions et la qualité de travail (inconfort, entrave à la communication) en provoquant stress et fatigue.

0

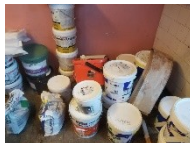
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2,3,4,6,7	Utilisation d'engins présentant une source sonore élevée		- Mise à disposition et port de protections auditives (casque ou bouchons d'oreilles). - Exposition au bruit sur de courtes durées.	- Privilégier du matériel moins bruyant lors de son renouvellement. - Equiper le matériel de buses silencieuses (soufflette, chalumeau...). - Sensibiliser le personnel au port des EPI par des affichettes dans les rangements des outils, par exemple. - Faire des pauses régulières dans un lieu calme ou changer d'activité. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
6	Activité dans un environnement bruyant	 L'Arrosoir	- Présence de panneaux et de murs acoustiques à l'Arrosoir. - Présence d'un sonomètre. - Intervention de la logistique en majorité en l'absence de public ou d'évènement et donc de bruit.	- Porter des protections auditives si besoin.	1	2	2	4
9	Activité dans un environnement bruyant	 GS Debelle  GS Achard	- Présence de panneaux et de murs acoustiques aux GS Debelle et Achard.	- Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) sur les autres restaurants scolaires. - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18



CR9 | Agents chimiques

Utilisation de produits ménagers, CMR, phytosanitaires, reconditionnement de produits... Les produits chimiques (sous forme de gaz, solides ou liquides) sont très répandus sur les lieux de travail, et leur dangerosité souvent méconnue. Le contact (par ingestion, inhalation ou cutané) peut entraîner des maladies professionnelles, intoxications, allergies, brûlures.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Stockage de produits chimiques	 	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	27
1,2,3,4,6,7	Utilisation de produits chimiques	 	- Formation en 2022 sur les pictogrammes chimiques pour le bâtiment. - Responsable connaissant les incompatibilités chimiques. - Port d'EPI adaptés aux produits.	- Former l'ensemble du personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. cf. Fiche Technique.	2	3	3	18
2	Emploi et stockage de produits chlorés pour l'entretien de la piscine		- Gestion du chlore de la piscine par des entreprises extérieures. - Absence d'exposition par le personnel.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	3	1	3

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
2	Utilisation de produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques)		- Formation en 2022 sur les pictogrammes chimiques pour le bâtiment. - Port d'EPI adaptés (salopette, masque, gants et lunettes).	- Réaliser une évaluation du risque chimique. - Dans l'ordre de priorité suivante: > Supprimer les produits CMR. > Les substituer par des produits moins dangereux. > Limiter au maximum l'utilisation de ces produits. - Former les travailleurs à l'utilisation de ces produits. - Rédiger des consignes d'utilisation. - S'assurer du port OBLIGATOIRE et systématique des EPI lors de la manipulation de ces produits. - Assurer un suivi médical renforcé (art. R4624-23 du Code du Travail).	2	4	3	24
3,7	Emploi et stockage de produits phytosanitaires		- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires par le personnel du FLPA et des espaces verts. - Armoire phytosanitaire présente au CTM.	- Supprimer les produits phytosanitaires si plus utilisés. - Récupérer en attendant es Fiches de Données de Sécurité (FDS). - Enlever l'affichage phytosanitaire sur l'armoire de stockage de produits d'essence.	1	4	3	12
3	Manipulation et stockage de batteries		- Quelques batteries hors service présentes sous l'escalier.	- Supprimer les batteries endommagées.	1	3	3	9
4	Manipulation de ciment		- Utilisation ponctuelle. - Bétonnière à disposition en voirie. - Port de gants pour manipuler du ciment. - Personnel sensibilisé aux risques (brûlures, allergies...).	- Veiller au respect des mesures d'hygiène (changement de tenue, lavage des mains régulier...).	1	3	2	6

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
9	Utilisation de produits d'entretien		- Utilisation de centrales de dilution sur chaque site. - Mise à disposition et port d'EPI.	- Former le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité et les afficher. cf. Fiche Technique. - Adapter les EPI aux dangers des produits en faisant le lien avec les FDS.	2	3	3	18
Toutes les unités	Reconditionnement de produits chimiques		- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.	2	4	4	32

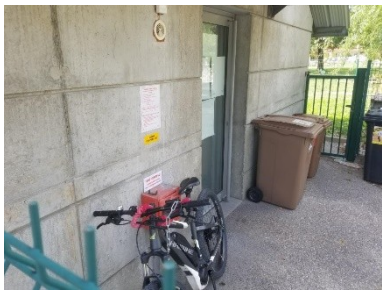


CR10 Incendie, Explosion

Utilisation de gaz, de produits inflammables, concentration de poussières ... Le risque incendie est présent dans toute entreprise et peut entraîner des dégâts humains (intoxication, blessures, brûlures) et matériels très importants. 2/3 d'entreprises victimes d'incendie ne reprennent pas leur activité.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Début d'incendie (extincteur, formation...)		- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	18
Toutes les unités	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)		- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. <i>Cette situation peut entrainer une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.</i>	2	4	2	16
6,9	Présence d'une chaufferie		- Chaufferie entretenue et contrôlée régulièrement par une société extérieure. - Identification sur la porte. - Extincteur à proximité. - Tuyaux de gaz de couleur jaune. - Vanne de coupure générale extérieure signalée.	- S'assurer que les locaux "chaufferies" ne servent jamais de locaux de stockage.	1	4	1	4

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
9	Présence d'un réseau de gaz (GS Achard)		- Réseau de gaz pour la restauration du GS Achard. - Tuyaux identifiés en jaune. - Vanne de coupure générale de gaz à l'extérieur et signalée. - Affichage des consignes de sécurité incendie.	- Contrôler régulièrement le réseau de gaz par une personne compétente (recherche de fuite...).	1	4	2	8
1,2,3,4,6,7	Stockage de produits inflammables		- Stockage de certains produits dans des armoires spécifiques avec rétention, aération et signalisation. - D'autres sont sur bacs de rétention métalliques. - Extincteurs et absorbant à disposition. - Affichage de l'interdiction de fumer.	- Stocker à l'écart de toute source de chaleur, dans une enceinte dédiée et constamment ventilée. - Généraliser les armoires spécifiques (armoire jaune). - Signaler la présence de produits inflammables. - Faire respecter l'interdiction de fumer au CTM. 	3	3	3	27
2,3,4	Stockage de bouteilles sous pression		- Peu de bouteilles de gaz stockées. - Présence de collerettes de protection. - Suppression et remplacement des bouteilles vides.	- Privilégier si possible un stockage des bouteilles sous pression en extérieur dans une cage fermée à clé et couverte. - Sinon, les stocker en intérieur dans un local spécifique prévu à cet effet. - Afficher la présence des produits sous pression / inflammables. - Attacher les bouteilles à un support ou au mur, y compris les bouteilles vides.	2	4	3	24
9	Début d'incendie dans la cuisine		- Friteuse uniquement au FLPA. - Présence d'un extincteur et d'un bouton d'arrêt d'urgence. - Absence de friteuse sur les autres cuisines. - Couverture anti feu présente en crèche. - Entretien régulier des appareils de cuisson.	- Assurer un entretien régulier des hottes aspirantes. - Mettre à disposition du personnel au FLPA une couverture anti-feu (feu de friteuse) et le former à son utilisation. 	1	4	3	12

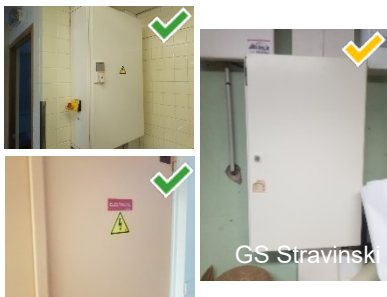
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
2,3,7	Utilisation d'un compresseur d'air		- Compresseurs de petits volumes au FLPA et au bâtiment. - Compresseur non utilisé aux espaces verts. - Contrôle 1x/an du compresseur du bâtiment.	- Supprimer les compresseurs si non utilisés. - Sinon : - Faire contrôler ce compresseur par un organisme habilité, en fonction de son âge, son volume et sa pression maximale admissible (périodicité variable : tous les 4 ans, tous les 10 ans... Arrêté du 20 novembre 2017).	1	3	3	9
1,2,3,4	Transport de carburant		- Utilisation de récipients adaptés. - Extincteurs à proximité et contrôlés.	- Former le personnel à la manipulation d'extincteurs. - Rappeler et faire respecter l'interdiction de fumer. - S'assurer que les récipients sont identifiés et homologués pour le stockage et le transport (essence : groupe II, gasoil : groupe III). 	2	4	3	24
1,3,4	Apparition d'incendie (poids lourds ou bus)		- Présence d'un extincteur dans les camions et contrôlés annuellement.	- Former le personnel à la manipulation d'un extincteur. - Former les conducteurs à la conduite en montagne (bonne utilisation des freins). - Sensibiliser les conducteurs au risque de début d'incendie suite à une surchauffe des freins ou du ralentisseur électrique. <i>Il est conseillé de laisser le temps au ralentisseur électrique de refroidir avant d'arrêter le véhicule et de l'utiliser de manière progressive.</i>	1	2	3	6



CR11 | Électricité

Contact direct ou indirect avec une pièce nue sous tension, court-circuit, matériel en mauvais état ... Le risque électrique peut être à l'origine de brûlures, électrisations, électrocutions, incendies, explosions.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Exploitation du système électrique		- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique. 	2	4	2	16
1,2,3,4,6,7	Intervention sur l'installation électrique		- Formation du personnel au risque électrique. - Habilitation électrique pour : > Bâtiment (B2T, B2V, BC, BR) en 2021-2022. > Logistique. > Astreinte (H0B0). > Gardien (BS-BE manœuvre) en 2023. - EPI électriques à disposition (sauf pour la logistique).	- Fournir les EPI appropriés (gants isolants, testeurs...) à la logistique si besoin.	2	4	2	16
5,8,9	Intervention sur l'installation électrique		- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux collègues habilités.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
9	Utilisation de prises multiples		- Quelques triplettes observées.	- Interdire les fiches multiples (Arrêté du 25 juin 1980, art. EL11 et PE24). - Idéalement, multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées. - Utiliser des socles multiprises en bon état, avec interrupteur et avec parafoudre selon le matériel. - Ne pas connecter les socles les uns aux autres. - Respecter la puissance maximale acceptée. - Éviter toute tension des câbles électriques. - Veiller au bon état des socles multiprises.	2	3	3	18
1,2,3,4,6,7	Utilisation d'enrouleurs pour rallonges électriques		- Utilisation de plusieurs enrouleurs dont certains sont sécurisés. - Personnel formé au risque électrique et sensibilisé au risque d'échauffement.	- Dérouler entièrement les enrouleurs afin d'éviter tout échauffement lors de l'utilisation de ce matériel.	2	3	2	12



CR12 | Ambiance lumineuse

Éclairage insuffisant ou inadapté, travail en extérieur... L'ambiance lumineuse peut induire fatigue et gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.

0

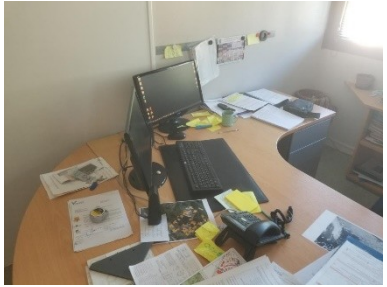
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux		- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Toutes les unités	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	 	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes ventrales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
1,2,3,4,6	Forte luminosité extérieure		- Mise à disposition et port de lunettes de protection solaire et des lunettes anti éblouissement.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	1	1	2



CR13 | Travail sur écran

Travail sur ordinateur portable, reflets sur écran, mobilier ou logiciel inadapté ... Le travail sur écran engendre des risques de fatigue visuelle, de postures et de stress (risque d'erreurs).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2,3,4,6	Utilisation d'un écran		- Utilisation ponctuelle d'un écran fixe rehaussé avec souris et clavier déporté. - Sièges adaptés et réglables.	- Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable...). - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail)	2	2	2	8
5	Utilisation d'un écran		- Utilisation d'un double écrans fixes avec souris et clavier déporté. - Siège adapté et réglable. - Présence de stores.	- Informer sur le réglage du siège. - Proposer du matériel ergonomique (rehausseurs d'écran, souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable, support de document ou pupitre...). - Positionner l'écran perpendiculaire à la fenêtre. - Réaliser un changement d'activité toutes les 2h. - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail)	3	2	3	18



CR14 | Ambiance thermo-climatique

Travail extérieur, chambres froides, utilisation de fours ... Le travail à des températures élevées ou très basses peut, dans certaines conditions, être une source supplémentaire de fatigue, voire provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (maaises, par exemple) et augmenter le risque d'accident.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux		- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
1,2,3,4,5,6,7,8	Travail en extérieur		- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable, bonnet, lunettes de soleil, casquette...). - Adaptation en fonction des conditions météo. - Eau à disposition.	- Rappeler aux travailleurs de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. - Interdire le travail torse nu. <i>Bien porter ses EPI même en période de forte chaleur ou de grand froid.</i>	3	2	2	12

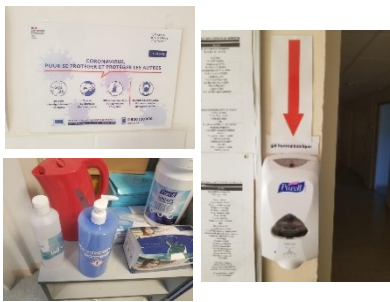


CR15 | Hygiène

Salubrité des locaux, contact avec du public, travail salissant ... L'insalubrité et le non-respect des règles d'hygiène impacte la santé des travailleurs. Pour certaines activités (restauration, agro-alimentaire, santé...) c'est aussi un risque de contamination des produits ou des individus.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Salubrité de la structure		- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...). <i>Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.</i>	2	1	2	4
Toutes les unités	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)		- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
7,8,9	Contact avec des personnes fragiles (enfants, personnes âgées)		- Moyens d'hygiène à disposition (masques). - Distributeurs de gel présents. - Lavage régulier des mains.	- Poursuivre dans cette démarche.	3	2	1	6

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Phase de pandémie (covid-19)		- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6



CR16 | Co-activité

Intervention d'entreprises extérieures, livraisons, chantiers... La coactivité entre plusieurs entreprises implique un travail dans des environnements inconnus, en présence de différents acteurs, et une possible méconnaissance des risques de chaque entreprise. Les risques présents peuvent être aggravés ou de nouveaux risques peuvent apparaître.

0

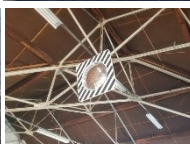
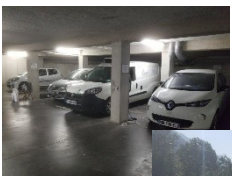
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Intervention d'une entreprise extérieure		- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arrosoir.	2	3	2	12
Toutes les unités	Opérations de chargement / déchargement		- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
5	Intervention sur un chantier soumis à un Plan Général de Coordination		- Réalisation d'un PPSPS pour ces chantiers. - Coordinateur sécurité parfois présent. - Prise de connaissance et respect des consignes de sécurité du chantier. - Port des EPI (chaussures de sécurité, casque, tenue haute visibilité).	- Poursuivre dans cette démarche.	2	3	1	6



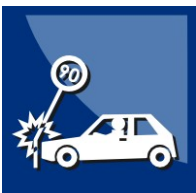
CR17 | Circulation et déplacement

Croisement de piétons et engins dans les locaux, déplacement sur voirie, voie de circulation dangereuse... Le risque lié à la circulation d'engins, piétons et véhicules sur les lieux du travail, peut être à l'origine de collision, heurt, renversement.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2,3,4,6	Circulation à l'extérieur du CTM	   	- Présence d'un parking. - Sens unique de circulation au CTM avec marquage au sol et panneaux. - Vitesse limitée. - Miroir dans la zone bâtiment. - Personnel formé à la conduite d'engins.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	2	3	2	12
5,7,8,9	Circulation à l'extérieur des bâtiments (hors CTM)	 	- Présence d'un garage souterrain à l'hôtel de ville. - Parking extérieurs signalés sur les autres sites.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
1,2,3,4,6	Déplacement sur les chantiers de voirie	   	- Formation à la signalisation sur chantier pour la voirie en 2021 et régulier. - Utilisation de matériel de signalisation (cônes, barrières, panneaux...). - Port de chaussures de sécurité et d'une tenue haute visibilité. - Véhicules aux normes de visibilité.	- Former l'ensemble du personnel intervenant en voirie à ce risque. - Rédiger une fiche de poste ou procédure ou un protocole de sécurité. cf. fiche technique.	3	4	2	24

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
8	Stationnement à proximité de la voirie (portage de repas)		- Stationnement privilégié sur des places de parking sinon sur le trottoir. - Port de chaussures de sécurité. - Véhicule identifié avec "CCAS Arrêts fréquents".	- Sensibiliser le personnel sur ce risque. - Rappeler de toujours se garer sur des places de parking et éviter le stationnement en bord de route. - Mettre les warnings en cas de stationnement sur trottoir ou à proximité de la voirie. - Rappeler de toujours regarder le rétroviseur avant de sortir de la voiture. - Fournir et porter des vêtements de haute-visibilité (gilet ...).	2	4	3	24



CR18 | Risque routier

Déplacement professionnel avec un véhicule moteur, un vélo... Les accidents de la route (accidents de trajet, accidents de mission) sont la première cause d'accidents de travail mortels. L'état physique et psychique du conducteur et l'entretien du véhicule sont des facteurs de risque (à prendre en compte).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Trajet domicile-travail		- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. <i>Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.</i>	1	4	2	8
1,2,3,4,5,6,7,8	Déplacement avec un véhicule de service		- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	2	4	2	16
Toutes les unités	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles		- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	12

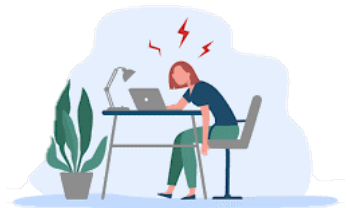
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,3,4	Conduite de poids lourds		- Camions entretenus. - Permis poids lourds. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver. - Affichage sur les angles morts. - Suivi des visites médicales.	- Former le personnel à la conduite en sécurité.	2	4	2	16



CR19 | Risques psychosociaux (RPS)

Situation de stress, violence interne et externe ... Les risques psychosociaux sont présents dans tous les secteurs d'activité. Générés par l'activité, le climat ou l'organisation du travail, ces situations peuvent mener à des conséquences très graves (suicide, burn-out, maladies cardio-vasculaires).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Communication et information		- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Toutes les unités	Stress au travail		- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
6	Incivilité impliquant du public (état des lieux des salles)		- Travail à plusieurs de manière générale. - Soutien de la police sur les évènements.	- Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre en cas d'agressivité (ne pas répondre ...). - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avertir l'agresseur.	2	2	3	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
7,8	Charge mentale, psychologique et émotionnelle (familles endeuillées, fin de vie...)		- Réunions d'équipes permettant des échanges entre personnel. - Ecoute et soutien hiérarchique. - Psychologue présent tous les mois pour le personnel et disponible si besoin. - Secours en renfort pour les accidents de la route.	- Former le personnel et mettre en place des protocoles pour encadrer les situations rencontrées.	2	2	3	12
1,2,3,4,6	Atteinte à l'intégrité physique ou morale		- Néant.	- Supprimer tous supports pornographiques, violents, à caractère sexuel ou sexiste dans les locaux et en messagerie électronique. - Sensibiliser et informer le personnel sur ces sujets. - Mettre en place les affichages réglementaires. - Rappeler les sanctions encourues (sanctions disciplinaires, sanctions pénales). - Désigner le référent (harcèlement sexuel et agissements sexistes) au sein du CSE (art. L2314-1 du Code du Travail).	2	3	4	24



CR20 | Organisation de la prévention

Évacuation des locaux, premiers secours, suivi des actions de prévention... L'organisation de la prévention, de la sécurité et des secours permet d'anticiper des situations d'urgence.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours		- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Toutes les unités	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours		- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousses dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousses 1x/an par l'assistante de prévention. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousses de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12
Toutes les unités	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)		- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Évacuation d'urgence des locaux	   	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Toutes les unités	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	   	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Test des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18



CR21 | Organisation du travail

Accueil de nouveaux salariés, travail de nuit, travail isolé, télétravail ... Certaines organisations de travail comportent des risques particuliers pour la santé et la sécurité des travailleurs.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Accueil de nouveaux travailleurs		- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Toutes les unités	Formation au poste de travail		- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. <i>Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.</i>	2	2	2	8
Toutes les unités	Travail isolé		- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secrétariat informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. <i>Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.</i>	1	3	2	6

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2,3,4,6,7	Travail de nuit		- Situation limitée à l'astreinte de nuit pour le gardien au FLPA ou le déneigement avec le CTM. - Temps de repos respecté. - Téléphone toujours à disposition.	-- Sensibiliser le personnel aux problématiques liées au travail de nuit (gestion de l'alimentation et du sommeil).	1	3	2	6



CR22 | Qualité de l'air / Émissions

Espaces confinés, poussières de bois, exposition à l'amiante ou aux fumées... Certaines substances présentes dans l'atmosphère du lieu de travail peuvent provoquer des maladies professionnelles, intoxications, allergies, etc.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Tabagisme		- Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. <i>Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).</i> JUILLET 2024 : Mise en place de l'affichage obligatoire et vigilance des chefs d'unité	3	3	3	27
Toutes les unités	Ventilation des locaux		- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier par un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Toutes les unités	Exposition à l'amiante et au plomb		- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4

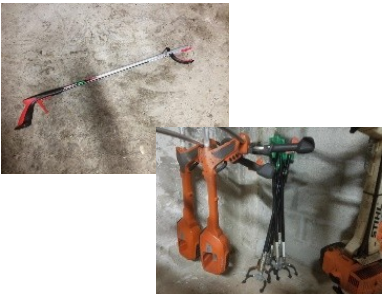
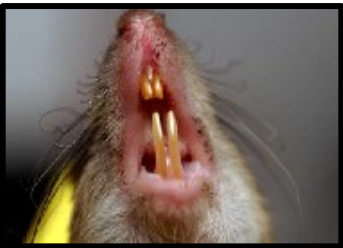
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2,4	Exposition à des déchets amiantés	 	- Formation du personnel sur la prévention liée à l'amiante. - Interdiction de toucher à des déchets amiantés. - Signalement fait à la hiérarchie.	- Renouveler régulièrement cette formation liée à l'amiante afin d'être capable de repérer un déchet qui contient de l'amiante.	1	4	2	8
1,2,3,4,7	Exposition à des poussières volatiles		- Mise à disposition et port de masques à cartouches pour la poussière. - Travaux privilégiés en extérieur ou avec une aération adaptée.	- Sensibiliser le personnel aux risques liés aux poussières.	2	3	2	12
2	Exposition à des poussières de bois (menuiserie)		- Menuiserie utilisé rarement (1x/mois). - Système d'aspiration à la source en menuiserie. - Entretien interne et changement des filtres. - Aspirateur branché sur la ponceuse. - Port de masques à poussières.	- Réaliser des mesures d'exposition aux poussières. - Entretenir et contrôler le système d'aspiration annuellement. (art. R.4222-10 à 17 du Code du Travail). - Vérifier annuellement la VLEP par un organisme agréé. - Proscrire l'utilisation de balais et soufflettes. - Sensibiliser le personnel aux risques liés aux poussières.	1	3	3	9
2	Exposition aux fumées de soudage		- Soudure rare (1x/mois). - Zone définie avec rideaux de soudure. - Bras d'aspiration utilisé.	- Réaliser des mesures d'exposition aux gaz. - Envisager le remplacement des procédés par un système réduisant les émissions de gaz. - Entretenir le système d'aspiration des fumées et vérifier régulièrement le débit (Arrêté du 8 octobre 1987). - Assurer une ventilation générale adaptée du local. - Mettre à disposition des appareils de protection respiratoires filtrant à ventilation libre ou assistée. - Sensibiliser le personnel aux risques liés aux fumées de soudage.	1	3	4	12

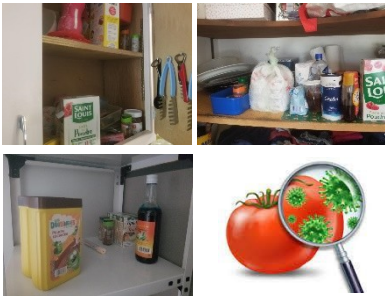


CR23 | Agents biologiques

Soins médicaux, soins d'hygiène, contact alimentaire ou animal, déchets infectieux ... Les agents biologiques (virus, bactéries, champignons) peuplent de multiples secteurs, et peuvent provoquer infection, allergie ou intoxication des travailleurs, par contamination directe (par ingestion, par contact, par pénétration suite à une lésion) ou par contamination d'objets ou de denrées.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Ramassage des poubelles (piqûres...)		- Utilisation de pinces télescopiques pour ramasser les déchets. - Port de gants classiques.	- Fournir au personnel des gants spécifiques limitant le risque de piqûre. - Sensibiliser le personnel à ce risque et mettre en place une procédure d'accident d'exposition au sang.	2	4	2	16
1	Contact avec des animaux		- Gestion des animaux par le service propreté et la police municipale. - Convention existante pour une gestion par la SACPA. - Gants à disposition.	- En cas d'intervention, fournir du matériel adapté (cage, chenil, muselière...) ainsi que des EPI adaptés (gants spécifiques). - Établir des procédures de décontamination et de désinfection (mettre à disposition un point d'eau, du savon et essuie-mains jetables, utiliser des EPI...). - Informer les autorités sanitaires et le médecin du travail en cas de suspicion de maladie animale.	1	4	3	12
1,3,4	Piqûre ou morsure d'insecte		- Port de vêtements adaptés. - Bombe contre les guêpes à disposition. - Aspi venin et pince à tique présents.	- Former le personnel à la conduite à tenir en cas de piqûres. - Mettre à disposition des kits en cas de piqûres. - Identifier les travailleurs allergiques.	2	3	2	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
9	Infection sanitaire des denrées alimentaires		- Formation HACCP faite en 2023. - Livraison froide par un prestataire. - Centrale de nettoyage au GS Debelle. - Port d'EPI adaptés (charlotte, blouse, chaussures de sécurité).	- Généraliser l'installation d'un équipement spécifique de nettoyage des sols (produit spécifique agroalimentaire...). - Respecter la "marche en avant". - Supprimer les produits alimentaires périmés, y compris les épices, sauces...	2	4	3	24



CR24 | Autres risques

Comportement addictif, présence d'un plan d'eau, rayonnements... Cette classe de risque apporte un complément des risques non recensés dans les classes précédentes, sans toutefois atteindre l'exhaustivité.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Exposition au champ électromagnétique		- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Toutes les unités	Exposition au radon		- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
1,2,3,4,6	Exposition au soleil (UV)		- Mise à disposition de casquettes, de lunettes de soleil et de lunettes anti éblouissement.	- Proposer aussi de la crème solaire (indice 50 ou à défaut indice 30).	2	2	2	8

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2,3,4,6	Intervention à proximité des réseaux enterrés (risques incendie, électrique...)		- Personnel formé et AIPR délivrée. - DT et DICT à disposition sur les chantiers. - Arrêt du chantier en cas de découverte d'un réseau non identifié.	- Veiller au renouvellement de l'AIPR (tous les 5 ans).	2	4	1	8
3	Intervention dans des lieux à fortes pentes		- Vigilance du personnel. - Débroussaillage réalisé. - Port de chaussures de sécurité. - Absence d'intervention en cas de sol trop humide ou trop sec.	- Respecter les consignes d'utilisation des outils (pente maximale). - Envisager l'achat d'une tondeuse à chenille ou télécommandé.	1	3	2	6
2	Présence de plafonds bas		- Intervention peu courante dans cette zone.	- Prévoir la mise en place de mousse de protection au niveau du plafond afin de limiter le risque de heurt. - Signaler de manière plus visible les zones avec plafond bas.	1	2	4	8

Évaluation des Risques Professionnels classée par Unité de Travail

Données de l'évaluation des risques professionnels par classe de risque, organisées pour chaque Unité de Travail.

Unités de travail	Classe de risque	Situation à risque	Mesures existantes	Action d'amélioration	P	G	M	R
Bâtiment	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Bâtiment	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénégement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Bâtiment	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Bâtiment	Chute de plain-pied	Déplacement sur une surface glissante (graisse, huile, poussières, microbilles...)	- Mise à disposition d'absorbant en cas de déversement. - Port de chaussures de sécurité.	- Signaler les zones où le sol est glissant. - Nettoyer les surfaces glissantes.	2	2	2	8
Bâtiment	Chute de plain-pied	Présence d'outils au sol	- Présence en grande majorité de système d'accroche murale pour les outils et balais.	- S'assurer que les outils soient parfaitement rangés à la fin de chaque utilisation. - Rajouter des systèmes d'accroche murale supplémentaires si besoin.	1	3	2	6
Bâtiment	Chute de plain-pied	Déplacement dans une zone encombrée (stockage)	- Utilisation de nombreuses zones de rangement. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement.	- Veiller à limiter les encombrants et à libérer un passage pour circuler. - Définir par un marquage au sol les zones de circulation, de stockage et les zones de travail. - Si nécessaire, multiplier les rangements et les espaces de stockage. - Se débarrasser régulièrement du matériel inutilisé ou hors d'usage.	2	2	2	8
Bâtiment	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des clés.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
Bâtiment	Chute de hauteur	Utilisation d'un escabeau ou d'une échelle	- Utilisation d'échelles ou escabeaux globalement en bon état. - PIRL à disposition au bâtiment. - Contrôle visuel une fois par an du matériel. - Remplacement en cas d'usure.	- Conserver une trace écrite du contrôle annuel du matériel. cf. fiche technique. Ces équipements ne doivent pas être utilisés comme postes de travail sauf impossibilité technique de recourir à la protection collective ou pour les travaux courts, non répétitifs. (art. R4323-63 du Code du Travail)	2	3	2	12
Bâtiment	Chute de hauteur	Utilisation d'un échafaudage	- Formation du personnel du bâtiment et de voirie à l'utilisation d'un échafaudage vers 2020. - Vérification visuelle à l'usage. - Cahier de montage à disposition. - Non utilisation de l'échafaudage en voirie. - Petit échafaudage pour la taille des haies aux espaces verts.	- Vérifier périodiquement les échafaudages et en garder une trace écrite (Arrêté du 21 décembre 2004). - Former les travailleurs au travail en hauteur et au montage / démontage des échafaudages (art. R4323-69 et suivants du Code du Travail). - Limiter l'utilisation de ce matériel au personnel formé. - S'assurer du suivi médical individuel renforcé. - Transmettre l'échafaudage de la voirie aux services en ayant besoin.	2	3	3	18
Bâtiment	Chute de hauteur	Utilisation d'un harnais de sécurité antichute	- Agent du bâtiment étant cordiste de formation. - Ancienne formation de travail en hauteur pour la logistique. - Harnais et casque contrôlés une fois par an.	- Former le personnel à l'utilisation du harnais et au travail en hauteur (art. R4323-89 du Code du Travail). - Travailler au minimum en binôme. - S'assurer du contrôle annuel de l'ensemble des harnais (y compris au FLPA) par un organisme accrédité ou un collaborateur ayant été formé à la vérification des harnais (Arrêté du 19 mars 1993).	2	4	3	24
Bâtiment	Chute de hauteur	Intervention sur toiture	- Situation peu courante. - Intervention uniquement sur les toitures sécurisées avec crochet ou ligne de vie. - Accès par échelle ou nacelle. - Port obligatoire du harnais.	- Privilégier des moyens d'accès ancrés (échelle à crinoline, échafaudage ...). À défaut, arrimer le moyen d'accès. - Travailler au minimum en binôme.	2	4	2	16
Bâtiment	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12
Bâtiment	Chute de hauteur	Déplacement à proximité d'un quai de chargement	- Quai de chargement réalisé en 2017 avec un rebord de protection. - Rebord large pour pouvoir poser les fûts pour le transfert.	- Absence de préconisations particulières.	2	3	1	6
Bâtiment	Chute de hauteur	Accès au chargement d'un véhicule	- Intervention rare.	- Étudier la possibilité d'installer une marche ou rampe d'accès à l'arrière des véhicules.	1	3	4	12
Bâtiment	Chute de hauteur	Intervention au bord de la piscine lorsque celle-ci est vidée	- Durée d'exposition limitée (1 fois par an). - Echelle d'accès à l'intérieur du bassin.	- S'assurer que l'accès à la piscine se fasse exclusivement par l'échelle fixe du bassin.	1	3	1	3
Bâtiment	Activité physique	Manutention de charges unitaires élevées	- Utilisation de nombreux outils d'aide à la manutention (diablos, chariots à roulettes, brouette, transpalette, chariot élévateur...) - Formation aux gestes et postures faite pour l'ensemble du CTM entre 2021 et 2023. - Port de charges lourdes à plusieurs.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire.	2	2	2	8
Bâtiment	Activité physique	Ergonomie au poste de travail	- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Présence de plans de travail à hauteur d'Homme. - Utilisation de tréteaux en menuiserie pour travailler debout. - Alternance des tâches.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
Bâtiment	Activité physique	Travail dans des postures contraignantes (à genoux, accroupie, bras en l'air, en torsion...)	- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Utilisation possible de genouillères ou tapis. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Fournir si besoin des ceintures lombaires. - Fournir des genouillères aux gardiens du FLPA.	3	2	2	12
Bâtiment	Manutention mécanique de charge	Présence de portes sectionnelles	- Portes sectionnelles à commande mixte et contrôlées une fois par an. - Présence d'un gyrophare d'un éclairage adapté et d'un marquage au sol. - Portes sectionnelles manuelles pour le reste.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Bâtiment	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Bâtiment	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'un transpalette	- Transpalettes en bon état et renouveler au besoin.	- Vérifier périodiquement cet équipement et garder une traçabilité. cf. fiche technique. - Entretenir régulièrement l'équipement. - S'assurer que les charges transportées ne dépassent pas le poids maximum admissible (l'afficher sur l'équipement) et soient parfaitement équilibrées.	2	2	2	8

Cette forme représente un segment de table. Les segments de table ne sont pas pris en charge dans cette version d'Excel.

En revanche, si la forme a été modifiée dans une version antérieure d'Excel, ou si le classeur a été enregistré dans Excel 2007 ou une version antérieure, vous ne pouvez pas utiliser le segment.

Bâtiment	Manutention mécanique de personne	Utilisation d'une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP)	- Location d'une nacelle rare. - Formation faite en 2023 avec un CACES PEMP. - Autorisation de conduite délivrée. - Formation AIPR faite. - Port d'un harnais.	- Conduire la nacelle par deux personnes formées ayant l'autorisation de conduite (présence au sol au voisinage).	1	4	1	4
Bâtiment	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
Bâtiment	Chute d'objets	Transport de matériels dans un véhicule	- Véhicules équipés d'une séparation entre le conducteur et le stockage à l'arrière. - Camion neuf avec hayon pour la logistique. - Matériel d'arrimage à disposition et renouvelé au besoin.	- Contrôler périodiquement l'état des éléments d'arrimage.	2	3	2	12
Bâtiment	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'outils à main (scie, marteau ...)	- Utilisation de nombreux outils à main renouvelés au besoin. - Système d'accroche murale pour les outils. - EPI à disposition.	- Assurer le rangement du plan de travail ou de l'établi. - Veiller au port des EPI adaptés. - S'assurer que les outils coupants / tranchants soient correctement affûtés.	2	2	2	8
Bâtiment	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'outillage électroportatif	- Outils électroportatifs en bon état, entretenus en interne et renouvelés si besoin. - Rangement des équipements dans des caisses après utilisation. - EPI à disposition.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Veiller au port des EPI adaptés. - Conserver une trace écrite des entretiens effectués. - Renouveler les disques à meuler périmés.	2	3	2	12
Bâtiment	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines fixes	- Machines fixes utilisées peu souvent. - Matériel en partie sécurisé avec capot, visière et bouton d'arrêt d'urgence. - Entretien en interne ou en externe. - Système d'aspiration à la source en menuiserie. - Port des EPI adaptés (gants, lunettes, protections auditives, masques...).	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Renforcer la sécurité des machines qui en manquent, notamment les perceuses à colonne et tour et à meuler. - Réaliser des fiches de poste pour les machines fixes. cf. fiche technique. - Avertir des risques présents. - Conserver une trace écrite des entretiens effectués.	2	3	3	18
Bâtiment	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'outils vibrants (vibrations des bras / mains)	- Utilisation de matériel varié. - Alternance des tâches.	- Diminuer autant que possible les vibrations à la source. - Être attentif aux vibrations émises par les machines lors de leur achat. - Privilégier les outils comportant un système anti-vibration.	2	2	3	12
Bâtiment	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'un poste à souder	- Soudure rare (1x/mois). - Agent du bâtiment formé. - Bras d'aspiration et rideau de soudure au poste de soudure. - Port d'EPI adaptés : casque, tablier, gants de soudure. - Vérification du matériel à l'usage.	- Envisager de limiter la soudure uniquement à l'agent du bâtiment. - Sinon : S'assurer que le personnel soit formé y compris en voirie. - Fournir rideau de soudure et système d'aspiration aussi en voirie. - Rédiger une fiche de poste. cf. fiche technique.	1	3	3	9
Bâtiment	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'un nettoyeur haute pression	- Nettoyeur à eau froide. - Vérification du matériel à l'usage. - Port d'EPI adaptés : lunettes, combinaison ou vêtements de pluie, bottes. - Personnel sachant l'utiliser.	- Sensibiliser le personnel au risque de coup de fouet. - Formaliser les consignes d'utilisation en réalisant une fiche de poste. cf. fiche technique.	2	3	2	12
Bâtiment	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'une soufflette (air comprimé)	- Soufflette utilisée pour le nettoyage de pièces. - Absence d'utilisation sur soi. - EPI à disposition.	- Veiller au port de gants et de lunettes pour utiliser la soufflette. - Sensibiliser le personnel aux risques liés à l'utilisation de l'air comprimé. - Ranger le flexible hors des zones de circulation. - S'assurer régulièrement du bon état des flexibles et des raccords.	2	2	3	12
Bâtiment	Ambiance sonore	Utilisation d'engins présentant une source sonore élevée	- Mise à disposition et port de protections auditives (casque ou bouchons d'oreilles). - Exposition au bruit sur de courtes durées.	- Privilégier du matériel moins bruyant lors de son renouvellement. - Equiper le matériel de buses silencieuses (soufflette, chalumeau...). - Sensibiliser le personnel au port des EPI par des affichettes dans les rangements des outils, par exemple. - Faire des pauses régulières dans un lieu calme ou changer d'activité. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Bâtiment	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilités des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	27
Bâtiment	Agents chimiques	Utilisation de produits chimiques	- Formation en 2022 sur les pictogrammes chimiques pour le bâtiment. - Responsable connaissant les incompatibilités chimiques. - Port d'EPI adaptés aux produits.	- Former l'ensemble du personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. cf. Fiche Technique.	2	3	3	18
Bâtiment	Agents chimiques	Emploi et stockage de produits chlorés pour l'entretien de la piscine	- Gestion du chlore de la piscine par des entreprises extérieures. - Absence d'exposition par le personnel.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	3	1	3
Bâtiment	Agents chimiques	Utilisation de produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques)	- Formation en 2022 sur les pictogrammes chimiques pour le bâtiment. - Port d'EPI adaptés (salopette, masque, gants et lunettes).	- Réaliser une évaluation du risque chimique. - Dans l'ordre de priorité suivante: > Supprimer les produits CMR. > Les substituer par des produits moins dangereux. > Limiter au maximum l'utilisation de ces produits. - Former les travailleurs à l'utilisation de ces produits. - Rédiger des consignes d'utilisation. - S'assurer du port OBLIGATOIRE et systématique des EPI lors de la manipulation de ces produits. - Assurer un suivi médical renforcé (art. R4624-23 du Code du Travail).	2	4	3	24
Bâtiment	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger (cf. art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.	2	4	4	32
Bâtiment	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	18
Bâtiment	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16

Bâtiment	Incendie, Explosion	Stockage de produits inflammables	- Stockage de certains produits dans des armoires spécifiques avec rétention, aération et signalisation. - D'autres sont sur bacs de rétention métalliques. - Extincteurs et absorbant à disposition. - Affichage de l'interdiction de fumer.	- Stocker à l'écart de toute source de chaleur, dans une enceinte dédiée et constamment ventilée. - Généraliser les armoires spécifiques (armoire jaune). - Signaler la présence de produits inflammables. - Faire respecter l'interdiction de fumer au CTM.	3	3	3	27
Bâtiment	Incendie, Explosion	Stockage de bouteilles sous pression	- Peu de bouteilles de gaz stockées. - Présence de collerettes de protection. - Suppression et remplacement des bouteilles vides.	- Privilégier si possible un stockage des bouteilles sous pression en extérieur dans une cage fermée à clé et couverte. - Sinon, les stocker en intérieur dans un local spécifique prévu à cet effet. - Afficher la présence des produits sous pression / inflammables. - Attacher les bouteilles à un support ou au mur, y compris les bouteilles vides.	2	4	3	24
Bâtiment	Incendie, Explosion	Utilisation d'un compresseur d'air	- Compresseurs de petits volumes au FLPA et au bâtiment. - Compresseur non utilisé aux espaces verts. - Contrôle 1x/an du compresseur du bâtiment.	- Supprimer les compresseurs si non utilisés. - Sinon : - Faire contrôler ce compresseur par un organisme habilité, en fonction de son âge, son volume et sa pression maximale admissible (périodicité variable : tous les 4 ans, tous les 10 ans... Arrêté du 20 novembre 2017).	1	3	3	9
Bâtiment	Incendie, Explosion	Transport de carburant	- Utilisation de récipients adaptés. - Extincteurs à proximité et contrôlés.	- Former le personnel à la manipulation d'extincteurs. - Rappeler et faire respecter l'interdiction de fumer. - S'assurer que les récipients sont identifiés et homologués pour le stockage et le transport (essence : groupe II, gasoil : groupe III).	2	4	3	24
Bâtiment	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail), cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Bâtiment	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Formation du personnel au risque électrique. - Habilitation électrique pour : > Bâtiment (B2T, B2V, BC, BR) en 2021-2022 > Logistique. > Astreinte (H0B0). > Gardien (BS-BE manœuvre) en 2023. - EPI électriques à disposition (sauf pour la logistique).	- Fournir les EPI appropriés (gants isolants, testeurs...) à la logistique si besoin.	2	4	2	16
Bâtiment	Électricité	Utilisation d'enrouleurs pour rallonges électriques	- Utilisation de plusieurs enrouleurs dont certains sont sécurisés. - Personnel formé au risque électrique et sensibilisé au risque d'échauffement.	- Dérouler entièrement les enrouleurs afin d'éviter tout échauffement lors de l'utilisation de ce matériel.	2	3	2	12
Bâtiment	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Bâtiment	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes ventrales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
Bâtiment	Ambiance lumineuse	Forte luminosité extérieure	- Mise à disposition et port de lunettes de protection solaire et des lunettes anti éblouissement.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	1	1	2
Bâtiment	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Utilisation ponctuelle d'un écran fixe rehaussé avec souris et clavier déporté. - Sièges adaptés et réglables.	- Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable...). - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail)	2	2	2	8
Bâtiment	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Bâtiment	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable, bonnet, lunettes de soleil, casquette...). - Adaptation en fonction des conditions météo. - Eau à disposition.	- Rappeler aux travailleurs de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. - Interdire le travail torse nu. - Bien porter ses EPI même en période de forte chaleur ou de grand froid.	3	2	2	12
Bâtiment	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...). - Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.	2	1	2	4
Bâtiment	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Bâtiment	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Bâtiment	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arrosoir.	2	3	2	12
Bâtiment	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Bâtiment	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur du CTM	- Présence d'un parking. - Sens unique de circulation au CTM avec marquage au sol et panneaux. - Vitesse limitée. - Miroir dans la zone bâtiment. - Personnel formé à la conduite d'engins.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	2	3	2	12
Bâtiment	Circulation et déplacement	Déplacement sur les chantiers de voirie	- Formation à la signalisation sur chantier pour la voirie en 2021 et régulier. - Utilisation de matériel de signalisation (cônes, barrières, panneaux...). - Port de chaussures de sécurité et d'une tenue haute visibilité. - Véhicules aux normes de visibilité.	- Former l'ensemble du personnel intervenant en voirie à ce risque. - Rédiger une fiche de poste ou procédure ou un protocole de sécurité. cf. fiche technique.	3	4	2	24

Bâtiment	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	
Bâtiment	Risque routier	Déplacement avec un véhicule de service	- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	2	4	2	8
Bâtiment	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	16
Bâtiment	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Bâtiment	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Bâtiment	Risques psychosociaux	Atteinte à l'intégrité physique ou morale	- Néant.	- Supprimer tous supports pornographiques, violents, à caractère sexuel ou sexiste dans les locaux et en messagerie électronique. - Sensibiliser et informer le personnel sur ces sujets. - Mettre en place les affichages réglementaires. - Rappeler les sanctions encourues (sanctions disciplinaires, sanctions pénales). - Désigner le référent (harcèlement sexuel et agissements sexistes) au sein du CSE (art. L2314-1 du Code du Travail).	2	3	4	24
Bâtiment	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Bâtiment	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousse dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousse 1x/an par l'assistante de prévention. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousse de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12
Bâtiment	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Bâtiment	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Bâtiment	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Test des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18
Bâtiment	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Bâtiment	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Bâtiment	Organisation du travail	Travail isolé	- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secrétariat informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Bâtiment	Organisation du travail	Travail de nuit	- Situation limitée à l'astreinte de nuit pour le gardien au FLPA ou le déneigement avec le CTM. - Temps de repos respecté. - Téléphone toujours à disposition.	- Sensibiliser le personnel aux problématiques liées au travail de nuit (gestion de l'alimentation et du sommeil).	1	3	2	6
Bâtiment	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'interdiction de fumer et de vapoter. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	3	3	4	36
Bâtiment	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Bâtiment	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4

Bâtiment	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à des déchets amiantés	- Formation du personnel sur la prévention liée à l'amiante. - Interdiction de toucher à des déchets amiantés. - Signallement fait à la hiérarchie.	- Renouveler régulièrement cette formation liée à l'amiante afin d'être capable de repérer un déchet qui contient de l'amiante.	1	4	2	8
Bâtiment	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à des poussières volatiles	- Mise à disposition et port de masques à cartouches pour la poussières. - Travaux privilégiés en extérieur ou avec une aération adaptée.	- Sensibiliser le personnel aux risques liés aux poussières.	2	3	2	12
Bâtiment	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à des poussières de bois (menuiserie)	- Menuiserie utilisé rarement (1x/mois). - Système d'aspiration à la source en menuiserie. - Entretien interne et changement des filtres. - Aspirateur branché sur la ponceuse. - Port de masques à poussières.	- Réaliser des mesures d'exposition aux poussières. - Entretien et contrôler le système d'aspiration annuellement. (art. R.4222-10 à 17 du Code du Travail). - Vérifier annuellement la VLEP par un organisme agréé. - Proscrire l'utilisation de balais et soufflettes. - Sensibiliser le personnel aux risques liés aux poussières.	1	3	3	9
Bâtiment	Qualité de l'air / Emissions	Exposition aux fumées de soudage	- Soudure rare (1x/mois). - Zone définie avec rideaux de soudure. - Bras d'aspiration utilisé.	- Réaliser des mesures d'exposition aux gaz. - Envisager le remplacement des procédés par un système réduisant les émissions de gaz. - Entretien du système d'aspiration des fumées et vérifier régulièrement le débit (Arrêté du 8 octobre 1987). - Assurer une ventilation générale adaptée du local. - Mettre à disposition des appareils de protection respiratoires filtrant à ventilation libre ou assistée. - Sensibiliser le personnel aux risques liés aux fumées de soudage.	1	3	4	12
Bâtiment	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Bâtiment	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Bâtiment	Autres risques	Exposition au soleil (UV)	- Mise à disposition de casquettes, de lunettes de soleil et de lunettes anti éblouissement.	- Proposer aussi de la crème solaire (indice 50 ou à défaut indice 30).	2	2	2	8
Bâtiment	Autres risques	Intervention à proximité des réseaux enterrés (risques incendie, électrique...)	- Personnel formé et AIPR délivrée. - DT et DICT à disposition sur les chantiers. - Arrêt du chantier en cas de découverte d'un réseau non identifié.	- Veiller au renouvellement de l'AIPR (tous les 5 ans).	2	4	1	8
Bâtiment	Autres risques	Présence de plafonds bas	- Intervention peu courante dans cette zone.	- Prévoir la mise en place de mousse de protection au niveau du plafond afin de limiter le risque de heurt. - Signaler de manière plus visible les zones avec plafond bas.	1	2	4	8
Chargé d'opération	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Chargé d'opération	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénivellement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saleuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Chargé d'opération	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Chargé d'opération	Chute de plain-pied	Déplacement chez des particuliers ou sur chantier	- Port de chaussures de sécurité pour l'agent au portage de repas. - Port de chaussures de sécurité et des EPI demandés pour l'intervention sur chantier. - Respect des consignes du PPSPS.	- Veiller aux sources de chute : sols glissants, encombrés, mal éclairés...	2	2	2	8
Chargé d'opération	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des clés.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
Chargé d'opération	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12
Chargé d'opération	Activité physique	Manutention de charges unitaires faibles	- Peu de port de charges pour cette unité. - Outils d'aide à la manutention à disposition. - Entraide possible.	- Continuer les actions menées.	2	1	1	2
Chargé d'opération	Manutention mécanique de charge	Présence de portails	- Portail a priori automatique pour le garage de l'hôtel de ville.	- Entretenir et contrôler les portails automatiques semestriellement (Arrêté du 21 décembre 1993). - Garder une trace écrite des contrôles et de l'entretien (à annexer au dossier de maintenance des lieux de travail s'il existe). - Mettre en place les dispositifs de sécurité sur la zone de débattement des portes, portails automatiques ou semi-automatiques : marquage au sol, feu orange clignotant et éclairage suffisant (50 lux au sol).	2	3	4	24
Chargé d'opération	Manutention mécanique de charge	Présence de portes automatiques	- Portes automatiques contrôlés semestriellement par une société extérieure. - Conservation d'une trace écrite.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Chargé d'opération	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Chargé d'opération	Manutention mécanique de personne	Usage d'ascenseur	- Ascenseurs entretenus et contrôlés régulièrement par une société extérieure.	- Continuer les actions menées.	2	4	1	8
Chargé d'opération	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
Chargé d'opération	Chute d'objets	Risque de chute d'objets sur chantier	- Mise à disposition et port d'un casque spécifique pour les espaces verts. - Casque périmé pour le chargé d'opération. - PPSPS prenant en compte ce risque.	- Rappeler que le port du casque est obligatoire lors des déplacements sur chantier. - Remplacer les casques de chantier périmés.	2	3	2	12
Chargé d'opération	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'outils de papeterie	- Utilisation très limitée d'outils dangereux pour cette unité.	- S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Entretenir et / ou renouveler le matériel vétuste. - Acquiescer périodiquement les lames émoussées des équipements.	1	2	2	4

Chargé d'opération	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	27
Chargé d'opération	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.	2	4	4	32
Chargé d'opération	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	18
Chargé d'opération	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Chargé d'opération	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Chargé d'opération	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux collègues habilités.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4
Chargé d'opération	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Chargé d'opération	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes ventrales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
Chargé d'opération	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Utilisation d'un double écrans fixes avec souris et clavier déporté. - Siège adapté et réglable. - Présence de stores.	- Informer sur le réglage du siège. - Proposer du matériel ergonomique (rehausseurs d'écran, souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable, support de document ou pupitre...). - Positionner l'écran perpendiculaire à la fenêtre. - Réaliser un changement d'activité toutes les 2h. - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail)	3	2	3	18
Chargé d'opération	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Chargé d'opération	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable, bonnet, lunettes de soleil, casquette...). - Adaptation en fonction des conditions météo. - Eau à disposition.	- Rappeler aux travailleurs de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. - Interdire le travail torse nu. Bien porter ses EPI même en période de forte chaleur ou de grand froid.	3	2	2	12
Chargé d'opération	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...). Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.	2	1	2	4
Chargé d'opération	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Chargé d'opération	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Chargé d'opération	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arrosier.	2	3	2	12
Chargé d'opération	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Chargé d'opération	Co-activité	Intervention sur un chantier soumis à un Plan Général de Coordination	- Réalisation d'un PPSPS pour ces chantiers. - Coordinateur sécurité parfois présent. - Prise de connaissance et respect des consignes de sécurité du chantier. - Port des EPI (chaussures de sécurité, casque, tenue haute visibilité).	- Poursuivre dans cette démarche.	2	3	1	6
Chargé d'opération	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur des bâtiments (hors CTM)	- Présence d'un garage souterrain à l'hôtel de ville. - Parking extérieurs signalés sur les autres sites.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
Chargé d'opération	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8

Chargé d'opération	Risque routier	Déplacement avec un véhicule de service	- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige hivern.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	2	4	2	16
Chargé d'opération	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	12
Chargé d'opération	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Affiner le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Chargé d'opération	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Chargé d'opération	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Chargé d'opération	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousse dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousses 1x/an par l'assistante de prévention. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousses de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousses (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12
Chargé d'opération	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Chargé d'opération	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Chargé d'opération	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Test des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18
Chargé d'opération	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Chargé d'opération	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Chargé d'opération	Organisation du travail	Travail isolé	- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secrétariat informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Chargé d'opération	Qualité de l'air / Emissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'interdiction de fumer et de vapoter. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "Interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	3	3	4	36
Chargé d'opération	Qualité de l'air / Emissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Chargé d'opération	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Chargé d'opération	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Chargé d'opération	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Entretien et restauration	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8

Entretien et restauration	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénégement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	
Entretien et restauration	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	2
Entretien et restauration	Chute de plain-pied	Déplacement sur une surface glissante en cuisine	- Port de chaussures antidérapantes. - Système d'évacuation des eaux. - Centrale de nettoyage uniquement au GS Debelle. - Sinon nettoyage au chariot de ménage et à la raclette.	- Installer un revêtement antidérapant dans les cuisines. - Généraliser l'installation de centrales de nettoyage spécifiques pour l'agroalimentaire.	2	2	3	8
Entretien et restauration	Chute de plain-pied	Présence de marches isolées	- Marches isolées signalées aux espaces verts à l'aide d'un marquage au sol rayé jaune et noir. - Rampe présente en complément. - Marche isolée bien visible au GS Debelle. - Bon éclairage des zones.	- Installer des nez de marche antidérapants.	2	2	2	12
Entretien et restauration	Chute de plain-pied	Présence d'outils au sol	- Présence en grande majorité de système d'accroche murale pour les outils et balais.	- S'assurer que les outils soient parfaitement rangés à la fin de chaque utilisation. - Rajouter des systèmes d'accroche murale supplémentaires si besoin.	1	3	2	8
Entretien et restauration	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des clés.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	6
Entretien et restauration	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	4
Entretien et restauration	Chute de hauteur	Nettoyage de vitres en hauteur	- Plusieurs pratiques différentes observées : > Utilisation d'un marchepied pour nettoyage en hauteur et en extérieur. > Consigne donnée de ne pas monter sur un escabeau. > Nettoyage uniquement à hauteur d'homme.	- Définir une consigne claire et précise sur la tâche à réaliser. - Communiquer à l'ensemble du personnel la consigne et veiller à son application. - Mettre à disposition un manche télescopique si besoin afin de limiter les travaux sur escabeau. - Envisager le lavage des vitres en hauteur par un prestataire.	2	3	4	12
Entretien et restauration	Activité physique	Nettoyage des locaux (port de charges, postures...)	- Chariots de ménage haut ou bas, aspirateurs, balais ergonomiques ou non, dévidoirs avec flexible. - Centrale de dilution sur les sites. - Formation HACCP fait en 2023 sur l'hygiène. - Port d'EPI (gants, tenue et chaussures antidérapantes).	- Généraliser la mise à disposition de matériel ergonomique (chariot léger et maniable, balai ergonomique avec boule de maintien, aspirateur sans fil ou dorsal, cale-porte...). - Fournir du matériel et un point d'eau à chaque étage (FLPA). - Veiller à limiter le poids de la charge transportée (seau, poubelle, bac...). - Former régulièrement aux bonnes pratiques et aux techniques de nettoyage. - Envisager le nettoyage par système d'imprégnation.	3	2	3	24
Entretien et restauration	Activité physique	Usage d'une monobrosse ou d'une autolaveuse	- Autolaveuse neuve sur chaque groupe scolaire. - Matériel adapté au travail à réaliser et à faibles vibrations. - Utilisation de monobrosses. - Personnel formé à leur utilisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Libérer en amont la zone de nettoyage de tout encombrement. - S'échauffer avant de commencer l'activité. - Toujours travailler en position stable, les bras près du corps.	2	2	2	8
Entretien et restauration	Activité physique	Déplacement d'objets pour le nettoyage des locaux (chaises, tables...)	- Chaises parfois montées sur les tables. - Tables tirées parfois.	- Utiliser des chaises de faible poids ou "appui sur table" (qui se déposent directement sur la table). - Impliquer tout le personnel dans le rangement des salles pour le nettoyage. - Favoriser le travail en binôme. - Préconiser l'achat de mobilier plus léger et/ou sur roulettes lors de son renouvellement.	2	2	3	12
Entretien et restauration	Activité physique	Manutention de vaisselles et plats	- Fours et plans de travail à hauteur d'homme. - Utilisation de nombreux chariots à roulettes. - Chariots de maintien en température en crèche. - Self au GS Debelle.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Veiller à l'ergonomie des cuisines.	2	2	2	8
Entretien et restauration	Activité physique	Activité de plonge	- Plonges variables d'un site à l'autre. - Système de rails avec mitigeur amovible. - Lave vaisselle à hauteur d'homme. - Plonge professionnelle au GS Debelle. - Rehausseur de bac sur certains sites.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Respecter la marche en avant. - Veiller à l'ergonomie des plonges. - Généraliser la présence de rehausseurs sur les bacs profonds.	2	2	3	12
Entretien et restauration	Activité physique	Déplacement des poubelles	- Port souvent des sacs poubelle jusqu'au conteneur. - Déplacement des conteneurs sur de longues distances avec un terrain non adapté et avec de fortes pentes. - Manipulation à plusieurs.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Aménager le sol pour supprimer tout obstacle sur le chemin (trous, rebords, marche...). - Déplacer les poubelles à minima à deux, notamment en présence d'une pente. - Porter des gants jetables. - Envisager l'achat de chariots manuels ou motorisés pour manipuler les poubelles.	2	3	3	18
Entretien et restauration	Activité physique	Manipulation de linge	- Machines à laver et sèche linge rehaussées à hauteur d'homme. - Table de tri à bonne hauteur. - Utilisation de bacs à linge dont certains sur roulettes et à hauteur. - Faible quantité de linge.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Veiller à la solidité des rehausseurs pour les machines. - Généraliser les chariots à roulettes. - Fournir des sièges assis-debout pour plier le linge.	2	2	3	12
Entretien et restauration	Manutention mécanique de charge	Présence de portails	- Portail a priori automatique pour le garage de l'hôtel de ville.	- Entretenir et contrôler les portails automatiques semestriellement (Arrêté du 21 décembre 1993). - Garder une trace écrite des contrôles et de l'entretien (à annexer au dossier de maintenance des lieux de travail s'il existe). - Mettre en place les dispositifs de sécurité sur la zone de débatement des portes, portails automatiques ou semi-automatiques : marquage au sol, feu orange clignotant et éclairage suffisant (50 lux au sol).	2	3	4	24
Entretien et restauration	Manutention mécanique de charge	Présence de portes automatiques	- Portes automatiques contrôlées semestriellement par une société extérieure. - Conservation d'une trace écrite.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Entretien et restauration	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Entretien et restauration	Manutention mécanique de personne	Usage d'ascenseur	- Ascenseurs entretenus et contrôlés régulièrement par une société extérieure.	- Continuer les actions menées.	2	4	1	8
Entretien et restauration	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, plénitude du support. - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
Entretien et restauration	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines chauffantes (fours, friteuse...)	- Fours à parois isolantes. - Port de gants anti chaleur ou utilisation de maniques. - Entretien régulier des équipements en externe.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Prévoir des kits anti brûlures.	3	2	2	12

Entretien et restauration	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines et outils coupants, tranchants (couteaux, trancheuse)	- Utilisation sur chaque site d'une trancheuse sécurisée pour couper le pain. - Présence de couteaux ainsi qu'une armoire à couteaux au GS Debelles. - Personnel sachant utiliser le matériel.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Expliquer au personnel comment utiliser l'armoire de stérilisation pour les couteaux. - Réaliser des fiches de poste pour les machines fixes. cf. fiche technique. - Envisager de remplacer la trancheuse de Debelles par une plus récente et plus sécurisée comme sur les autres sites.	2	3	2	12
Entretien et restauration	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines huppantes (machine à laver, autolaveuse, monobrosse...)	- Autolaveuse neuve et personnel formé à son utilisation. - Machines à laver sécurisées. - Personnel sachant les utiliser.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notice en français).	2	3	1	6
Entretien et restauration	Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant	- Présence de panneaux et de murs acoustiques aux GS Debelles et Achard.	- Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) sur les autres restaurants scolaires. - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18
Entretien et restauration	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	27
Entretien et restauration	Agents chimiques	Utilisation de produits d'entretien	- Utilisation de centrales de dilution sur chaque site. - Mise à disposition et port d'EPI.	- Former le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Etablir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité et les afficher. cf. Fiche Technique. - Adapter les EPI aux dangers des produits en faisant le lien avec les FDS.	2	3	3	18
Entretien et restauration	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.	2	4	4	32
Entretien et restauration	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	18
Entretien et restauration	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelles. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Entretien et restauration	Incendie, Explosion	Présence d'une chaufferie	- Chaufferie entretenue et contrôlée régulièrement par une société extérieure. - Identification sur la porte. - Extincteur à proximité. - Tuyaux de gaz de couleur jaune. - Vanne de coupure générale extérieure signalée.	- S'assurer que les locaux "chaufferies" ne servent jamais de locaux de stockage.	1	4	1	4
Entretien et restauration	Incendie, Explosion	Présence d'un réseau de gaz (GS Achard)	- Réseau de gaz pour la restauration du GS Achard. - Tuyaux identifiés en jaune. - Vanne de coupure générale de gaz à l'extérieur et signalée. - Affichage des consignes de sécurité incendie.	- Contrôler régulièrement le réseau de gaz par une personne compétente (recherche de fuite...).	1	4	2	8
Entretien et restauration	Incendie, Explosion	Début d'incendie dans la cuisine	- Friteuse uniquement au FLPA. - Présence d'un extincteur et d'un bouton d'arrêt d'urgence. - Absence de friteuse sur les autres cuisines. - Couverture anti feu présente en crèche. - Entretien régulier des appareils de cuisson.	- Assurer un entretien régulier des hottes aspirantes. - Mettre à disposition du personnel au FLPA une couverture anti-feu (feu de friteuse) et le former à son utilisation.	1	4	3	12
Entretien et restauration	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Entretien et restauration	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux collègues habilités.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4
Entretien et restauration	Électricité	Utilisation de prises multiples	- Quelques triplettes observées.	- Interdire les fiches multiples (Arrêté du 25 juin 1980, art. EL11 et PE24). - Idéalement, multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées. - Utiliser des socles multiprises en bon état, avec interrupteur et avec parafoudre selon le matériel. - Ne pas connecter les socles les uns aux autres. - Respecter la puissance maximale acceptée. - Éviter toute tension des câbles électriques. - Veiller au bon état des socles multiprises.	2	3	3	18
Entretien et restauration	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Entretien et restauration	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes frontales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
Entretien et restauration	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Entretien et restauration	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...). Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.	2	1	2	4
Entretien et restauration	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8

Entretien et restauration	Hygiène	Contact avec des personnes fragiles (enfants, personnes âgées)	- Moyens d'hygiène à disposition (masques). - Distributeurs de gel présents. - Lavage régulier des mains.	- Poursuivre dans cette démarche.	3	2	1	6
Entretien et restauration	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Entretien et restauration	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM des nécessités. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arosoir.	2	3	2	12
Entretien et restauration	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Entretien et restauration	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur des bâtiments (hors CTM)	- Présence d'un garage souterrain à l'hôtel de ville. - Parking extérieurs signalés sur les autres sites.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
Entretien et restauration	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8
Entretien et restauration	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	12
Entretien et restauration	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Entretien et restauration	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inclure le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Entretien et restauration	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Entretien et restauration	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousse dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousse 1x/an par l'assistante de prévention. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousses de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12
Entretien et restauration	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...).	3	2	2	12
Entretien et restauration	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Entretien et restauration	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Test des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18
Entretien et restauration	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Entretien et restauration	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Entretien et restauration	Organisation du travail	Travail isolé	- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secrétaire informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Entretien et restauration	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'interdiction de fumer et de vapoter. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	3	3	4	36
Entretien et restauration	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4

Entretien et restauration	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	
Entretien et restauration	Agents biologiques	Infection sanitaire des denrées alimentaires	- Formation HACCP faite en 2023. - Livraison froide par un prestataire. - Centrale de nettoyage au GS Debelles. - Port d'EPI adaptés (charlotte, blouse, chaussures de sécurité).	- Généraliser l'installation d'un équipement spécifique de nettoyage des sols (produit spécifique agroalimentaire...). - Respecter la "marche en avant". - Supprimer les produits alimentaires périmés, y compris les épices, sauces...	2	4	3	4
Entretien et restauration	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	24
Entretien et restauration	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	6
Espaces verts	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	18
Espaces verts	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénégement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	8
Espaces verts	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	2
Espaces verts	Chute de plain-pied	Déplacement sur une surface glissante (graisse, huile, poussières, microbilles...)	- Mise à disposition d'absorbant en cas de déversement. - Port de chaussures de sécurité.	- Signaler les zones où le sol est glissant. - Nettoyer les surfaces glissantes.	2	2	2	8
Espaces verts	Chute de plain-pied	Présence de marches isolées	- Marches isolées signalées aux espaces verts à l'aide d'un marquage au sol rayé jaune et noir. - Rampe présente en complément. - Marche isolée bien visible au GS Debelles. - Bon éclairage des zones.	- Installer des nez de marche antidérapants.	2	2	2	8
Espaces verts	Chute de plain-pied	Présence d'outils au sol	- Présence en grande majorité de système d'accroche murale pour les outils et balais.	- S'assurer que les outils soient parfaitement rangés à la fin de chaque utilisation. - Rajouter des systèmes d'accroche murale supplémentaires si besoin.	1	3	2	6
Espaces verts	Chute de plain-pied	Déplacement dans une zone encombrée (stockage)	- Utilisation de nombreuses zones de rangement. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement.	- Veiller à limiter les encombrements et à libérer un passage pour circuler. - Définir par un marquage au sol les zones de circulation, de stockage et les zones de travail. - Si nécessaire, multiplier les rangements et les espaces de stockage. - Se débarrasser régulièrement du matériel inutilisé ou hors d'usage.	2	2	2	8
Espaces verts	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des clés.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
Espaces verts	Chute de hauteur	Utilisation d'un escabeau ou d'une échelle	- Utilisation d'échelles ou escabeaux globalement en bon état. - PIRL à disposition au bâtiment. - Contrôle visuel une fois par an du matériel. - Remplacement en cas d'usure.	- Conserver une trace écrite du contrôle annuel du matériel. cf. fiche technique. Ces équipements ne doivent pas être utilisés comme postes de travail sauf impossibilité technique de recourir à la protection collective ou pour les travaux courts, non répétitifs. (art. R4323-63 du Code du Travail)	2	3	2	12
Espaces verts	Chute de hauteur	Utilisation d'un échafaudage	- Formation du personnel du bâtiment et de voirie à l'utilisation d'un échafaudage vers 2020. - Vérification visuelle à l'usage. - Cahier de montage à disposition. - Non utilisation de l'échafaudage en voirie. - Petit échafaudage pour la taille des haies aux espaces verts.	- Vérifier périodiquement les échafaudages et en garder une trace écrite (Arrêté du 21 décembre 2004). - Former les travailleurs au travail en hauteur et au montage / démontage des échafaudages (art. R4323-69 et suivants du Code du Travail). - Limiter l'utilisation de ce matériel au personnel formé. - S'assurer du suivi médical individuel renforcé. - Transmettre l'échafaudage de la voirie aux services en ayant besoin.	2	3	3	18
Espaces verts	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12
Espaces verts	Chute de hauteur	Déplacement sur une plateforme mezzanine	- Zones en hauteur sécurisées à l'aide de garde-corps avec butée ou d'un muret complet sur toute la longueur. - Accès par un escalier sécurisé.	- Absence de préconisations particulières.	1	3	1	3
Espaces verts	Chute de hauteur	Déplacement à proximité d'un quai de chargement	- Quai de chargement réalisé en 2017 avec un rebord de protection. - Rebord large pour pouvoir poser les fûts pour le transfert.	- Absence de préconisations particulières.	2	3	1	6
Espaces verts	Chute de hauteur	Accès au chargement d'un véhicule	- Intervention rare.	- Étudier la possibilité d'installer une marche ou rampe d'accès à l'arrière des véhicules.	1	3	4	12
Espaces verts	Chute de hauteur	Montée et descente à l'avant d'un véhicule	- Présence de marchepieds d'accès ainsi qu'une barre de maintien.	- Laisser suffisamment d'espace près de la porte. - Supprimer la terre du marchepied et des chaussures. - Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques de sécurité : > Tourner la tête vers la cabine > Chercher appui sur trois points > Monter/Descendre marche par marche (sans précipitation) > Ne jamais sauter de la cabine > Garder propre le marchepied (terre, boue, graisse ...) > Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle autour.	2	2	2	8
Espaces verts	Activité physique	Manutention de charges unitaires élevées	- Utilisation de nombreux outils d'aide à la manutention (diables, chariots à roulettes, brouette, transpalette, chariot élévateur...) - Formation aux gestes et postures faite pour l'ensemble du CTM entre 2021 et 2023. - Port de charges lourdes à plusieurs.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire.	2	2	2	8

Espaces verts	Activité physique	Usage de taille-haies, souffleuses, débroussailluses (charge importante)	- Utilisation de harnais pour répartir le poids sur les épaules. - Rampes pour monter les tondeuses dans les véhicules. - Manipulation à plusieurs si besoin. - Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Être attentif au poids des machines à l'achat.	2	2	2	8
Espaces verts	Activité physique	Travail dans des postures contraignantes (à genoux, accroupie, bras en l'air, en torsion...)	- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Utilisation possible de genouillères ou tapis. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Fournir si besoin des ceintures lombaires. - Fournir des genouillères aux gardiens du FLPA.	3	2	2	12
Espaces verts	Manutention mécanique de charge	Présence de portes sectionnelles	- Portes sectionnelles à commande mixte et contrôlées une fois par an. - Présence d'un gyrophare d'un éclairage adapté et d'un marquage au sol. - Portes sectionnelles manuelles pour le reste.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Espaces verts	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Espaces verts	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'un transpalette	- Transpalettes en bon état et renouveler au besoin.	- Vérifier périodiquement cet équipement et garder une traçabilité, cf. fiche technique. - Entretenir régulièrement l'équipement. - S'assurer que les charges transportées ne dépassent pas le poids maximum admissible (l'afficher sur l'équipement) et soient parfaitement équilibrées.	2	2	2	8
Espaces verts	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'un tracteur tondeuse autoporté	- Personnel formé à son utilisation. - Entretien régulier des engins.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	3	1	6
Espaces verts	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'équipements de levage (hayon, crics et benne ampirole)	- Contrôle semestriel de la benne ampirole et du hayon. - Contrôle annuel des crics. - Conservation d'une trace écrite. - Camion hayon neuf. - Entretien au besoin. - Personnel formé à leur utilisation.	- Compléter le registre de sécurité et le carnet de maintenance. - Maintenir l'équipement en conformité.	2	3	2	12
Espaces verts	Manutention mécanique de personne	Utilisation d'une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP)	- Location d'une nacelle rare. - Formation faite en 2023 avec un CACES PEMP. - Autorisation de conduite délivrée. - Formation AIPR faite. - Port d'un harnais.	- Conduire la nacelle par deux personnes formées ayant l'autorisation de conduite (présence au sol au voisinage).	1	4	1	4
Espaces verts	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
Espaces verts	Chute d'objets	Chute d'objets stockés en hauteur (mezzanine, plateforme...)	- Mezzanines sécurisées et avec butée.	- Absence de préconisations supplémentaires.	1	3	1	3
Espaces verts	Chute d'objets	Risque de chute d'objets sur chantier	- Mise à disposition et port d'un casque spécifique pour les espaces verts. - Casque périmé pour le chargé d'opération. - PPSPS prenant en compte ce risque.	- Rappeler que le port du casque est obligatoire lors des déplacements sur chantier. - Remplacer les casques de chantier périmés.	2	3	2	12
Espaces verts	Chute d'objets	Transport de matériels dans un véhicule	- Véhicules équipés d'une séparation entre le conducteur et le stockage à l'arrière. - Camion neuf avec hayon pour la logistique. - Matériel d'arrimage à disposition et renouvelé au besoin.	- Contrôler périodiquement l'état des éléments d'arrimage.	2	3	2	12
Espaces verts	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines et outils tranchants, abrasifs pour les espaces verts	- Matériel sécurisé avec carters et systèmes de protection. - Personnel formé à leur utilisation. - Formation tronçonneuse aux espaces verts. - Entretien en interne ou en externe. - Affûtage des lames en interne. - Port d'EPI adaptés (pantalon anti coupure, casque, gants, lunettes...).	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Conserver une trace écrite des entretiens effectués.	3	3	1	9
Espaces verts	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'outils vibrants (vibrations des bras / mains)	- Utilisation de matériel varié. - Alternance des tâches.	- Diminuer autant que possible les vibrations à la source. - Être attentif aux vibrations émises par les machines lors de leur achat. - Privilégier les outils comportant un système anti-vibration.	2	2	3	12
Espaces verts	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'une soufflette (air comprimé)	- Soufflette utilisée pour le nettoyage de pièces. - Absence d'utilisation sur soi. - EPI à disposition.	- Veiller au port de gants et de lunettes pour utiliser la soufflette. - Sensibiliser le personnel aux risques liés à l'utilisation de l'air comprimé. - Ranger le flexible hors des zones de circulation. - S'assurer régulièrement du bon état des flexibles et des raccords.	2	2	3	12
Espaces verts	Ambiance sonore	Utilisation d'engins présentant une source sonore élevée	- Mise à disposition et port de protections auditives (casque ou bouchons d'oreilles). - Exposition au bruit sur de courtes durées.	- Privilégier du matériel moins bruyant lors de son renouvellement. - Equiper le matériel de buses silencieuses (soufflette, chalumeau...). - Sensibiliser le personnel au port des EPI par des affichettes dans les rangements des outils, par exemple. - Faire des pauses régulières dans un lieu calme ou changer d'activité. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Espaces verts	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	27
Espaces verts	Agents chimiques	Utilisation de produits chimiques	- Formation en 2022 sur les pictogrammes chimiques pour le bâtiment. - Responsable connaissant les incompatibilités chimiques. - Port d'EPI adaptés aux produits.	- Former l'ensemble du personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. cf. Fiche Technique.	2	3	3	18
Espaces verts	Agents chimiques	Emploi et stockage de produits phytosanitaires	- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires par le personnel du FLPA et des espaces verts. - Armoire phytosanitaire présente au CTM.	- Supprimer les produits phytosanitaires si plus utilisés. - Récupérer en attendant es Fiches de Données de Sécurité (FDS). - Enlever l'affichage phytosanitaire sur l'armoire de stockage de produits d'essence.	1	4	3	12
Espaces verts	Agents chimiques	Manipulation et stockage de batteries	- Quelques batteries hors service présentes sous l'escalier.	- Supprimer les batteries endommagées.	1	3	3	9

Espaces verts	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.	2	4	4	
Espaces verts	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	32
Espaces verts	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	18
Espaces verts	Incendie, Explosion	Stockage de produits inflammables	- Stockage de certains produits dans des armoires spécifiques avec rétention, aération et signalisation. - D'autres sont sur bacs de rétention métalliques. - Extincteurs et absorbant à disposition. - Affichage de l'interdiction de fumer.	- Stocker à l'écart de toute source de chaleur, dans une enceinte dédiée et constamment ventilée. - Généraliser les armoires spécifiques (armoire jaune). - Signaler la présence de produits inflammables. - Faire respecter l'interdiction de fumer au CTM.	3	3	3	16
Espaces verts	Incendie, Explosion	Stockage de bouteilles sous pression	- Peu de bouteilles de gaz stockées. - Présence de collerettes de protection. - Suppression et remplacement des bouteilles vides.	- Privilégier si possible un stockage des bouteilles sous pression en extérieur dans une cage fermée à clé et couverte. - Sinon, les stocker en intérieur dans un local spécifique prévu à cet effet. - Afficher la présence des produits sous pression / inflammables. - Attacher les bouteilles à un support ou au mur, y compris les bouteilles vides.	2	4	3	27
Espaces verts	Incendie, Explosion	Utilisation d'un compresseur d'air	- Compresseurs de petits volumes au FLPA et au bâtiment. - Compresseur non utilisé aux espaces verts. - Contrôle 1x/an du compresseur du bâtiment.	- Supprimer les compresseurs si non utilisés. Sinon : - Faire contrôler ce compresseur par un organisme habilité, en fonction de son âge, son volume et sa pression maximale admissible (périodicité variable : tous les 4 ans, tous les 10 ans... Arrêté du 20 novembre 2017).	1	3	3	24
Espaces verts	Incendie, Explosion	Transport de carburant	- Utilisation de récipients adaptés. - Extincteurs à proximité et contrôlés.	- Former le personnel à la manipulation d'extincteurs. - Rappeler et faire respecter l'interdiction de fumer. - S'assurer que les récipients sont identifiés et homologués pour le stockage et le transport (essence : groupe II, gasoil : groupe III).	2	4	3	9
Espaces verts	Incendie, Explosion	Apparition d'incendie (poids lourds ou bus)	- Présence d'un extincteur dans les camions et contrôlés annuellement.	- Former le personnel à la manipulation d'un extincteur. - Former les conducteurs à la conduite en montagne (bonne utilisation des freins). - Sensibiliser les conducteurs au risque de début d'incendie suite à une surchauffe des freins ou du ralentisseur électrique. Il est conseillé de laisser le temps au ralentisseur électrique de refroidir avant d'arrêter le véhicule et de l'utiliser de manière progressive.	1	2	3	24
Espaces verts	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	6
Espaces verts	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Formation du personnel au risque électrique. - Habilitation électrique pour : > Bâtiment (B2T, B2V, BC, BR) en 2021-2022. > Logistique. > Astreinte (H0B0). > Gardien (BS-BE manœuvre) en 2023. - EPI électriques à disposition (sauf pour la logistique).	- Fournir les EPI appropriés (gants isolants, testeurs...) à la logistique si besoin.	2	4	2	16
Espaces verts	Électricité	Utilisation d'enrouleurs pour rallonges électriques	- Utilisation de plusieurs enrouleurs dont certains sont sécurisés. - Personnel formé au risque électrique et sensibilisé au risque d'échauffement.	- Dérouler entièrement les enrouleurs afin d'éviter tout échauffement lors de l'utilisation de ce matériel.	2	3	2	12
Espaces verts	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Espaces verts	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes frontales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
Espaces verts	Ambiance lumineuse	Forte luminosité extérieure	- Mise à disposition et port de lunettes de protection solaire et des lunettes anti éblouissement.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	1	1	2
Espaces verts	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Utilisation ponctuelle d'un écran fixe rehaussé avec souris et clavier déporté. - Sièges adaptés et réglables.	- Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable...).	2	2	2	8
Espaces verts	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Espaces verts	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable, bonnet, lunettes de soleil, casquette...).	- Rappeler aux travailleurs de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. - Interdire le travail torse nu. Bien porter ses EPI même en période de forte chaleur ou de grand froid.	3	2	2	12
Espaces verts	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4
Espaces verts	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8

Espaces verts	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Espaces verts	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arrosoir.	2	3	2	12
Espaces verts	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Espaces verts	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur du CTM	- Présence d'un parking. - Sens unique de circulation au CTM avec marquage au sol et panneaux. - Vitesse limitée. - Miroir dans la zone bâtiment. - Personnel formé à la conduite d'engins.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	2	3	2	12
Espaces verts	Circulation et déplacement	Déplacement sur les chantiers de voirie	- Formation à la signalisation sur chantier pour la voirie en 2021 et régulier. - Utilisation de matériel de signalisation (cônes, barrières, panneaux...). - Port de chaussures de sécurité et d'une tenue haute visibilité. - Véhicules aux normes de visibilité.	- Former l'ensemble du personnel intervenant en voirie à ce risque. - Rédiger une fiche de poste ou procédure ou un protocole de sécurité. cf. fiche technique.	3	4	2	24
Espaces verts	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité.	1	4	2	8
Espaces verts	Risque routier	Déplacement avec un véhicule de service	- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	2	4	2	16
Espaces verts	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	12
Espaces verts	Risque routier	Conduite de poids lourds	- Camions entretenus. - Permis poids lourds. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver. - Affichage sur les angles morts. - Suivi des visites médicales.	- Former le personnel à la conduite en sécurité.	2	4	2	16
Espaces verts	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Espaces verts	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Espaces verts	Risques psychosociaux	Atteinte à l'intégrité physique ou morale	- Néant.	- Supprimer tous supports pornographiques, violents, à caractère sexuel ou sexiste dans les locaux et en messagerie électronique. - Sensibiliser et informer le personnel sur ces sujets. - Mettre en place les affichages réglementaires. - Rappeler les sanctions encourues (sanctions disciplinaires, sanctions pénales). - Désigner le référent (harcèlement sexuel et agissements sexistes) au sein du CSE (art. L2314-1 du Code du Travail).	2	3	4	24
Espaces verts	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Espaces verts	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousse dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousses 1x/an par l'assistante de prévention. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousses de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousses (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12
Espaces verts	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Espaces verts	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Espaces verts	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Test des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18

Espaces verts	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail), cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Espaces verts	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Espaces verts	Organisation du travail	Travail isolé	- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secréariat informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Espaces verts	Organisation du travail	Travail de nuit	- Situation limitée à l'astreinte de nuit pour le gardien au FLPA ou le déneigement avec le CTM. - Temps de repos respecté. - Téléphone toujours à disposition.	- Sensibiliser le personnel aux problématiques liées au travail de nuit (gestion de l'alimentation et du sommeil).	1	3	2	6
Espaces verts	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire interdiction de fumer et de vapoter* conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	3	3	4	36
Espaces verts	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Espaces verts	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Espaces verts	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à des poussières volatiles	- Mise à disposition et port de masques à cartouches pour la poussière. - Travaux privilégiés en extérieur ou avec une aération adaptée.	- Sensibiliser le personnel aux risques liés aux poussières.	2	3	2	12
Espaces verts	Agents biologiques	Piqûre ou morsure d'insecte	- Port de vêtements adaptés. - Bombe contre les guêpes à disposition. - Aspi venin et pince à tique présents.	- Former le personnel à la conduite à tenir en cas de piqûres. - Mettre à disposition des kits en cas de piqûres. - Identifier les travailleurs allergiques.	2	3	2	12
Espaces verts	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Espaces verts	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Espaces verts	Autres risques	Exposition au soleil (UV)	- Mise à disposition de casquettes, de lunettes de soleil et de lunettes anti éblouissement.	- Proposer aussi de la crème solaire (indice 50 ou à défaut indice 30).	2	2	2	8
Espaces verts	Autres risques	Intervention à proximité des réseaux enterrés (risques incendie, électrique...)	- Personnel formé et AIPR délivré. - DT et DICT à disposition sur les chantiers. - Arrêt du chantier en cas de découverte d'un réseau non identifié.	- Veiller au renouvellement de l'AIPR (tous les 5 ans).	2	4	1	8
Espaces verts	Autres risques	Intervention dans des lieux à fortes pentes	- Vigilance du personnel. - Débroussaillage réalisé. - Port de chaussures de sécurité. - Absence d'intervention en cas de sol trop humide ou trop sec.	- Respecter les consignes d'utilisation des outils (pente maximale). - Envisager l'achat d'une tondeuse à chenille ou télécommandé.	1	3	2	6
Gardien du FLPA	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Gardien du FLPA	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Gardien du FLPA	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Gardien du FLPA	Chute de plain-pied	Déplacement sur une surface glissante (graisse, huile, poussières, microbilles...)	- Mise à disposition d'absorbant en cas de déversement. - Port de chaussures de sécurité.	- Signaler les zones où le sol est glissant. - Nettoyer les surfaces glissantes.	2	2	2	8
Gardien du FLPA	Chute de plain-pied	Présence d'outils au sol	- Présence en grande majorité de système d'accroche murale pour les outils et balais.	- S'assurer que les outils soient parfaitement rangés à la fin de chaque utilisation. - Rajouter des systèmes d'accroche murale supplémentaires si besoin.	1	3	2	6
Gardien du FLPA	Chute de plain-pied	Déplacement dans une zone encombrée (stockage)	- Utilisation de nombreuses zones de rangement. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement.	- Veiller à limiter les encombrants et à libérer un passage pour circuler. - Définir par un marquage au sol les zones de circulation, de stockage et les zones de travail. - Si nécessaire, multiplier les rangements et les espaces de stockage. - Se débarrasser régulièrement du matériel inutilisé ou hors d'usage.	2	2	2	8
Gardien du FLPA	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des clés.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4

Gardien du FLPA	Chute de hauteur	Utilisation d'un escabeau ou d'une échelle	- Utilisation d'échelles ou escabeaux globalement en bon état. - PIRL à disposition au bâtiment. - Contrôle visuel une fois par an du matériel. - Remplacement en cas d'usure.	- Conserver une trace écrite du contrôle annuel du matériel. cf. fiche technique. Ces équipements ne doivent pas être utilisés comme postes de travail sauf impossibilité technique de recourir à la protection collective ou pour les travaux courts, non répétitifs. (art. R4323-63 du Code du Travail)	2	3	2	
Gardien du FLPA	Chute de hauteur	Utilisation d'un harnais de sécurité antichute	- Agent du bâtiment étant cordiste de formation. - Ancienne formation de travail en hauteur pour la logistique. - Harnais et casque contrôlés une fois par an.	- Former le personnel à l'utilisation du harnais et au travail en hauteur (art. R4323-89 du Code du Travail). - Travailler au minimum en binôme. - S'assurer du contrôle annuel de l'ensemble des harnais (y compris au FLPA) par un organisme accrédité ou un collaborateur ayant été formé à la vérification des harnais (Arrêté du 19 mars 1993).	2	4	3	12
Gardien du FLPA	Chute de hauteur	Intervention sur toiture	- Intervention rare - Toiture du FLPA sécurisée par 2 lignes de vie. - Port obligatoire du harnais.	- Privilégier des moyens d'accès ancrés (échelle à crinoline, échafaudage ...). À défaut, arrimer le moyen d'accès. - Travailler au minimum en binôme. - S'assurer du contrôle annuel des harnais.	1	4	3	12
Gardien du FLPA	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12
Gardien du FLPA	Activité physique	Manutention de charges unitaires élevées	- Utilisation de nombreux outils d'aide à la manutention (diables, chariots à roulettes, brouette, transpalette, chariot élévateur...). - Formation aux gestes et postures faite pour l'ensemble du CTM entre 2021 et 2023. - Port de charges lourdes à plusieurs.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire.	2	2	2	8
Gardien du FLPA	Activité physique	Déplacement des poubelles	- Port souvent des sacs poubelle jusqu'au conteneur. - Déplacement des conteneurs sur de longues distance avec un terrain non adapté et avec de fortes pentes. - Manipulation à plusieurs.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Aménager le sol pour supprimer tout obstacle sur le chemin (trous, rebords, marche...). - Déplacer les poubelles à minima à deux, notamment en présence d'une pente. - Porter des gants jetables. - Envisager l'achat de chariots manuels ou motorisés pour manipuler les poubelles.	2	3	3	18
Gardien du FLPA	Activité physique	Manipulation de personnes (adultes)	- Situation peu courante. - Professionnels médicaux ou paramédicaux pour les actes de soin ou de toilettes. - Utilisation de draps de glisse. - Formation aux gestes et postures faite en 2022.	- Former aux bons gestes et postures, et proposer une formation PRAPS 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Favoriser le travail en binôme.	1	3	3	9
Gardien du FLPA	Activité physique	Travail dans des postures contraignantes (à genoux, accroupie, bras en l'air, en torsion...)	- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Utilisation possible de genouillères ou tapis. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Fournir si besoin des ceintures lombaires. - Fournir des genouillères aux gardiens du FLPA.	3	2	2	12
Gardien du FLPA	Manutention mécanique de charge	Présence de portes automatiques	- Portes automatiques contrôlés semestriellement par une société extérieure. - Conservation d'une trace écrite.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Gardien du FLPA	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Gardien du FLPA	Manutention mécanique de personne	Usage d'ascenseur	- Ascenseurs entretenus et contrôlés régulièrement par une société extérieure.	- Continuer les actions menées.	2	4	1	8
Gardien du FLPA	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage en fonction de leur état : piétements, stabilité, planéité du support. - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
Gardien du FLPA	Chute d'objets	Transport de matériels dans un véhicule	- Véhicules équipés d'une séparation entre le conducteur et le stockage à l'arrière. - Camion neuf avec hayon pour la logistique. - Matériel d'arrimage à disposition et renouvelé au besoin.	- Contrôler périodiquement l'état des éléments d'arrimage.	2	3	2	12
Gardien du FLPA	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'outils à main (scie, marteau ...)	- Utilisation de nombreux outils à main renouvelés au besoin. - Système d'accroche murale pour les outils. - EPI à disposition.	- Assurer le rangement du plan de travail ou de l'établi. - Veiller au port des EPI adaptés. - S'assurer que les outils coupants / tranchants soient correctement affûtés.	2	2	2	8
Gardien du FLPA	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'outillage électroportatif	- Outils électroportatifs en bon état, entretenus en interne et renouvelés si besoin. - Rangement des équipements dans des caisses après utilisation. - EPI à disposition.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Veiller au port des EPI adaptés. - Conserver une trace écrite des entretiens effectués. - Renouveler les disques à meuler périmés.	2	3	2	12
Gardien du FLPA	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines fixes	- Machines fixes utilisées peu souvent. - Matériel en partie sécurisé avec capot, visière et bouton d'arrêt d'urgence. - Entretien en interne ou en externe. - Système d'aspiration à la source en menuiserie. - Port des EPI adaptés (gants, lunettes, protections auditives, masques...).	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Renforcer la sécurité des machines qui en manquent, notamment les perceuses à colonne et touret à meuler. - Réaliser des fiches de poste pour les machines fixes. cf. fiche technique. - Avertir des risques présents. - Conserver une trace écrite des entretiens effectués.	2	3	3	18
Gardien du FLPA	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'outils vibrants (vibrations des bras / mains)	- Utilisation de matériel varié. - Alternance des tâches.	- Diminuer autant que possible les vibrations à la source. - Être attentif aux vibrations émises par les machines lors de leur achat. - Privilégier les outils comportant un système anti-vibration.	2	2	3	12
Gardien du FLPA	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'un nettoyeur haute pression	- Nettoyeur à eau froide. - Vérification du matériel à l'usage. - Port d'EPI adaptés : lunettes, combinaison ou vêtements de pluie, bottes. - Personnel sachant l'utiliser.	- Sensibiliser le personnel au risque de coup de fouet. - Formaliser les consignes d'utilisation en réalisant une fiche de poste. cf. fiche technique.	2	3	2	12
Gardien du FLPA	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'une soufflette (air comprimé)	- Soufflette utilisée pour le nettoyage de pièces. - Absence d'utilisation sur soi. - EPI à disposition.	- Veiller au port de gants et de lunettes pour utiliser la soufflette. - Sensibiliser le personnel aux risques liés à l'utilisation de l'air comprimé. - Ranger le flexible hors des zones de circulation. - S'assurer régulièrement du bon état des flexibles et des raccords.	2	2	3	12
Gardien du FLPA	Ambiance sonore	Utilisation d'engins présentant une source sonore élevée	- Mise à disposition et port de protections auditives (casque ou bouchons d'oreilles). - Exposition au bruit sur de courtes durées.	- Privilégier du matériel moins bruyant lors de son renouvellement. - Equiper le matériel de buses silencieuses (soufflette, chalumeau...). - Sensibiliser le personnel au port des EPI par des affichettes dans les rangements des outils, par exemple. - Faire des pauses régulières dans un lieu calme ou changer d'activité. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8

Gardien du FLPA	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	
Gardien du FLPA	Agents chimiques	Utilisation de produits chimiques	- Formation en 2022 sur les pictogrammes chimiques pour le bâtiment. - Responsable connaissant les incompatibilités chimiques. - Port d'EPI adaptés aux produits.	- Former l'ensemble du personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. - cf. Fiche Technique.	2	3	3	27
Gardien du FLPA	Agents chimiques	Emploi et stockage de produits phytosanitaires	- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires par le personnel du FLPA et des espaces verts. - Armoire phytosanitaire présente au CTM.	- Supprimer les produits phytosanitaires si plus utilisés. - Récupérer en attendant es Fiches de Données de Sécurité (FDS). - Enlever l'affichage phytosanitaire sur l'armoire de stockage de produits d'essence.	1	4	3	12
Gardien du FLPA	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. - cf. Fiche Technique.	2	4	4	32
Gardien du FLPA	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	18
Gardien du FLPA	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôles 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entrainer une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Gardien du FLPA	Incendie, Explosion	Stockage de produits inflammables	- Stockage de certains produits dans des armoires spécifiques avec rétention, aération et signalisation. - D'autres sont sur bacs de rétention métalliques. - Extincteurs et absorbant à disposition. - Affichage de l'interdiction de fumer.	- Stocker à l'écart de toute source de chaleur, dans une enceinte dédiée et constamment ventilée. - Généraliser les armoires spécifiques (armoire jaune). - Signaler la présence de produits inflammables. - Faire respecter l'interdiction de fumer au CTM.	3	3	3	27
Gardien du FLPA	Incendie, Explosion	Utilisation d'un compresseur d'air	- Compresseurs de petits volumes au FLPA et au bâtiment. - Compresseur non utilisé aux espaces verts. - Contrôle 1x/an du compresseur du bâtiment.	- Supprimer les compresseurs si non utilisés. - Sinon : - Faire contrôler ce compresseur par un organisme habilité, en fonction de son âge, son volume et sa pression maximale admissible (périodicité variable : tous les 4 ans, tous les 10 ans... Arrêté du 20 novembre 2017).	1	3	3	9
Gardien du FLPA	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Gardien du FLPA	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Formation du personnel au risque électrique. - Habilitation électrique pour : > Bâtiment (B2T, B2V, BC, BR) en 2021-2022 > Logistique > Astreinte (H0B0). > Gardien (BS-BE manœuvre) en 2023. - EPI électriques à disposition (sauf pour la logistique).	- Fournir les EPI appropriés (gants isolants, testeurs...) à la logistique si besoin.	2	4	2	16
Gardien du FLPA	Électricité	Utilisation d'enrouleurs pour rallonges électriques	- Utilisation de plusieurs enrouleurs dont certains sont sécurisés. - Personnel formé au risque électrique et sensibilisé au risque d'échauffement.	- Dérouler entièrement les enrouleurs afin d'éviter tout échauffement lors de l'utilisation de ce matériel.	2	3	2	12
Gardien du FLPA	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Gardien du FLPA	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes ventrales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
Gardien du FLPA	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Gardien du FLPA	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable, bonnet, lunettes de soleil, casquette...). - Adaptation en fonction des conditions météo. - Eau à disposition.	- Rappeler aux travailleurs de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. - Interdire le travail torse nu. Bien porter ses EPI même en période de forte chaleur ou de grand froid.	3	2	2	12
Gardien du FLPA	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...). Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.	2	1	2	4
Gardien du FLPA	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4220-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Gardien du FLPA	Hygiène	Contact avec des personnes fragiles (enfants, personnes âgées)	- Moyens d'hygiène à disposition (masques). - Distributeurs de gel présents. - Lavage régulier des mains.	- Poursuivre dans cette démarche.	3	2	1	6
Gardien du FLPA	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6

Gardien du FLPA	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arrosoir.	2	3	2	12
Gardien du FLPA	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Gardien du FLPA	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur des bâtiments (hors CTM)	- Présence d'un garage souterrain à l'hôtel de ville. - Parking extérieurs signalés sur les autres sites.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
Gardien du FLPA	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8
Gardien du FLPA	Risque routier	Déplacement avec un véhicule de service	- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	2	4	2	16
Gardien du FLPA	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	12
Gardien du FLPA	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Gardien du FLPA	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Gardien du FLPA	Risques psychosociaux	Charge mentale, psychologique et émotionnelle (familles endeuillées, fin de vie...)	- Réunions d'équipes permettant des échanges entre personnel. - Ecoute et soutien hiérarchique. - Psychologue présent tous les mois pour le personnel et disponible si besoin. - Secours en renfort pour les accidents de la route.	- Former le personnel et mettre en place des protocoles pour encadrer les situations rencontrées.	2	2	3	12
Gardien du FLPA	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Gardien du FLPA	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousse dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousses 1x/an par l'assistante de prévention. - Débrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousses de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12
Gardien du FLPA	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Gardien du FLPA	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Gardien du FLPA	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Test des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18
Gardien du FLPA	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Gardien du FLPA	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Gardien du FLPA	Organisation du travail	Travail isolé	- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secrétariat informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Gardien du FLPA	Organisation du travail	Travail de nuit	- Situation limitée à l'astreinte de nuit pour le gardien au FLPA ou le déneigement avec le CTM. - Temps de repos respecté. - Téléphone toujours à disposition.	- Sensibiliser le personnel aux problématiques liées au travail de nuit (gestion de l'alimentation et du sommeil).	1	3	2	6

Gardien du FLPA	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. - Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	3	3	4	
Gardien du FLPA	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	
Gardien du FLPA	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	
Gardien du FLPA	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à des poussières volatiles	- Mise à disposition et port de masques à cartouches pour la poussière. - Travaux privilégiés en extérieur ou avec une aération adaptée.	- Sensibiliser le personnel aux risques liés aux poussières.	2	3	2	
Gardien du FLPA	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	
Gardien du FLPA	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	
Logistique	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	
Logistique	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénégement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	
Logistique	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	
Logistique	Chute de plain-pied	Déplacement dans une zone encombrée (stockage)	- Utilisation de nombreuses zones de rangement. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement.	- Veiller à limiter les encombrants et à libérer un passage pour circuler. - Définir par un marquage au sol les zones de circulation, de stockage et les zones de travail. - Si nécessaire, multiplier les rangements et les espaces de stockage. - Se débarrasser régulièrement du matériel inutilisé ou hors d'usage.	2	2	2	
Logistique	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des clés.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	
Logistique	Chute de hauteur	Utilisation d'un escabeau ou d'une échelle	- Utilisation d'échelles ou escabeaux globalement en bon état. - PRL à disposition au bâtiment. - Contrôle visuel une fois par an du matériel. - Remplacement en cas d'usure.	- Conserver une trace écrite du contrôle annuel du matériel. cf. fiche technique. - Ces équipements ne doivent pas être utilisés comme postes de travail sauf impossibilité technique de recourir à la protection collective ou pour les travaux courts, non répétitifs. (art. R4323-63 du Code du Travail)	2	3	2	
Logistique	Chute de hauteur	Utilisation d'un harnais de sécurité antichute	- Agent du bâtiment étant cordiste de formation. - Ancienne formation de travail en hauteur pour la logistique. - Harnais et casque contrôlés une fois par an.	- Former le personnel à l'utilisation du harnais et au travail en hauteur (art. R4323-89 du Code du Travail). - Travailler au minimum en binôme. - S'assurer du contrôle annuel de l'ensemble des harnais (y compris au FLPA) par un organisme accrédité ou un collaborateur ayant été formé à la vérification des harnais (Arrêté du 19 mars 1993).	2	4	3	
Logistique	Chute de hauteur	Intervention sur toiture	- Situation peu courante. - Intervention uniquement sur les toitures sécurisées avec crochet ou ligne de vie. - Accès par échelle ou nacelle. - Port obligatoire du harnais.	- Privilégier des moyens d'accès ancrés (échelle à crinoline, échafaudage ...). À défaut, arrimer le moyen d'accès. - Travailler au minimum en binôme.	2	4	2	
Logistique	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	
Logistique	Chute de hauteur	Déplacement à proximité d'un quai de chargement	- Quai de chargement réalisé en 2017 avec un rebord de protection. - Rebord large pour pouvoir poser les fûts pour le transfert.	- Absence de préconisations particulières.	2	3	1	
Logistique	Chute de hauteur	Accès au chargement d'un véhicule	- Intervention rare.	- Étudier la possibilité d'installer une marche ou rampe d'accès à l'arrière des véhicules.	1	3	4	
Logistique	Chute de hauteur	Déplacement sur une zone en hauteur non protégée sur les podiums	- Peu de déplacement sur les podiums une fois montés. - Rambarde présente parfois. - Faible hauteur.	- Veiller à installer les rambarde lors de la mise en place des podiums, et les main-courantes sur les escaliers.	1	3	2	
Logistique	Activité physique	Manutention de mobilier et de matériel pour des événements	- Outils d'aide à la manutention (diablos, chariots à roulettes, transpalette, camion avec hayon, sangles de déménagement, tapis...). - Diablos spécifiques pour les chaises et chariots pour les tables. - Mobilier plastique léger privilégié. - Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Port de charges lourdes à plusieurs.	- Assurer une formation plus régulière pour ce personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Impliquer tout le personnel dans l'installation ou le rangement des salles. - Envisager le système d'exosquelette.	3	2	2	
Logistique	Activité physique	Manipulation des panneaux de séparation de l'Arrosoir	- Panneaux de très grande hauteur avec système de rail au plafond. - Manipulation difficile à la main et nécessitant un maintien de la tête vers le haut. - Contrôle et entretien ponctuels de ces équipements.	- Envisager le passage à un équipement motorisé limitant la manipulation manuelle. - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Privilégier une manipulation à plusieurs. - Faire appel au prestataire en cas de panneaux bloqués.	3	2	3	

Logistique	Activité physique	Déplacement des poubelles	- Port souvent des sacs poubelle jusqu'au conteneur. - Déplacement des conteneurs sur de longues distance avec un terrain non adapté et avec de fortes pentes. - Manipulation à plusieurs.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Aménager le sol pour supprimer tout obstacle sur le chemin (trous, rebords, marche...). - Déplacer les poubelles à minima à deux, notamment en présence d'une pente. - Porter des gants jetables. - Envisager l'achat de chariots manuels ou motorisés pour manipuler les poubelles.	2	3	3	18
Logistique	Activité physique	Travail dans des postures contraignantes (à genoux, accroupie, bras en l'air, en torsion...)	- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Utilisation possible de genouillères ou tapis. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Fournir si besoin des ceintures lombaires. - Fournir des genouillères aux gardiens du FLPA.	3	2	2	12
Logistique	Manutention mécanique de charge	Présence de portes sectionnelles	- Portes sectionnelles à commande mixte et contrôlées une fois par an. - Présence d'un gyrophare d'un éclairage adapté et d'un marquage au sol. - Portes sectionnelles manuelles pour le reste.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Logistique	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Logistique	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'un transpalette	- Transpalettes en bon état et renouveler au besoin.	- Vérifier périodiquement cet équipement et garder une traçabilité, cf. fiche technique. - Entretenir régulièrement l'équipement. - S'assurer que les charges transportées ne dépassent pas le poids maximum admissible (l'afficher sur l'équipement) et soient parfaitement équilibrées.	2	2	2	8
Logistique	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'équipements de levage (hayon, crics et benne ampirole)	- Contrôle semestriel de la benne ampirole et du hayon. - Contrôle annuel des crics. - Conservation d'une trace écrite. - Camion hayon neuf. - Entretien au besoin. - Personnel formé à leur utilisation.	- Compléter le registre de sécurité et le carnet de maintenance. - Maintenir l'équipement en conformité.	2	3	2	12
Logistique	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
Logistique	Chute d'objets	Transport de matériels dans un véhicule	- Véhicules équipés d'une séparation entre le conducteur et le stockage à l'arrière. - Camion neuf avec hayon pour la logistique. - Matériel d'arrimage à disposition et renouvelé au besoin.	- Contrôler périodiquement l'état des éléments d'arrimage.	2	3	2	12
Logistique	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'outils à main (scie, marteau ...)	- Utilisation de nombreux outils à main renouvelé au besoin. - Système d'accroche murale pour les outils. - EPI à disposition.	- Assurer le rangement du plan de travail ou de l'établi. - Veiller au port des EPI adaptés. - S'assurer que les outils coupants / tranchants soient correctement affûtés.	2	2	2	8
Logistique	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'outillage électroportatif	- Outils électroportatifs en bon état, entretenus en interne et renouvelés si besoin. - Rangement des équipements dans des caisses après utilisation. - EPI à disposition.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Veiller au port des EPI adaptés. - Conserver une trace écrite des entretiens effectués. - Renouveler les disques à meuler périmés.	2	3	2	12
Logistique	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'une soufflette (air comprimé)	- Soufflette utilisée pour le nettoyage de pièces. - Absence d'utilisation sur soi. - EPI à disposition.	- Veiller au port de gants et de lunettes pour utiliser la soufflette. - Sensibiliser le personnel aux risques liés à l'utilisation de l'air comprimé. - Ranger le flexible hors des zones de circulation. - S'assurer régulièrement du bon état des flexibles et des raccords.	2	2	3	12
Logistique	Ambiance sonore	Utilisation d'engins présentant une source sonore élevée	- Mise à disposition et port de protections auditives (casque ou bouchons d'oreilles). - Exposition au bruit sur de courtes durées.	- Privilégier du matériel moins bruyant lors de son renouvellement. - Equiper le matériel de buses silencieuses (soufflette, chalumeau...). - Sensibiliser le personnel au port des EPI par des affichettes dans les rangements des outils, par exemple. - Faire des pauses régulières dans un lieu calme ou changer d'activité. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Logistique	Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant	- Présence de panneaux et de murs acoustiques à l'Arrosoir. - Présence d'un sonomètre. - Intervention de la logistique en majorité en l'absence de public ou d'événement et donc de bruit.	- Porter des protections auditives si besoin.	1	2	2	4
Logistique	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilités des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	27
Logistique	Agents chimiques	Utilisation de produits chimiques	- Formation en 2022 sur les pictogrammes chimiques pour le bâtiment. - Responsable connaissant les incompatibilités chimiques. - Port d'EPI adaptés aux produits.	- Former l'ensemble du personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Etablir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. cf. Fiche Technique.	2	3	3	18
Logistique	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.	2	4	4	32
Logistique	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	18
Logistique	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entrainer une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Logistique	Incendie, Explosion	Présence d'une chaufferie	- Chaufferie entretenue et contrôlée régulièrement par une société extérieure. - Identification sur la porte. - Extincteur à proximité. - Tuyaux de gaz de couleur jaune. - Vanne de coupure générale extérieure signalée.	- S'assurer que les locaux "chaufferies" ne servent jamais de locaux de stockage.	1	4	1	4

Logistique	Incendie, Explosion	Stockage de produits inflammables	- Stockage de certains produits dans des armoires spécifiques avec rétention, aération et signalisation. - D'autres sont sur bacs de rétention métalliques. - Extincteurs et absorbant à disposition. - Affichage de l'interdiction de fumer.	- Stocker à l'écart de toute source de chaleur, dans une enceinte dédiée et constamment ventilée. - Généraliser les armoires spécifiques (armoire jaune). - Signaler la présence de produits inflammables. - Faire respecter l'interdiction de fumer au CTM.	3	3	3	27
Logistique	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Logistique	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Formation du personnel au risque électrique. - Habilitation électrique pour : > Bâtiment (B2T, B2V, BC, BR) en 2021-2022. > Logistique. > Astreinte (H0B0). > Gardien (BS-BE manœuvre) en 2023. - EPI électriques à disposition (sauf pour la logistique).	- Fournir les EPI appropriés (gants isolants, testeurs...) à la logistique si besoin.	2	4	2	16
Logistique	Électricité	Utilisation d'enrouleurs pour rallonges électriques	- Utilisation de plusieurs enrouleurs dont certains sont sécurisés. - Personnel formé au risque électrique et sensibilisé au risque d'échauffement.	- Dérouler entièrement les enrouleurs afin d'éviter tout échauffement lors de l'utilisation de ce matériel.	2	3	2	12
Logistique	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Logistique	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes ventrales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
Logistique	Ambiance lumineuse	Forte luminosité extérieure	- Mise à disposition et port de lunettes de protection solaire et des lunettes anti éblouissement.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	1	1	2
Logistique	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Utilisation ponctuelle d'un écran fixe rehaussé avec souris et clavier déporté. - Sièges adaptés et réglables.	- Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable...). - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail)	2	2	2	8
Logistique	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Logistique	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable, bonnet, lunettes de soleil, casquette...). - Adaptation en fonction des conditions météo. - Eau à disposition.	- Rappeler aux travailleurs de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. - Interdire le travail torse nu. Bien porter ses EPI même en période de forte chaleur ou de grand froid.	3	2	2	12
Logistique	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...). Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.	2	1	2	4
Logistique	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Logistique	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Logistique	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arrosoir.	2	3	2	12
Logistique	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Logistique	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur du CTM	- Présence d'un parking. - Sens unique de circulation au CTM avec marquage au sol et panneaux. - Vitesse limitée. - Miroir dans la zone bâtiment. - Personnel formé à la conduite d'engins.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	2	3	2	12
Logistique	Circulation et déplacement	Déplacement sur les chantiers de voirie	- Formation à la signalisation sur chantier pour la voirie en 2021 et régulier. - Utilisation de matériel de signalisation (cônes, barrières, panneaux...). - Port de chaussures de sécurité et d'une tenue haute visibilité. - Véhicules aux normes de visibilité.	- Former l'ensemble du personnel intervenant en voirie à ce risque. - Rédiger une fiche de poste ou procédure ou un protocole de sécurité. cf. fiche technique.	3	4	2	24
Logistique	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8
Logistique	Risque routier	Déplacement avec un véhicule de service	- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige Thiver.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	2	4	2	16
Logistique	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	12

Logistique	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	
Logistique	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Logistique	Risques psychosociaux	Incivilité impliquant du public (état des lieux des salles)	- Travail à plusieurs de manière générale. - Soutien de la police sur les événements.	- Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre en cas d'agressivité (ne pas répondre...). - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avertir l'agresseur.	2	2	3	12
Logistique	Risques psychosociaux	Atteinte à l'intégrité physique ou morale	- Néant.	- Supprimer tous supports pornographiques, violents, à caractère sexuel ou sexiste dans les locaux et en messagerie électronique. - Sensibiliser et informer le personnel sur ces sujets. - Mettre en place les affichages réglementaires. - Rappeler les sanctions encourues (sanctions disciplinaires, sanctions pénales). - Désigner le référent (harcèlement sexuel et agissements sexistes) au sein du CSE (art. L2314-1 du Code du Travail).	2	3	4	24
Logistique	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Logistique	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousses dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousses 1x/an par l'assistante de prévention. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousses de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousses (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12
Logistique	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - P3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Logistique	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Logistique	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Tenu des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18
Logistique	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Logistique	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Logistique	Organisation du travail	Travail isolé	- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secrétaire informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Logistique	Organisation du travail	Travail de nuit	- Situation limitée à l'astreinte de nuit pour le gardien au FLPA ou le déneigement avec le CTM. - Temps de repos respecté. - Téléphone toujours à disposition.	- Sensibiliser le personnel aux problématiques liées au travail de nuit (gestion de l'alimentation et du sommeil).	1	3	2	6
Logistique	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	3	3	4	36
Logistique	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Logistique	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Logistique	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Logistique	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18

Logistique	Autres risques	Exposition au soleil (UV)	- Mise à disposition de casquettes, de lunettes de soleil et de lunettes anti éblouissement.	- Proposer aussi de la crème solaire (indice 50 ou à défaut indice 30).	2	2	2	8
Logistique	Autres risques	Intervention à proximité des réseaux enterrés (risques incendie, électrique...)	- Personnel formé et AIPR délivré. - DT et DICT à disposition sur les chantiers. - Arrêt du chantier en cas de découverte d'un réseau non identifié.	- Veiller au renouvellement de l'AIPR (tous les 5 ans).	2	4	1	8
Portage de repas	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Portage de repas	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénéigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Portage de repas	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Portage de repas	Chute de plain-pied	Déplacement sur une surface glissante en cuisine	- Port de chaussures antidérapantes. - Système d'évacuation des eaux. - Centrale de nettoyage uniquement au GS Debelle. - Sinon nettoyage au chariot de ménage et à la raclette.	- Installer un revêtement antidérapant dans les cuisines. - Généraliser l'installation de centrales de nettoyage spécifiques pour l'agroalimentaire.	2	2	3	12
Portage de repas	Chute de plain-pied	Déplacement chez des particuliers ou sur chantier	- Port de chaussures de sécurité pour l'agent au portage de repas. - Port de chaussures de sécurité et des EPI demandés pour l'intervention sur chantier. - Respect des consignes du PPSPS.	- Veiller aux sources de chute : sols glissants, encombrés, mal éclairés...	2	2	2	8
Portage de repas	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marche-pieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des clés.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
Portage de repas	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12
Portage de repas	Activité physique	Manutention de charges pour le portage de repas	- Barquette individuelle déposée dans les caisses sur roulettes. - Transfert des caisses jusqu'au véhicule en prenant la rampe. - Place de parking définie, signalée et à proximité pour le portage de repas. - Faible poids porté.	- Former aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire.	2	2	2	8
Portage de repas	Manutention mécanique de charge	Présence de portes automatiques	- Portes automatiques contrôlés semestriellement par une société extérieure. - Conservation d'une trace écrite.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Portage de repas	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Portage de repas	Manutention mécanique de personne	Usage d'ascenseur	- Ascenseurs entretenus et contrôlés régulièrement par une société extérieure.	- Continuer les actions menées.	2	4	1	8
Portage de repas	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage, planité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
Portage de repas	Chute d'objets	Transport de matériels dans un véhicule	- Véhicules équipés d'une séparation entre le conducteur et le stockage à l'arrière. - Camion neuf avec hayon pour la logistique. - Matériel d'arrimage à disposition et renouvelé au besoin.	- Contrôler périodiquement l'état des éléments d'arrimage.	2	3	2	12
Portage de repas	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines chauffantes (fours, friteuse...)	- Fours à parois isolantes. - Port de gants anti chaleur ou utilisation de maniques. - Entretien régulier des équipements en externe.	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Prévoir des kits anti brûlures.	3	2	2	12
Portage de repas	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	27
Portage de repas	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.	2	4	4	32
Portage de repas	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	18
Portage de repas	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Portage de repas	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Portage de repas	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux collègues habilités.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4

Portage de repas	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Portage de repas	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes ventrales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
Portage de repas	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Portage de repas	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable, bonnet, lunettes de soleil, casquette...) - Adaptation en fonction des conditions météo. - Eau à disposition.	- Rappeler aux travailleurs de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. - Interdire le travail torse nu. Bien porter ses EPI même en période de forte chaleur ou de grand froid.	3	2	2	12
Portage de repas	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4
Portage de repas	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Portage de repas	Hygiène	Contact avec des personnes fragiles (enfants, personnes âgées)	- Moyens d'hygiène à disposition (masques). - Distributeurs de gel présents. - Lavage régulier des mains.	- Poursuivre dans cette démarche.	3	2	1	6
Portage de repas	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Portage de repas	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arrosoir.	2	3	2	12
Portage de repas	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Portage de repas	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur des bâtiments (hors CTM)	- Présence d'un garage souterrain à l'hôtel de ville. - Parking extérieurs signalés sur les autres sites.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
Portage de repas	Circulation et déplacement	Stationnement à proximité de la voirie (portage de repas)	- Stationnement privilégié sur des places de parking sinon sur le trottoir. - Port de chaussures de sécurité. - Véhicule identifié avec "CCAS Arrêts fréquents".	- Sensibiliser le personnel sur ce risque. - Rappeler de toujours se garer sur des places de parking et éviter le stationnement en bord de route. - Mettre les warnings en cas de stationnement sur trottoir ou à proximité de la voirie. - Rappeler de toujours regarder le rétroviseur avant de sortir de la voiture. - Fournir et porter des vêtements de haute-visibilité (gilet ...).	2	4	3	24
Portage de repas	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8
Portage de repas	Risque routier	Déplacement avec un véhicule de service	- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	2	4	2	16
Portage de repas	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...), cf. fiche technique.	1	4	3	12
Portage de repas	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Portage de repas	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Portage de repas	Risques psychosociaux	Charge mentale, psychologique et émotionnelle (familiales endeuillées, fin de vie...)	- Réunions d'équipes permettant des échanges entre personnel. - Ecoute et soutien hiérarchique. - Psychologue présent tous les mois pour le personnel et disponible si besoin. - Secours en renfort pour les accidents de la route.	- Former le personnel et mettre en place des protocoles pour encadrer les situations rencontrées.	2	2	3	12
Portage de repas	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Portage de repas	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousse dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousses 1x/an par l'assistante de prévention. - Débrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousses de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12

Portage de repas	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	
Portage de repas	Organisation de la prévention	Evacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	12
Portage de repas	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Test des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18
Portage de repas	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Portage de repas	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Portage de repas	Organisation du travail	Travail isolé	- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secrétariat informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Portage de repas	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. - Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	3	3	4	36
Portage de repas	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Portage de repas	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Portage de repas	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Portage de repas	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Propreté	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Propreté	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénivellement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Propreté	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Propreté	Chute de plain-pied	Déplacement sur une surface glissante (graisse, huile, poussières, microbilles...)	- Mise à disposition d'absorbant en cas de déversement. - Port de chaussures de sécurité.	- Signaler les zones où le sol est glissant. - Nettoyer les surfaces glissantes.	2	2	2	8
Propreté	Chute de plain-pied	Présence d'outils au sol	- Présence en grande majorité de système d'accroche murale pour les outils et balais.	- S'assurer que les outils soient parfaitement rangés à la fin de chaque utilisation. - Rajouter des systèmes d'accroche murale supplémentaires si besoin.	1	3	2	6
Propreté	Chute de plain-pied	Déplacement dans une zone encombrée (stockage)	- Utilisation de nombreuses zones de rangement. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement.	- Veiller à limiter les encombrants et à libérer un passage pour circuler. - Définir par un marquage au sol les zones de circulation, de stockage et les zones de travail. - Si nécessaire, multiplier les rangements et les espaces de stockage. - Se débarrasser régulièrement du matériel inutilisé ou hors d'usage.	2	2	2	8
Propreté	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des clés.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4

Propreté	Chute de hauteur	Utilisation d'un escabeau ou d'une échelle	- Utilisation d'échelles ou escabeaux globalement en bon état. - PIRL à disposition au bâtiment. - Contrôle visuel une fois par an du matériel. - Remplacement en cas d'usure.	- Conserver une trace écrite du contrôle annuel du matériel. cf. fiche technique. Ces équipements ne doivent pas être utilisés comme postes de travail sauf impossibilité technique de recourir à la protection collective ou pour les travaux courts, non répétitifs. (art. R4323-63 du Code du Travail)	2	3	2	12
Propreté	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12
Propreté	Chute de hauteur	Déplacement à proximité d'un quai de chargement	- Quai de chargement réalisé en 2017 avec un rebord de protection. - Rebord large pour pouvoir poser les fûts pour le transfert.	- Absence de préconisations particulières.	2	3	1	6
Propreté	Chute de hauteur	Accès au chargement d'un véhicule	- Intervention rare.	- Étudier la possibilité d'installer une marche ou rampe d'accès à l'arrière des véhicules.	1	3	4	12
Propreté	Chute de hauteur	Montée et descente à l'avant d'un véhicule	- Présence de marchepieds d'accès ainsi qu'une barre de maintien.	- Laisser suffisamment d'espace près de la porte. - Supprimer la terre du marchepied et des chaussures. - Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques de sécurité : > Tourner la tête vers la cabine > Chercher appui sur trois points > Monter/Descendre marche par marche (sans précipitation) > Ne jamais sauter de la cabine > Garder propre le marchepied (terre, boue, graisse ...) > Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle autour.	2	2	2	8
Propreté	Activité physique	Manutention de charges unitaires élevées	- Utilisation de nombreux outils d'aide à la manutention (diables, chariots à roulettes, brouette, transpalette, chariot élévateur...). - Formation aux gestes et postures faite pour l'ensemble du CTM entre 2021 et 2023. - Port de charges lourdes à plusieurs.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire.	2	2	2	8
Propreté	Activité physique	Usage de taille-haies, souffleuses, débroussailluses (charge importante)	- Utilisation de harnais pour répartir le poids sur les épaules. - Rampes pour monter les tondeuses dans les véhicules. - Manipulation à plusieurs si besoin. - Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Être attentif au poids des machines à l'achat.	2	2	2	8
Propreté	Activité physique	Travail dans des postures contraignantes pour le ramassage de déchets	- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Utilisation de perches télescopiques pour ramasser les déchets. - Alternances des tâches.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
Propreté	Activité physique	Travail dans des postures contraignantes (à genoux, accroupie, bras en l'air, en torsion...)	- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Utilisation possible de genouillères ou tapis. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Fournir si besoin des ceintures lombaires. - Fournir des genouillères aux gardiens du FLPA.	3	2	2	12
Propreté	Manutention mécanique de charge	Présence de portes sectionnelles	- Portes sectionnelles à commande mixte et contrôlées une fois par an. - Présence d'un gyrophare d'un éclairage adapté et d'un marquage au sol. - Portes sectionnelles manuelles pour le reste.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Propreté	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Propreté	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'un transpalette	- Transpalettes en bon état et renouveler au besoin.	- Vérifier périodiquement cet équipement et garder une traçabilité. cf. fiche technique. - Entretenir régulièrement l'équipement. - S'assurer que les charges transportées ne dépassent pas le poids maximum admissible (l'afficher sur l'équipement) et soient parfaitement équilibrées.	2	2	2	8
Propreté	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'équipements de levage (hayon, crics et benne ampirole)	- Contrôle semestriel de la benne ampirole et du hayon. - Contrôle annuel des crics. - Conservation d'une trace écrite. - Camion hayon neuf. - Entretien au besoin. - Personnel formé à leur utilisation.	- Compléter le registre de sécurité et le carnet de maintenance. - Maintenir l'équipement en conformité.	2	3	2	12
Propreté	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
Propreté	Chute d'objets	Travaux sous un véhicule	- Entretien ponctuel des engins. - Utilisation d'un dos alaise pour le travail sous le véhicule.	- Disposer un système de calage prévenant la descente du véhicule ainsi que son déplacement horizontal (chandelles, patins...). - Placer un dispositif signalant la présence d'un employé sous le véhicule.	2	3	2	12
Propreté	Chute d'objets	Transport de matériels dans un véhicule	- Véhicules équipés d'une séparation entre le conducteur et le stockage à l'arrière. - Camion neuf avec hayon pour la logistique. - Matériel d'arrimage à disposition et renouvelé au besoin.	- Contrôler périodiquement l'état des éléments d'arrimage.	2	3	2	12
Propreté	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines et outils tranchants, abrasifs pour les espaces verts	- Matériel sécurisé avec carters et systèmes de protection. - Personnel formé à leur utilisation. - Formation tronçonneuse aux espaces verts. - Entretien en interne ou en externe. - Affûtage des lames en interne. - Port d'EPI adaptés (pantalon anti coupure, casque, gants, lunettes...).	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Conserver une trace écrite des entretiens effectués.	3	3	1	9
Propreté	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'outils vibrants (vibrations des bras / mains)	- Utilisation de matériel varié. - Alternance des tâches.	- Diminuer autant que possible les vibrations à la source. - Être attentif aux vibrations émises par les machines lors de leur achat. - Privilégier les outils comportant un système anti-vibration.	2	2	3	12
Propreté	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'une soufflette (air comprimé)	- Soufflette utilisée pour le nettoyage de pièces. - Absence d'utilisation sur soi. - EPI à disposition.	- Veiller au port de gants et de lunettes pour utiliser la soufflette. - Sensibiliser le personnel aux risques liés à l'utilisation de l'air comprimé. - Ranger le flexible hors des zones de circulation. - S'assurer régulièrement du bon état des flexibles et des raccords.	2	2	3	12
Propreté	Machines et outils / Equipement de travail	Manipulation de pièces à risque (pièces coupantes, abrasives...)	- Utilisation de pinces télescopiques pour ramasser les déchets. - Port de gants classiques.	- Fournir des gants adaptés aux matériaux manipulés, ainsi que des manchettes si nécessaire. - S'assurer du port des EPI. - Renouveler les gants régulièrement en cas de détérioration.	2	2	3	12

Propreté	Ambiance sonore	Utilisation d'engins présentant une source sonore élevée	- Mise à disposition et port de protections auditives (casque ou bouchons d'oreilles). - Exposition au bruit sur de courtes durées.	- Privilégier du matériel moins bruyant lors de son renouvellement. - Equiper le matériel de buses silencieuses (soufflette, chalumeau...). - Sensibiliser le personnel au port des EPI par des affichettes dans les rangements des outils, par exemple. - Faire des pauses régulières dans un lieu calme ou changer d'activité. - cf. Fiche Technique.	2	2	2	
Propreté	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	8
Propreté	Agents chimiques	Utilisation de produits chimiques	- Formation en 2022 sur les pictogrammes chimiques pour le bâtiment. - Responsable connaissant les incompatibilités chimiques. - Port d'EPI adaptés aux produits.	- Former l'ensemble du personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. - cf. Fiche Technique.	2	3	3	18
Propreté	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. - cf. Fiche Technique.	2	4	4	32
Propreté	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	18
Propreté	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (déclencheur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées.	2	4	2	16
Propreté	Incendie, Explosion	Stockage de produits inflammables	- Stockage de certains produits dans des armoires spécifiques avec rétention, aération et signalisation. - D'autres sont sur bacs de rétention métalliques. - Extincteurs et absorbant à disposition. - Affichage de l'interdiction de fumer.	- Stocker à l'écart de toute source de chaleur, dans une enceinte dédiée et constamment ventilée. - Généraliser les armoires spécifiques (armoire jaune). - Signaler la présence de produits inflammables. - Faire respecter l'interdiction de fumer au CTM.	3	3	3	27
Propreté	Incendie, Explosion	Transport de carburant	- Utilisation de récipients adaptés. - Extincteurs à proximité et contrôlés.	- Former le personnel à la manipulation d'extincteurs. - Rappeler et faire respecter l'interdiction de fumer. - S'assurer que les récipients sont identifiés et homologués pour le stockage et le transport (essence : groupe II, gasoil : groupe III).	2	4	3	24
Propreté	Incendie, Explosion	Apparition d'incendie (poids lourds ou bus)	- Présence d'un extincteur dans les camions et contrôlés annuellement.	- Former le personnel à la manipulation d'un extincteur. - Former les conducteurs à la conduite en montagne (bonne utilisation des freins). - Sensibiliser les conducteurs au risque de début d'incendie suite à une surchauffe des freins ou du ralentisseur électrique.	1	2	3	6
Propreté	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Propreté	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Formation du personnel au risque électrique. - Habilitation électrique pour : > Bâtiment (B2T, B2V, BC, BR) en 2021-2022. > Logistique (H0B0). > Gardien (BS-BE manœuvre) en 2023. - EPI électriques à disposition (sauf pour la logistique).	- Fournir les EPI appropriés (gants isolants, testeurs...) à la logistique si besoin.	2	4	2	16
Propreté	Électricité	Utilisation d'enrouleurs pour rallonges électriques	- Utilisation de plusieurs enrouleurs dont certains sont sécurisés. - Personnel formé au risque électrique et sensibilisé au risque d'échauffement.	- Dérouler entièrement les enrouleurs afin d'éviter tout échauffement lors de l'utilisation de ce matériel.	2	3	2	12
Propreté	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Propreté	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes ventrales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
Propreté	Ambiance lumineuse	Forte luminosité extérieure	- Mise à disposition et port de lunettes de protection solaire et des lunettes anti éblouissement.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	1	1	2
Propreté	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Utilisation ponctuelle d'un écran fixe rehaussé avec souris et clavier déporté. - Sièges adaptés et réglables.	- Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable...). - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail)	2	2	2	8
Propreté	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Propreté	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable, bonnet, lunettes de soleil, casquette...). - Adaptation en fonction des conditions météo. - Eau à disposition.	- Rappeler aux travailleurs de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. - Interdire le travail torse nu.	3	2	2	12
Propreté	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4

Propreté	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Propreté	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Propreté	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM des nécessités. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arrosier.	2	3	2	12
Propreté	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Propreté	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur du CTM	- Présence d'un parking. - Sens unique de circulation au CTM avec marquage au sol et panneaux. - Vitesse limitée. - Miroir dans la zone bâtiment. - Personnel formé à la conduite d'engins.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	2	3	2	12
Propreté	Circulation et déplacement	Déplacement sur les chantiers de voirie	- Formation à la signalisation sur chantier pour la voirie en 2021 et régulier. - Utilisation de matériel de signalisation (cônes, barrières, panneaux...). - Port de chaussures de sécurité et d'une tenue haute visibilité. - Véhicules aux normes de visibilité.	- Former l'ensemble du personnel intervenant en voirie à ce risque. - Rédiger une fiche de poste ou procédure ou un protocole de sécurité. cf. fiche technique.	3	4	2	24
Propreté	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité.	1	4	2	8
Propreté	Risque routier	Déplacement avec un véhicule de service	- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	2	4	2	16
Propreté	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	12
Propreté	Risque routier	Conduite de poids lourds	- Camions entretenus. - Permis poids lourds. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver. - Affichage sur les angles morts. - Suivi des visites médicales.	- Former le personnel à la conduite en sécurité.	2	4	2	16
Propreté	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Propreté	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Propreté	Risques psychosociaux	Atteinte à l'intégrité physique ou morale	- Néant.	- Supprimer tous supports pornographiques, violents, à caractère sexuel ou sexiste dans les locaux et en messagerie électronique. - Sensibiliser et informer le personnel sur ces sujets. - Mettre en place les affichages réglementaires. - Rappeler les sanctions encourues (sanctions disciplinaires, sanctions pénales). - Désigner le référent (harcèlement sexuel et agissements sexistes) au sein du CSE (art. L2314-1 du Code du Travail).	2	3	4	24
Propreté	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Propreté	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousse dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousse 1x/an par l'assistante de prévention. - Débrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousse de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12
Propreté	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Propreté	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24

Propreté	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Test des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18
Propreté	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail), cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Propreté	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Propreté	Organisation du travail	Travail isolé	- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secrétaire informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Propreté	Organisation du travail	Travail de nuit	- Situation limitée à l'astreinte de nuit pour le gardien au FLPA ou le déneigement avec le CTM. - Temps de repos respecté. - Téléphone toujours à disposition.	- Sensibiliser le personnel aux problématiques liées au travail de nuit (gestion de l'alimentation et du sommeil).	1	3	2	6
Propreté	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'interdiction de fumer et de vaporiser. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vaporiser" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	3	3	4	36
Propreté	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Propreté	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Propreté	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à des déchets amiantés	- Formation du personnel sur la prévention liée à l'amiante. - Interdiction de toucher à des déchets amiantés. - Signalement fait à la hiérarchie.	- Renouveler régulièrement cette formation liée à l'amiante afin d'être capable de repérer un déchet qui contient de l'amiante.	1	4	2	8
Propreté	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à des poussières volatiles	- Mise à disposition et port de masques à cartouches pour la poussière. - Travaux privilégiés en extérieur ou avec une aération adaptée.	- Sensibiliser le personnel aux risques liés aux poussières.	2	3	2	12
Propreté	Agents biologiques	Ramassage des poubelles (piqûres...)	- Utilisation de pinces télescopiques pour ramasser les déchets. - Port de gants classiques.	- Fournir au personnel des gants spécifiques limitant le risque de piqûre. - Sensibiliser le personnel à ce risque et mettre en place une procédure d'accident d'exposition au sang.	2	4	2	16
Propreté	Agents biologiques	Contact avec des animaux	- Gestion des animaux par le service propreté et la police municipale. - Convention existante pour une gestion par la SACPA. - Gants à disposition.	- En cas d'intervention, fournir du matériel adapté (cage, chenil, muselière...) ainsi que des EPI adaptés (gants spécifiques). - Établir des procédures de décontamination et de désinfection (mettre à disposition un point d'eau, du savon et essuie-mains jetables, utiliser des EPI...). - Informer les autorités sanitaires et le médecin du travail en cas de suspicion de maladie animale.	1	4	3	12
Propreté	Agents biologiques	Piqûre ou morsure d'insecte	- Port de vêtements adaptés. - Bombe contre les guêpes à disposition. - Aspi venin et pince à tique présents.	- Former le personnel à la conduite à tenir en cas de piqûres. - Mettre à disposition des kits en cas de piqûres. - Identifier les travailleurs allergiques.	2	3	2	12
Propreté	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Propreté	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Propreté	Autres risques	Exposition au soleil (UV)	- Mise à disposition de casquettes, de lunettes de soleil et de lunettes anti éblouissement.	- Proposer aussi de la crème solaire (indice 50 ou à défaut indice 30).	2	2	2	8
Propreté	Autres risques	Intervention à proximité des réseaux enterrés (risques incendie, électrique...)	- Personnel formé et AIPR délivrée. - DT et DICT à disposition sur les chantiers. - Arrêt du chantier en cas de découverte d'un réseau non identifié.	- Veiller au renouvellement de l'AIPR (tous les 5 ans).	2	4	1	8
Voirie	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Voirie	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Voirie	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Voirie	Chute de plain-pied	Déplacement sur une surface glissante (graisse, huile, poussières, microbilles...)	- Mise à disposition d'absorbant en cas de déversement. - Port de chaussures de sécurité.	- Signaler les zones où le sol est glissant. - Nettoyer les surfaces glissantes.	2	2	2	8

Voirie	Chute de plain-pied	Présence d'outils au sol	- Présence en grande majorité de système d'accroche murale pour les outils et balais.	- S'assurer que les outils soient parfaitement rangés à la fin de chaque utilisation. - Rajouter des systèmes d'accroche murale supplémentaires si besoin.	1	3	2	6
Voirie	Chute de plain-pied	Déplacement dans une zone encombrée (stockage)	- Utilisation de nombreuses zones de rangement. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement.	- Veiller à limiter les encombrants et à libérer un passage pour circuler. - Définir par un marquage au sol les zones de circulation, de stockage et les zones de travail. - Si nécessaire, multiplier les rangements et les espaces de stockage. - Se débarrasser régulièrement du matériel inutilisé ou hors d'usage.	2	2	2	8
Voirie	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Perche utilisée pour la zone des pès.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
Voirie	Chute de hauteur	Utilisation d'un escabeau ou d'une échelle	- Utilisation d'échelles ou escabeaux globalement en bon état. - PIRL à disposition au bâtiment. - Contrôle visuel une fois par an du matériel. - Remplacement en cas d'usure.	- Conserver une trace écrite du contrôle annuel du matériel. cf. fiche technique. Ces équipements ne doivent pas être utilisés comme postes de travail sauf impossibilité technique de recourir à la protection collective ou pour les travaux courts, non répétitifs. (art. R4323-63 du Code du Travail)	2	3	2	12
Voirie	Chute de hauteur	Utilisation d'un échafaudage	- Formation du personnel du bâtiment et de voirie à l'utilisation d'un échafaudage vers 2020. - Vérification visuelle à l'usage. - Cahier de montage à disposition. - Non utilisation de l'échafaudage en voirie. - Petit échafaudage pour la taille des haies aux espaces verts.	- Vérifier périodiquement les échafaudages et en garder une trace écrite (Arrêté du 21 décembre 2004). - Former les travailleurs au travail en hauteur et au montage / démontage des échafaudages (art. R4323-69 et suivants du Code du Travail). - Limiter l'utilisation de ce matériel au personnel formé. - S'assurer du suivi médical individuel renforcé. - Transmettre l'échafaudage de la voirie aux services en ayant besoin.	2	3	3	18
Voirie	Chute de hauteur	Utilisation d'un harnais de sécurité antichute	- Agent du bâtiment étant cordiste de formation. - Ancienne formation de travail en hauteur pour la logistique. - Harnais et casque contrôlés une fois par an.	- Former le personnel à l'utilisation du harnais et au travail en hauteur (art. R4323-89 du Code du Travail). - Travailler au minimum en binôme. - S'assurer du contrôle annuel de l'ensemble des harnais (y compris au FLPA) par un organisme accrédité ou un collaborateur ayant été formé à la vérification des harnais (Arrêté du 19 mars 1993).	2	4	3	24
Voirie	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12
Voirie	Chute de hauteur	Déplacement à proximité d'un quai de chargement	- Quai de chargement réalisé en 2017 avec un rebord de protection. - Rebord large pour pouvoir poser les fûts pour le transfert.	- Absence de préconisations particulières.	2	3	1	6
Voirie	Chute de hauteur	Accès au chargement d'un véhicule	- Intervention rare.	- Étudier la possibilité d'installer une marche ou rampe d'accès à l'arrière des véhicules.	1	3	4	12
Voirie	Chute de hauteur	Montée et descente à l'avant d'un véhicule	- Présence de marchepieds d'accès ainsi qu'une barre de maintien.	- Laisser suffisamment d'espace près de la porte. - Supprimer la terre du marchepied et des chaussures. - Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques de sécurité : > Tourner la tête vers la cabine > Chercher appui sur trois points > Monter/Descendre marche par marche (sans précipitation) > Ne jamais sauter de la cabine > Garder propre le marchepied (terre, boue, graisse ...) > Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle autour.	2	2	2	8
Voirie	Activité physique	Manutention de charges unitaires élevées	- Utilisation de nombreux outils d'aide à la manutention (diables, chariots à roulettes, brouette, transpalette, chariot élévateur, ...) - Formation aux gestes et postures faite pour l'ensemble du CTM entre 2021 et 2023. - Port de charges lourdes à plusieurs.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire.	2	2	2	8
Voirie	Activité physique	Ergonomie au poste de travail	- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Présence de plans de travail à hauteur d'Homme. - Utilisation de tréteaux en menuiserie pour travailler debout. - Alternance des tâches.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
Voirie	Activité physique	Travail dans des postures contraignantes (à genoux, accroupie, bras en l'air, en torsion...)	- Formation aux gestes et postures entre 2021 et 2023. - Utilisation possible de genouillères ou tapis. - Alternance des tâches.	- Poursuivre la formation régulière du personnel aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Fournir si besoin des ceintures lombaires. - Fournir des genouillères aux gardiens du FLPA.	3	2	2	12
Voirie	Manutention mécanique de charge	Présence de portes sectionnelles	- Portes sectionnelles à commande mixte et contrôlées une fois par an. - Présence d'un gyrophare d'un éclairage adapté et d'un marquage au sol. - Portes sectionnelles manuelles pour le reste.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Voirie	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots à roulettes en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Voirie	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'un transpalette	- Transpalettes en bon état et renouveler au besoin.	- Vérifier périodiquement cet équipement et garder une traçabilité. cf. fiche technique. - Entretenir régulièrement l'équipement. - S'assurer que les charges transportées ne dépassent pas le poids maximum admissible (l'afficher sur l'équipement) et soient parfaitement équilibrées.	2	2	2	8
Voirie	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'engins (chariot élévateur, balayeuse, tracteur, tractopelle...)	- Personnel formé et à jour (CACES de 2022). - Autorisation de conduite délivrée. - Balayeuse neuve de 2023. - Contrôle semestriel des engins de levage et annuel pour les autres. - Engins entretenus régulièrement.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Voirie	Manutention mécanique de charge	Conduite d'un camion avec grue auxiliaire de chargement	- Personnel formé et à jour (CACES de 2022). - Autorisation de conduite délivrée. - Contrôle semestriel de la grue. - Entretien régulier.	- Compléter par la suite le registre de sécurité et le carnet de maintenance.	2	3	2	12
Voirie	Manutention mécanique de charge	Utilisation d'équipements de levage (hayon, crics et benne ampirole)	- Contrôle semestriel de la benne ampirole et du hayon. - Contrôle annuel des crics. - Conservation d'une trace écrite. - Camion hayon neuf. - Entretien au besoin. - Personnel formé à leur utilisation.	- Compléter le registre de sécurité et le carnet de maintenance. - Maintenir l'équipement en conformité.	2	3	2	12
Voirie	Manutention mécanique de personne	Utilisation d'une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP)	- Location d'une nacelle rare. - Formation faite en 2023 avec un CACES PEMP. - Autorisation de conduite délivrée. - Formation AIPR faite. - Port d'un harnais.	- Conduire la nacelle par deux personnes formées ayant l'autorisation de conduite (présence au sol au voisinage).	1	4	1	4

Voirie	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères ou armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs.	2	2	2	8
Voirie	Chute d'objets	Risque de chute d'objets sur chantier	- Mise à disposition et port d'un casque spécifique pour les espaces verts. - Casque périmé pour le chargé d'opération. - PPSPS prenant en compte ce risque.	- Rappeler que le port du casque est obligatoire lors des déplacements sur chantier. - Remplacer les casques de chantier périmés.	2	3	2	12
Voirie	Chute d'objets	Transport de matériels dans un véhicule	- Véhicules équipés d'une séparation entre le conducteur et le stockage à l'arrière. - Camion neuf avec hayon pour la logistique. - Matériel d'arrimage à disposition et renouvelé au besoin.	- Contrôler périodiquement l'état des éléments d'arrimage.	2	3	2	12
Voirie	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines fixes	- Machines fixes utilisées peu souvent. - Matériel en partie sécurisé avec capot, visière et bouton d'arrêt d'urgence. - Entretien en interne ou en externe. - Système d'aspiration à la source en menuiserie. - Port des EPI adaptés (gants, lunettes, protections auditives, masques...).	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Renforcer la sécurité des machines qui en manquent, notamment les perceuses à colonne et touret à meuler. - Réaliser des fiches de poste pour les machines fixes. cf. fiche technique. - Avertir des risques présents. - Conserver une trace écrite des entretiens effectués.	2	3	3	18
Voirie	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'outils vibrants (vibrations des bras / mains)	- Utilisation de matériel varié. - Alternance des tâches.	- Diminuer autant que possible les vibrations à la source. - Être attentif aux vibrations émises par les machines lors de leur achat. - Privilégier les outils comportant un système anti-vibration.	2	2	3	12
Voirie	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'un poste à souder	- Soudure rare (1x/mois). - Agent du bâtiment formé. - Bras d'aspiration et rideau de soudure au poste de soudure. - Port d'EPI adaptés : casque, tablier, gants de soudure. - Vérification du matériel à l'usage.	- Envisager de limiter la soudure uniquement à l'agent du bâtiment. - Sinon : - S'assurer que le personnel soit formé y compris en voirie. - Fournir rideau de soudure et système d'aspiration aussi en voirie. - Rédiger une fiche de poste. cf. fiche technique.	1	3	3	9
Voirie	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'une presse manuelle	- Utilisation très rare, non concernée par les vérifications périodiques.	- Veiller à la présence de systèmes de sécurité.	1	3	2	6
Voirie	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'un nettoyeur haute pression	- Nettoyeur à eau froide. - Vérification du matériel à l'usage. - Port d'EPI adaptés : lunettes, combinaison ou vêtements de pluie, bottes. - Personnel sachant l'utiliser.	- Sensibiliser le personnel au risque de coup de fouet. - Formaliser les consignes d'utilisation en réalisant une fiche de poste. cf. fiche technique.	2	3	2	12
Voirie	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'une soufflette (air comprimé)	- Soufflette utilisée pour le nettoyage de pièces. - Absence d'utilisation sur soi. - EPI à disposition.	- Veiller au port de gants et de lunettes pour utiliser la soufflette. - Sensibiliser le personnel aux risques liés à l'utilisation de l'air comprimé. - Ranger le flexible hors des zones de circulation. - S'assurer régulièrement du bon état des flexibles et des raccords.	2	2	3	12
Voirie	Ambiance sonore	Utilisation d'engins présentant une source sonore élevée	- Mise à disposition et port de protections auditives (casque ou bouchons d'oreilles). - Exposition au bruit sur de courtes durées.	- Privilégier du matériel moins bruyant lors de son renouvellement. - Equiper le matériel de buses silencieuses (soufflette, chalumeau...). - Sensibiliser le personnel au port des EPI par des affichettes dans les rangements des outils, par exemple. - Faire des pauses régulières dans un lieu calme ou changer d'activité. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Voirie	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères, dans des armoires ou au sol. - Quelques produits sur rétention au CTM. - Tri en cours au CTM. - FDS en partie à disposition au CTM. - FDS et FT présentes pour l'entretien. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Absorbant à disposition. - Quelques affichages chimiques.	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	3	3	3	27
Voirie	Agents chimiques	Utilisation de produits chimiques	- Formation en 2022 sur les pictogrammes chimiques pour le bâtiment. - Responsable connaissant les incompatibilités chimiques. - Port d'EPI adaptés aux produits.	- Former l'ensemble du personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Etablir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. cf. Fiche Technique.	2	3	3	18
Voirie	Agents chimiques	Manipulation de ciment	- Utilisation ponctuelle. - Bétonnière à disposition en voirie. - Port de gants pour manipuler du ciment. - Personnel sensibilisé aux risques (brûlures, allergies...).	- Veiller au respect des mesures d'hygiène (changement de tenue, lavage des mains régulier...).	1	3	2	6
Voirie	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien parfois identifiés au marqueur.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.	2	4	4	32
Voirie	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux) et accessibles. - Contrôle annuel par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2018 pour le FLPA.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.	2	3	3	18
Voirie	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelie. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Voirie	Incendie, Explosion	Stockage de produits inflammables	- Stockage de certains produits dans des armoires spécifiques avec rétention, aération et signalisation. - D'autres sont sur bacs de rétention métalliques. - Extincteurs et absorbant à disposition. - Affichage de l'interdiction de fumer.	- Stocker à l'écart de toute source de chaleur, dans une enceinte dédiée et constamment ventilée. - Généraliser les armoires spécifiques (armoire jaune). - Signaler la présence de produits inflammables. - Faire respecter l'interdiction de fumer au CTM.	3	3	3	27
Voirie	Incendie, Explosion	Stockage de bouteilles sous pression	- Peu de bouteilles de gaz stockées. - Présence de colerettes de protection. - Suppression et remplacement des bouteilles vides.	- Privilégier si possible un stockage des bouteilles sous pression en extérieur dans une cage fermée à clé et couverte. - Sinon, les stocker en intérieur dans un local spécifique prévu à cet effet. - Afficher la présence des produits sous pression / inflammables. - Attacher les bouteilles à un support ou au mur, y compris les bouteilles vides.	2	4	3	24

Voirie	Incendie, Explosion	Transport de carburant	- Utilisation de récipients adaptés. - Extincteurs à proximité et contrôlés.	- Former le personnel à la manipulation d'extincteurs. - Rappeler et faire respecter l'interdiction de fumer. - S'assurer que les récipients sont identifiés et homologués pour le stockage et le transport (essence : groupe II, gasoil : groupe III).	2	4	3	24
Voirie	Incendie, Explosion	Apparition d'incendie (poids lourds ou bus)	- Présence d'un extincteur dans les camions et contrôlés annuellement.	- Former le personnel à la manipulation d'un extincteur. - Former les conducteurs à la conduite en montagne (bonne utilisation des freins). - Sensibiliser les conducteurs au risque de début d'incendie suite à une surchauffe des freins ou du ralentisseur électrique. Il est conseillé de laisser le temps au ralentisseur électrique de refroidir avant d'arrêter le véhicule et de l'utiliser de manière progressive.	1	2	3	6
Voirie	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Voirie	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Formation du personnel au risque électrique. - Habilitation électrique pour : > Bâtiment (B2T, B2V, BC, BR) en 2021-2022. > Logistique. > Asstreinte (H0B0). > Gardien (BS-BE manœuvre) en 2023. - EPI électriques à disposition (sauf pour la logistique).	- Fournir les EPI appropriés (gants isolants, testeurs...) à la logistique si besoin.	2	4	2	16
Voirie	Électricité	Utilisation d'enrouleurs pour rallonges électriques	- Utilisation de plusieurs enrouleurs dont certains sont sécurisés. - Personnel formé au risque électrique et sensibilisé au risque d'échauffement.	- Dérouler entièrement les enrouleurs afin d'éviter tout échauffement lors de l'utilisation de ce matériel.	2	3	2	12
Voirie	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains siles. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Voirie	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. - Port de lampes ventrales pour la logistique.	- Réparer l'éclairage de sécurité hors service.	1	2	2	4
Voirie	Ambiance lumineuse	Fortes luminosité extérieure	- Mise à disposition et port de lunettes de protection solaire et des lunettes anti éblouissement.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	1	1	2
Voirie	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Utilisation ponctuelle d'un écran fixe rehaussé avec souris et clavier déporté. - Sièges adaptés et réglables.	- Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable...).	2	2	2	8
Voirie	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation fixe ou portatif dans certains locaux. - Eau à disposition. - Affichage sur la canicule au FLPA.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Voirie	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable, bonnet, lunettes de soleil, casquette...).	- Rappeler aux travailleurs de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. - Interdire le travail torse nu. Bien porter ses EPI même en période de forte chaleur ou de grand froid.	3	2	2	12
Voirie	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4
Voirie	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Voirie	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Voirie	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. - Réaliser des plans de prévention aussi pour l'intervention des entreprises extérieures à l'Arrosoir.	2	3	2	12
Voirie	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Portail avec interphone limitant l'accès au CTM.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Voirie	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur du CTM	- Présence d'un parking. - Sens unique de circulation au CTM avec marquage au sol et panneaux. - Vitesse limitée. - Miroir dans la zone bâtiment. - Personnel formé à la conduite d'engins.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	2	3	2	12
Voirie	Circulation et déplacement	Déplacement sur les chantiers de voirie	- Formation à la signalisation sur chantier pour la voirie en 2021 et régulier. - Utilisation de matériel de signalisation (cônes, barrières, panneaux...).	- Former l'ensemble du personnel intervenant en voirie à ce risque. - Rédiger une fiche de poste ou procédure ou un protocole de sécurité. cf. fiche technique.	3	4	2	24
Voirie	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8

Voirie	Risque routier	Déplacement avec un véhicule de service	- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	2	4	2	16
Voirie	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	12
Voirie	Risque routier	Conduite de poids lourds	- Camions entretenus. - Permis poids lourds. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver. - Affichage sur les angles morts. - Suivi des visites médicales.	- Former le personnel à la conduite en sécurité.	2	4	2	16
Voirie	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Voirie	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inclure le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Voirie	Risques psychosociaux	Atteinte à l'intégrité physique ou morale	- Néant.	- Supprimer tous supports pornographiques, violents, à caractère sexuel ou sexiste dans les locaux et en messagerie électronique. - Sensibiliser et informer le personnel sur ces sujets. - Mettre en place les affichages réglementaires. - Rappeler les sanctions encourues (sanctions disciplinaires, sanctions pénales). - Désigner le référent (harcèlement sexuel et agissements sexistes) au sein du CSE (art. L2314-1 du Code du Travail).	2	3	4	24
Voirie	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Voirie	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées sur les sites. - Trousse dans les véhicules au CTM et vérifiées 1x/an. - Vérification des trousses 1x/an par l'assistante de prévention. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousses de secours sur chaque site. - Adapter le contenu suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique.	2	2	3	12
Voirie	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inclure à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Voirie	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Voirie	Organisation de la prévention	Utilisation d'équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés. - Gestion des EPI du CTM par l'assistant de prévention. - Test des nouveaux EPI avant achat.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.	3	3	2	18
Voirie	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail), cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Voirie	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Voirie	Organisation du travail	Travail isolé	- Situation rare. - Travail majoritairement en binôme ou en présence de public ou de collègues. - Téléphone à disposition. - Secrétaire informé lors du départ du chargé d'opérations sur chantier.	- Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Voirie	Organisation du travail	Travail de nuit	- Situation limitée à l'astreinte de nuit pour le gardien au FLPA ou le déneigement avec le CTM. - Temps de repos respecté. - Téléphone toujours à disposition.	- Sensibiliser le personnel aux problématiques liées au travail de nuit (gestion de l'alimentation et du sommeil).	1	3	2	6
Voirie	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'interdiction de fumer et de vapoter. - Non respect de ces interdictions au CTM.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	3	3	4	36
Voirie	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4

Voirie	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Voirie	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à des déchets amiantés	- Formation du personnel sur la prévention liée à l'amiante. - Interdiction de toucher à des déchets amiantés. - Signalement fait à la hiérarchie.	- Renouveler régulièrement cette formation liée à l'amiante afin d'être capable de repérer un déchet qui contient de l'amiante.	1	4	2	8
Voirie	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à des poussières volatiles	- Mise à disposition et port de masques à cartouches pour la poussière. - Travaux privilégiés en extérieur ou avec une aération adaptée.	- Sensibiliser le personnel aux risques liés aux poussières.	2	3	2	12
Voirie	Agents biologiques	Piqûre ou morsure d'insecte	- Port de vêtements adaptés. - Bombe contre les guêpes à disposition. - Aspi venin et pince à tique présents.	- Former le personnel à la conduite à tenir en cas de piqûres. - Mettre à disposition des kits en cas de piqûres. - Identifier les travailleurs allergiques.	2	3	2	12
Voirie	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Voirie	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Voirie	Autres risques	Exposition au soleil (UV)	- Mise à disposition de casquettes, de lunettes de soleil et de lunettes anti éblouissement.	- Proposer aussi de la crème solaire (indice 50 ou à défaut indice 30).	2	2	2	8
Voirie	Autres risques	Intervention à proximité des réseaux enterrés (risques incendie, électrique...)	- Personnel formé et AIPR délivrée. - DT et DICT à disposition sur les chantiers. - Arrêt du chantier en cas de découverte d'un réseau non identifié.	- Veiller au renouvellement de l'AIPR (tous les 5 ans).	2	4	1	8

L'ÉTUDE DE LA PÉNIBILITÉ

Les seuils d'exposition à la pénibilité sont fixés par le décret n°2014-1159 du 09/10/14. Cette évaluation est réalisée à partir des informations transmises par l'employeur.

Dans votre structure, aucune activité dite pénible n'est identifiée suivant la réglementation actuelle.

	FACTEUR DE PENIBILITE	SEUIL ANNUEL	UT POTENTIELLEMENT EXPOSÉE	ETP EXPOSÉS
CONTRAINTES PHYSIQUES	MANUTENTIONS MANUELLES	Lever ou porter une charge unitaire de 15 kg Pousser ou tirer une charge unitaire de 250 kg Déplacement avec la charge, prise de la charge au sol ou à une hauteur située au-dessus des épaules, pour une charge unitaire de 10 kg Cumul de manutention de charges à 7,5 t/jour	600h 120 jours	- -
	POSTURES	Maintien des bras en l'air à une hauteur située au-dessus des épaules ou positions accroupies ou à genoux ou positions du torse en torsion à 30° ou positions du torse fléchi à 45°.	900h	-
	VIBRATIONS	Mains et bras : Valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 2,5 m/s² Corps : Valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 0,5 m/s²	450h	-
ENVIRONNEMENT AGRESSIF	AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX	Exposition à un agent chimique dangereux relevant d'une ou plusieurs classes ou catégories de danger définies à l'annexe I du règlement (CE) n°1272/2008 et figurant dans l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la liste des classes et catégories de danger mentionnée à l'article D. 4161-2 du code du travail.	Seuil déterminé dans une grille d'évaluation définie par l'arrêté du 30 décembre 2015 (article D. 4161-2 du code du travail)	-
	MILIEU HYPERBARE (haute pression)	1200 hectopascals	60 interventions	-
	TEMPERATURES EXTREMES	En-dessous de 5°C, au-dessus de 30°C	900h	-
	BRUIT	81 dB (A) pendant 8h Crête dès 135 dB(C)	600h	-
RYTHMES DE TRAVAIL	NUIT	1h de travail entre 24h et 5h	100 nuits	-
	EQUIPES SUCCESSIVES	1h de travail entre 24h et 5h	30 nuits	-
	TRAVAIL REPETITIF OU CADENCE	Temps de cycle ≤ 30 secondes : 15 actions techniques ou plus Temps de cycle > 30s., , temps de cycle variable ou absent : 30 actions techniques ou plus par minute	900h	-

Total : 0,00

Pourcentage :

0,00 %

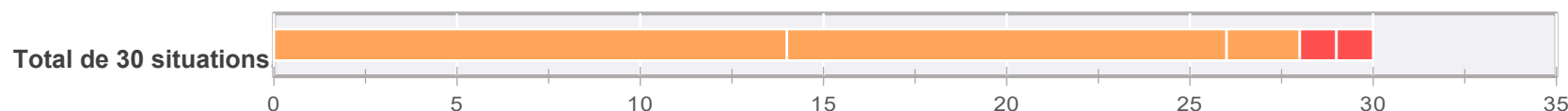


Commentaires

Votre Plan d'action de prévention

Ce plan d'action de prévention est propre à chaque établissement et vise à éliminer ou à contrôler les risques au travail à l'aide d'actions d'améliorations concrètes. Ils s'imposent désormais à l'employeur dans le cadre de la lutte contre les risques professionnels.

Il est établi avec l'ensemble des classes de risques évaluées et reprend les principales situations prioritaires suivant le Risque (R) et votre Maîtrise (M).



Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	Toutes les unités	4	36	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Faire respecter cette interdiction. - Définir des zones fumeurs et les signaler. <i>Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).</i>				
Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	Toutes les unités	4	32	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.				
Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	Toutes les unités	3	27	- Recenser tous les produits chimiques présents dans un inventaire et organiser un tri. - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Stocker les produits dans un lieu aéré, fermé, à accès limité. - Généraliser la mise sur rétention des produits liquides. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Incendie, Explosion	Stockage de produits inflammables	1,2,3,4,6,7	3	27	- Stocker à l'écart de toute source de chaleur, dans une enceinte dédiée et constamment ventilée. - Généraliser les armoires spécifiques (armoire jaune). - Signaler la présence de produits inflammables. - Faire respecter l'interdiction de fumer au CTM.				
Chute de hauteur	Nettoyage de vitres en hauteur	9	4	24	- Définir une consigne claire et précise sur la tâche à réaliser. - Communiquer à l'ensemble du personnel la consigne et veiller à son application. - Mettre à disposition un manche télescopique si besoin afin de limiter les travaux sur escabeau. - Envisager le lavage des vitres en hauteur par un prestataire.				
Manutention mécanique de charge	Présence de portails	5,9	4	24	- Entretenir et contrôler les portails automatiques semestriellement (Arrêté du 21 décembre 1993). - Garder une trace écrite des contrôles et de l'entretien (à annexer au dossier de maintenance des lieux de travail s'il existe). - Mettre en place les dispositifs de sécurité sur la zone de débattement des portes, portails automatiques ou semi-automatiques : marquage au sol, feu orange clignotant et éclairage suffisant (50 lux au sol).				
Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	Toutes les unités	4	24	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Risques psychosociaux	Atteinte à l'intégrité physique ou morale	1,2,3,4,6	4	24	- Supprimer tous supports pornographiques, violents, à caractère sexuel ou sexiste dans les locaux et en messagerie électronique. - Sensibiliser et informer le personnel sur ces sujets. - Mettre en place les affichages réglementaires. - Rappeler les sanctions encourues (sanctions disciplinaires, sanctions pénales). - Désigner le référent (harcèlement sexuel et agissements sexistes) au sein du CSE (art. L2314-1 du Code du Travail).				
Chute de hauteur	Utilisation d'un harnais de sécurité antichute	2,4,6,7	3	24	- Former le personnel à l'utilisation du harnais et au travail en hauteur (art. R4323-89 du Code du Travail). - Travailler au minimum en binôme. - S'assurer du contrôle annuel de l'ensemble des harnais (y compris au FLPA) par un organisme accrédité ou un collaborateur ayant été formé à la vérification des harnais (Arrêté du 19 mars 1993).				
Agents chimiques	Utilisation de produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques)	2	3	24	- Réaliser une évaluation du risque chimique. - Dans l'ordre de priorité suivante: > Supprimer les produits CMR. > Les substituer par des produits moins dangereux. > Limiter au maximum l'utilisation de ces produits. - Former les travailleurs à l'utilisation de ces produits. - Rédiger des consignes d'utilisation. - S'assurer du port OBLIGATOIRE et systématique des EPI lors de la manipulation de ces produits. - Assurer un suivi médical renforcé (art. R4624-23 du Code du Travail).				
Incendie, Explosion	Stockage de bouteilles sous pression	2,3,4	3	24	- Privilégier si possible un stockage des bouteilles sous pression en extérieur dans une cage fermée à clé et couverte. - Sinon, les stocker en intérieur dans un local spécifique prévu à cet effet. - Afficher la présence des produits sous pression / inflammables. - Attacher les bouteilles à un support ou au mur, y compris les bouteilles vides.				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Incendie, Explosion	Transport de carburant	1,2,3,4	3	24	- Former le personnel à la manipulation d'extincteurs. - Rappeler et faire respecter l'interdiction de fumer. - S'assurer que les récipients sont identifiés et homologués pour le stockage et le transport (essence : groupe II, gasoil : groupe III).				
Circulation et déplacement	Stationnement à proximité de la voirie (portage de repas)	8	3	24	- Sensibiliser le personnel sur ce risque. - Rappeler de toujours se garer sur des places de parking et éviter le stationnement en bord de route. - Mettre les warnings en cas de stationnement sur trottoir ou à proximité de la voirie. - Rappeler de toujours regarder le rétroviseur avant de sortir de la voiture. - Fournir et porter des vêtements de haute-visibilité (gilet ...).				
Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	Toutes les unités	3	24	- Dégager toutes les issues de secours. - Réparer l'éclairage de sécurité hors service. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Mettre en place des plans incendie au CTM. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.				
Agents biologiques	Infection sanitaire des denrées alimentaires	9	3	24	- Généraliser l'installation d'un équipement spécifique de nettoyage des sols (produit spécifique agroalimentaire...). - Respecter la "marche en avant". - Supprimer les produits alimentaires périmés, y compris les épices, sauces...				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Circulation et déplacement	Déplacement sur les chantiers de voirie	1,2,3,4,6	2	24	- Former l'ensemble du personnel intervenant en voirie à ce risque. - Rédiger une fiche de poste ou procédure ou un protocole de sécurité. cf. fiche technique.				
Chute de hauteur	Utilisation d'un échafaudage	2,3,4	3	18	- Vérifier périodiquement les échafaudages et en garder une trace écrite (Arrêté du 21 décembre 2004). - Former les travailleurs au travail en hauteur et au montage / démontage des échafaudages (art. R4323-69 et suivants du Code du Travail). - Limiter l'utilisation de ce matériel au personnel formé. - S'assurer du suivi médical individuel renforcé. - Transmettre l'échafaudage de la voirie aux services en ayant besoin.				
Activité physique	Manipulation des panneaux de séparation de l'Arrosoir	6	3	18	- Envisager le passage à un équipement motorisé limitant la manipulation manuelle. - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Privilégier une manipulation à plusieurs. - Faire appel au prestataire en cas de panneaux bloqués.				
Activité physique	Nettoyage des locaux (port de charges, postures...)	9	3	18	- Généraliser la mise à disposition de matériel ergonomique (chariot léger et maniable, balai ergonomique avec boule de maintien, aspirateur sans fil ou dorsal, cale-porte...). - Fournir du matériel et un point d'eau à chaque étage (FLPA). - Veiller à limiter le poids de la charge transportée (seau, poubelle, bac...). - Former régulièrement aux bonnes pratiques et aux techniques de nettoyage. - Envisager le nettoyage par système d'imprégnation.				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Activité physique	Déplacement des poubelles	6,7,9	3	18	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Aménager le sol pour supprimer tout obstacle sur le chemin (trous, rebords, marche...). - Déplacer les poubelles à minima à deux, notamment en présence d'une pente. - Porter des gants jetables. - Envisager l'achat de chariots manuels ou motorisés pour manipuler les poubelles.				
Machines et outils / Équipement de travail	Utilisation de machines fixes	2,4,7	3	18	- Veiller à la conformité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Renforcer la sécurité des machines qui en manquent, notamment les perceuses à colonne et touret à meuler. - Réaliser des fiches de poste pour les machines fixes. cf. fiche technique. - Avertir des risques présents. - Conserver une trace écrite des entretiens effectués.				
Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant	9	3	18	- Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) sur les autres restaurants scolaires. - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.				
Agents chimiques	Utilisation de produits chimiques	1,2,3,4,6,7	3	18	- Former l'ensemble du personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. cf. Fiche Technique.				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Agents chimiques	Utilisation de produits d'entretien	9	3	18	- Former le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité et les afficher. cf. Fiche Technique. - Adapter les EPI aux dangers des produits en faisant le lien avec les FDS.				
Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	Toutes les unités	3	18	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. - Envisager un extincteur à proximité des garages du CTM.				
Électricité	Utilisation de prises multiples	9	3	18	- Interdire les fiches multiples (Arrêté du 25 juin 1980, art. EL11 et PE24). - Idéalement, multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées. - Utiliser des socles multiprises en bon état, avec interrupteur et avec parafoudre selon le matériel. - Ne pas connecter les socles les uns aux autres. - Respecter la puissance maximale acceptée. - Éviter toute tension des câbles électriques. - Veiller au bon état des socles multiprises.				
Travail sur écran	Utilisation d'un écran	5	3	18	- Informer sur le réglage du siège. - Proposer du matériel ergonomique (rehausseurs d'écran, souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable, support de document ou pupitre...). - Positionner l'écran perpendiculaire à la fenêtre. - Réaliser un changement d'activité toutes les 2h. - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail)				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	Toutes les unités	3	18	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.				
Autres risques	Exposition au radon	Toutes les unités	3	18	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.				
Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	Toutes les unités	2	18	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. - Afficher les EPI obligatoires aux postes de travail.				